



Schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre :

ETUDE D'IMPACT

Art. L122-1 et suivants du Code de l'environnement
Août 2019

Schéma aménagement des sites d'accès à la Leyre :

Etude d'impact – Août 2019

Le présent dossier constitue l'étude d'impact du schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre.

Le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article L122-1 du Code de l'environnement

REFERENCES



Etude : « Schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : Etude d'impact – Août 2019 »

Maître d'ouvrage :
Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Rédacteurs(s) : Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Date : 22 Aout 2019

Table des matières

1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	4
1.1. Présentation du projet	4
1.1.1. Localisation	4
1.1.2. Historique et description du projet	5
1.2. Etat initial, impact et mesures	6
1.2.1. Milieu physique	6
1.2.2. Eau et milieu aquatique	7
1.2.3. Faune Flore et milieux naturels	8
1.2.4. Paysage et patrimoine	10
1.2.5. Milieu humain et socio-économique	10
1.3. Compatibilité avec les plans, schémas et programmes	11
1.4. Méthodes utilisées pour établir l'étude d'impact	11
 2. DESCRIPTION DU PROJET	 12
2.1. Nature et localisation des sites (accès à La Leyre)	14
2.2. Historique des sites et du projet ESI Leyre	15
2.3. Caractéristiques et vocations des sites	18
2.3.1. Sites techniques nature	18
2.3.2. Sites de découverte	18
2.3.3. Sites structurants	19
2.4. Caractéristiques du projet en phase opérationnelle	22
2.4.1. Mises à l'eau / sortie d'eau	22
2.4.2. Aires de stationnement	23
2.4.3. Mobilier	24
 3. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	 25
3.1. Situation géographique	25
3.1.1. L'aire d'étude	25
3.1.2. Situation cadastrale	26
3.2. Milieu physique	33
3.2.1. Contexte climatique	33
3.2.2. Topographie et contexte géologique	35
3.3. Eau et milieu aquatique	37
3.3.1. Eaux superficielles et souterraines	37
3.3.2. Aspects qualitatifs	39
3.3.3. Aspects quantitatifs	41
3.3.4. Les zonages réglementaires pour reconnaître, améliorer l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines	43
3.4. Faune, flore et milieux naturels	46
3.4.1. Périmètres d'inventaires et de protection de l'environnement	46
3.4.2. Méthodologie d'expertise	49
3.4.3. Diagnostic écologique	50
3.5. Paysage et patrimoine	63
3.5.1. Contexte paysager	63
3.5.2. Sites, paysages inscrits ou classés et patrimoine culturel	67
3.6. Contexte économique et humain	69
3.6.1. Population	69
3.6.2. Ecotourisme et activités culturelles	70
3.7. Conclusion : les enjeux de l'emprise étudiée	78

4. RAISONS DU CHOIX DU PROJET	80
5. DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES QUE LE PROJET EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT – MESURES DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION DES EFFETS NÉGATIFS	83
5.1. Incidences du projet sur le milieu physique - Mesures associées	84
5.1.1. Incidences du projet sur le climat	84
5.1.2. Topographie et contexte géologique	84
5.2. Incidences du projet sur l'eau et le milieu aquatique - Mesures associées	88
5.2.1. Eaux superficielles et souterraines	88
5.2.2. Aspects qualitatifs	88
5.2.3. Aspects quantitatifs	89
5.3. Incidences sur la faune, la flore et les milieux naturels – Mesures associées	89
5.3.1. Appréciation des impacts écologiques du projet sur les habitats naturels, la flore et la faune	90
5.3.2. Mesures d'atténuation et d'accompagnement	94
5.3.3. Incidences du projet sur les sites Natura 2000	96
5.3.4. Mesures d'accompagnement	96
5.3.5. Stratégie de compensation	97
5.3.6. Conclusion des incidences écologiques	97
5.4. Incidences du projet sur le paysage et le patrimoine – Mesures	97
5.4.1. Incidences sur le paysage - Mesures	97
5.4.2. Incidences du projet sur les sites, paysages inscrits ou classés et le patrimoine culturel	99
5.5. Incidences sur le contexte socio-économique et humain	100
5.5.1. Incidences du projet sur la population	100
5.5.2. Incidences du projet sur l'éco-tourisme et les activités culturelles	100
5.6. Synthèse des incidences résiduelles et des mesures associées	102
5.7. ANALYSE DU CUMUL DES INCIDENCES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES	105
5.7.1. Autres projets existants ou approuvés	105
5.7.2. Analyse des effets cumulés du projet étudié avec les autres projets dans les environs	105
6. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES	106
6.1. Compatibilité avec les documents d'urbanisme	106
6.1.1. Compatibilité avec les Schémas de Cohérence Territorial (SCoT)	106
6.1.2. Compatibilité avec les documents d'urbanismes communaux	106
6.2. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	106
6.2.1. Généralités	106
6.2.2. Compatibilité avec la charte du PNR	107
6.3. Mesures de protection et de gestion concernant les milieux aquatiques	107
6.3.1. Articulation avec le SDAGE Adour-Garonne	107
6.3.2. Situation par rapport au SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés"	109
6.4. Plan Départemental Espaces Sites et Itinérances (PDESI)	110
7. MÉTHODES UTILISÉES - REDACTEURS DE L'ETUDE	111
7.1. Méthodes utilisées pour analyser l'environnement et les effets du projet	111
7.2. Difficultés rencontrées	111
7.3. Présentation des rédacteurs de l'étude d'impact	111
8. ANNEXES	112
9. TABLE DES ILLUSTRATIONS	113

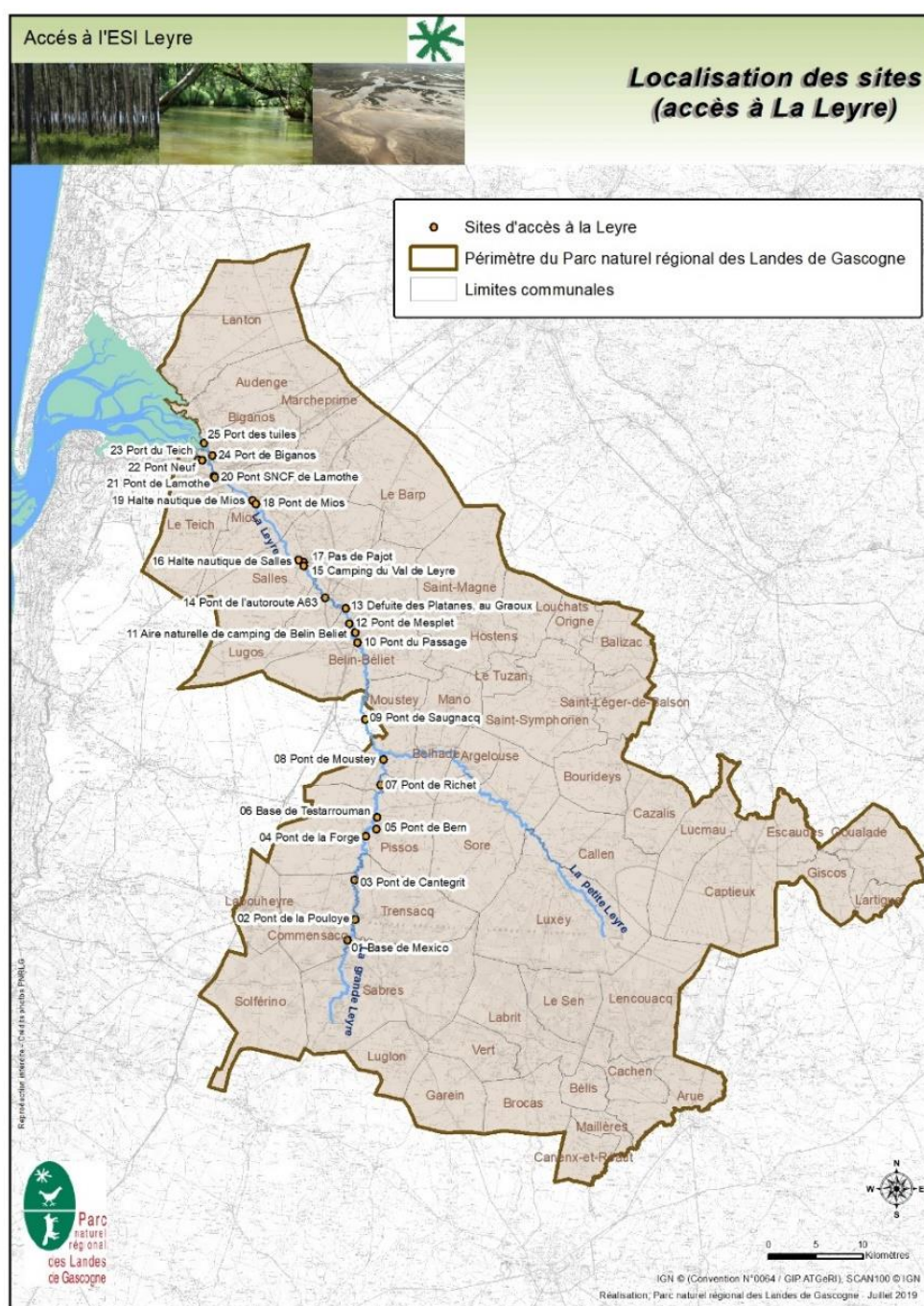
1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

1.1. Présentation du projet

1.1.1. Localisation

Le projet se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans les Départements de la Gironde et des Landes.

11 communes sont concernées par le projet : Lugos, Mios, Biganos, Le Teich, Belin-Béliet, Salles, Trensacq, Moustey, Saugnac-et-Muret, Pissos et Commensacq. A l'exception de Saugnac-et-Muret, toutes les communes sont situées dans le Parc naturel régional des Landes de Gascogne.



1.1.2. Historique et description du projet

Le projet concerne un schéma d'aménagement de 25 sites d'accès à la Leyre inscrits aux RPPN dès 2014.

Son pouvoir n'étant pas de limiter la fréquentation sur la Leyre (Domaine Public Fluvial), le Parc naturel régional a néanmoins souhaité mener à bien en 2015, au bénéfice de tous, une étude globale à l'échelle de la Grande Leyre (5 communes riveraines) et de l'Eyre et son delta (6 communes riveraines) visant à une **régularisation des situations liées au foncier** et bâtir un **schéma d'aménagement et de gestion maîtrisée des sites d'accès à la Leyre : 25 sites choisis comme accès de mise à l'eau et sortie d'eau** tels que définis dans les Règlements Particuliers de Police de Navigation (RPPN) dans les arrêtés préfectoraux des Landes et de la Gironde (septembre 2014), dans le contexte d'un cours d'eau de grande qualité environnementale et dans le cadre de la démarche ESI Leyre.

Le schéma doit permettre la coordination de projets ultérieurs d'aménagements selon des principes communs définis en concertation par les membres des comités techniques et de pilotage de l'ESI Leyre et déclinés selon les spécificités, les vocations et les enjeux environnementaux de chacun des 25 accès du RPPN étudiés.

Ce schéma et les propositions d'aménagements ultérieurs ont vocation à répondre à 3 objectifs structurants majeurs :

- permettre l'activité canoë-kayak dans de bonnes conditions de pratique au sein d'un environnement préservé d'un paysage de qualité
- renforcer une dynamique de vallée en associant d'une part, d'autres activités itinérantes telles que la randonnée pédestre ou cycliste et d'autre part en renforçant ou créant une synergie entre les villes/bourgs ou villages et les accès à la Leyre
- provoquer une sensibilisation de tous les usagers des accès (visiteurs comme habitants) aux richesses et spécificités de la vallée de la Leyre

La démarche, issue d'un ensemble d'actions concertées menées de longue date sur le cours d'eau, consiste à circonscrire, aménager et sécuriser les accès définis et encadrés foncièrement. Le schéma d'aménagement a pour objet de **border** et de **maîtriser les impacts de la fréquentation nautique sur ces lieux de mise à l'eau et de sortie d'eau** en lien avec le Domaine Public Fluvial (DPF) par une action publique collective et partagée au bénéfice de ce fleuve côtier remarquable et pratiqué par des activités de loisirs et découvertes mues à la force humaine, essentiellement en canoë et en kayak.

1.2. Etat initial, impact et mesures

1.2.1. Milieu physique

Thématique	Commentaires	Enjeux	Mesures	Incidences résiduelles
Contexte climatique	Pas de micro-climat Pas de contraintes climatiques	Faible		Pas d'incidence
Topographie et contexte géologique	Relief peu prononcé en fond de vallée sur formations sableuses	Faible	- opter pour des équipements réversibles et intégrés au cadre naturel : matériaux, volumétrie, accessibilité, pérennité - renaturer les abords des équipements de mises à l'eau - mieux contenir et délimiter les cheminements d'accès - opter sur les voiries pour des matériaux inertes si requis - éviter les déblais et remblais notables	Incidence permanente et positive en luttant contre l'érosion des berges et le tassement diffus des sols. Incidence positive en luttant contre la banalisation et la dégradation paysagère des accès actuels

1.2.2. Eau et milieu aquatique

Thématique	Commentaires	Enjeux	Mesures	Incidences résiduelles
Eaux superficielles et souterraines	Bassin versant de la Leyre et son delta (partie navigable) ; les eaux de la nappe plio-quaternaire se font de la périphérie vers les principaux cours d'eau la drainant avec des modalités d'écoulement qui semblent être les mêmes tout au long de l'année	Faible	- opter pour des équipements de mises à l'eau contribuant à éviter et limiter l'érosion des berges et le départ de matières en suspension - éviter les interventions en lit mineur - prendre en compte les frayères potentielles	Incidence permanente et nulle sur les eaux superficielles
Aspects quantitatifs	Sage Leyre et cours d'eau cotier en cours, zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole, zone Sensible à l'eutrophisation, axe à migrateurs amphihalins, réservoir biologique ; Les débits annuels restent assez constants, les crues sont très lentes et les débits d'étiage bien soutenus. Cependant, on constate une baisse de 0,3 m3/s du module sur la Leyre à Salles entre 2016 et 2019 ; Depuis fin 2014, un déficit pluviométrique hivernal est à noter, impactant le niveau de certains cours d'eau, mais également de la nappe superficielle	Fort	- restreindre l'imperméabilisation des sols aux sites structurants et à de faibles surfaces indispensables à l'accueil PMR ou aux installations sanitaires - prévoir des études complémentaires au cas par cas en cas de franchissement des seuils réglementaires LEMA	Pas d'incidence
Aspects qualitatifs	2 masses d'eau concernées avec des objectifs de bon état écologique et de bon état chimique	Fort	-restreindre l'imperméabilisation des sols et donc le lessivage des polluants potentiels - canaliser au besoin les eaux de ruissellements dans des noues paysagères pour infiltration - réaliser les travaux d'aménagement en périodes de moindre impact - mettre en œuvre un suivi chantier par un écologue et les mesures de prévention face aux risques de pollution accidentelle et diffuse en phase chantier	Pas d'incidence

1.2.3. Faune Flore et milieux naturels

Thématique	Commentaires	Enjeux	Mesures	Incidences résiduelles
Faune	117 espèces concernées évaluées, dont 60 d'intérêt communautaire et 3 EEE	Fort	- utiliser les infrastructures existantes et les emprises au sol déjà dégradées, autant que faire se peut - contribuer à la quiétude des lieux en affirmant les vocations des sites techniques naturels et leur confidentialité - confirmer la fermeture de certains accès dans les prochains RPPN - contribuer à la régulation des flux ne relevant pas de l'ESI et des pratiques nautiques en circonscrivant les espaces - adapter au cas par cas les projets ultérieurs qui le nécessitent et adapter en conséquence la séquence ERC - maintenir les gros arbres et le bois mort au sol, autant que possible - organiser la coupe d'arbres à gîtes potentiels selon les enjeux liés aux insectes saproxyliques et aux chiroptères - mettre en défens les éventuelles zones à enjeux écologiques à proximité de l'emprise des travaux - prendre en compte les frayères potentielles - améliorer selon les opportunités et la maîtrise d'ouvrage la transparence des ponts pour la petite faune	Incidences faibles à moyennes sur les 7 sites structurants Incidences non significatives ailleurs
Flore	38 espèces concernées évaluées, dont 2 espèces d'intérêt communautaire et 14 EEE	Moyen à Fort	- mieux contenir et délimiter les cheminements d'accès - adapter au cas par cas les projets ultérieurs qui le nécessitent et adapter en conséquence la séquence ERC - éviter les stations d'espèces protégées et patrimoniales et les herbiers aquatiques en général - mettre en défens les éventuelles zones à enjeux écologiques à proximité de l'emprise des travaux - participer à la régulation des EEE - opter en phase travaux pour un calendrier de travaux compatible avec les espèces à enjeux	Incidences non significatives

			- utiliser une palette de végétaux indigènes adaptés aux conditions locales (+marque Végétal Local), en cas de besoin de plantations	
Habitats naturels et zones humides	2 Sites Natura2000, 30 Habitats naturels et modifiés concernés par le projet dont 16 HIC sur 27 recensés dans l'aire des 25 sites d'accès du schéma	Fort	- éviter la dégradation des habitats N2000 par des nouveaux aménagements - utiliser les infrastructures existantes et les emprises au sol déjà dégradées, autant que faire se peut - assurer des interventions minimales sur berges et sur les strates arborées et arbustives - proscrire l'usage des phyto-sanitaires et opter pour une gestion différenciée des abords des accès et des sites ESI en général - mieux contenir et délimiter les cheminements d'accès et installer au besoin des bornes de protection en amont et en aval de l'accès du RPPN pour éviter les accès sauvages et permettre leur végétalisation spontanée - adapter au cas par cas les projets ultérieurs qui le nécessitent et adapter en conséquence la séquence ERC - opter au besoin et au cas par cas pour des techniques végétales de protection de berges, dans le cadre de déclaration Loi sur l'Eau - mettre en place des protocoles simples de gestion du risque d'introduction et de dissémination des espèces exotiques avant, pendant et après les travaux - mettre en œuvre un suivi chantier par un écologue - concentration des incidences sur des zones identifiées pour leur moindre impact - adapter au cas par cas les projets ultérieurs qui le nécessitent et adapter en conséquence la séquence ERC	Incidences peu significatives, faibles à moyennes sur les 8 sites structurants (à préciser au cas par cas) Incidences positives à l'échelle du projet
Continuités écologiques	TV et TB présentes dans l'emprise du schéma	Moyen à Fort	- réduire le risque de fragmentation par l'utilisation majoritaire des infrastructures existantes et les emprises au sol déjà dégradées - restreindre les aménagements à une rive en privilégiant celle déjà utilisée à ce jour pour 24 des 25 accès RPPN - participer à renaturer les accès existants - éviter toute nouvelle source de pollution sonore et lumineuse (trame noire)	Incidences non significatives

1.2.4. Paysage et patrimoine

Thématique	Commentaires	Enjeux	Mesures	Incidences résiduelles
Paysages	Site inscrit	Fort	- améliorer l'intégrité paysagère des bâtiments existants : bardage bois, renaturation des sites, circonscription des stationnements - créer une identité d'ensemble par une signalétique sobre et homogène	Incidences non significatives
Patrimoine culturel et archéologique	Pas de patrimoine concerné	Faible		Incidences non significatives

1.2.5. Milieu humain et socio-économique

Thématique	Commentaires	Enjeux	Mesures	Incidences résiduelles
Population	43700 Habitants dans 11 communes concernées avec taux de variation de +2,6 %/an dans une Région de 5879144 Habitants (2014)	Faible	- installer des panneaux de sensibilisation - faciliter les accès PMR pour certains sites - conférer partout une vocation publique d'accès à la rivière et au domaine public fluvial sans accès privatif à la rivière par les prestataires privés	Incidences positives
Eco-tourisme et activités culturelles	Destination de tourisme à l'intérieur d'un Parc Naturel Régional, Nombreuses activités de pleines natures, inscription Itinéraire nautique depuis 2015 : environ 20 prestataires et 100000 descentes/an dont les 2/3 entre Salles et le Delta	Fort	- participer au rayonnement des sports de nature et aux pratiques responsables - promotion de l'écotourisme et des pratiques de randonnées douces	Incidences positives

1.3. Compatibilité avec les plans, schémas et programmes

Le schéma est compatible avec les documents d'urbanisme, les plans, schémas et programmes existant sur le territoire étudié, notamment :

- ✓ le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la Haute Lande
- ✓ les documents d'urbanismes communaux des communes concernées
- ✓ la charte 2014-2026 du Parc naturel régional des Landes de Gascogne
- ✓ le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021
- ✓ le SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" de 2013
- ✓ le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
- ✓

1.4. Méthodes utilisées pour établir l'étude d'impact

La base de la démarche entreprise par le schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre a visé à éviter et réduire les impacts en s'appuyant sur l'analyse initiale de l'environnement et de ses enjeux pour l'ensemble des sites concernés.

En référence aux études et au schéma validé en COPIL associant toutes les parties, l'étude d'impact rassemble les connaissances disponibles au Parc naturel régional des Landes de Gascogne et les expertises internes disponibles dans les pôles d'activité du Parc. C'est donc au-delà des études livrées dans le cadre de l'ESI Leyre que l'étude d'impact a mobilisé les moyens du Parc.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le maintien des valeurs patrimoniales et de l'intégrité de la vallée de la Leyre passe par une maîtrise des activités et des usages de l'espace. Les diagnostics réalisés lors de l'élaboration du SAGE Leyre et du Document d'objectif du site Natura 2000 mettent cela en évidence. En effet, une pression saisonnière, de plus en plus importante sur certains secteurs, est liée aux pratiques de canoë et de kayaks. Les lieux d'accès au cours d'eau se sont multipliés, ne sont pas aménagés et certains sont dégradés (érosion, déstabilisation des berges, etc.) avec un impact sur les chemins d'accès. Le développement des pratiques est consommateur d'espaces et source de conflits avec les propriétaires privés ou publics. En haute saison, la sécurité sur la voie publique est parfois également mise à défaut.

Son pouvoir n'étant pas de limiter la fréquentation sur la Leyre (Domaine Public Fluvial), le Parc naturel régional a néanmoins souhaité mener à bien en 2015, au bénéfice de tous, une étude globale à l'échelle de la Grande Leyre (5 communes riveraines) et de l'Eyre et son delta (6 communes riveraines) visant à une **régularisation des situations liées au foncier** et bâtir un **schéma d'aménagement et de gestion maîtrisée des sites d'accès à la Leyre : 25 sites choisis comme accès de mise à l'eau et sortie d'eau** tels que définis dans les Règlements Particuliers de Police de Navigation (RPPN) dans les arrêtés préfectoraux des Landes et de la Gironde (septembre 2014), dans le contexte d'un cours d'eau de grande qualité environnementale et dans le cadre de la démarche ESI Leyre.

Le schéma doit permettre la coordination de projets ultérieurs d'aménagements selon des principes communs définis en concertation par les membres des comités techniques et de pilotage de l'ESI Leyre et déclinés selon les spécificités, les vocations et les enjeux environnementaux de chacun des 25 accès du RPPN étudiés.

Ce schéma et les propositions d'aménagements ultérieurs ont vocation à répondre à 3 objectifs structurants majeurs :

- permettre l'activité canoë-kayak dans de bonnes conditions de pratique au sein d'un environnement préservé d'un paysage de qualité
- renforcer une dynamique de vallée en associant d'une part, d'autres activités itinérantes telles que la randonnée pédestre ou cycliste et d'autre part en renforçant ou créant une synergie entre les villes/bourgs ou villages et les accès à la Leyre
- provoquer une sensibilisation de tous les usagers des accès (visiteurs comme habitants) aux richesses et spécificités de la vallée de la Leyre

La démarche, issue d'un ensemble d'actions concertées menées de longue date sur le cours d'eau, consiste à circonscrire, aménager et sécuriser les accès définis et encadrés foncièrement. Le schéma d'aménagement a pour objet de **border** et de **maîtriser les impacts de la fréquentation nautique sur ces lieux de mise à l'eau et de sortie d'eau** en lien avec le Domaine Public Fluvial (DPF) par une action publique collective et partagée au bénéfice de ce fleuve côtier remarquable et pratiqué par des activités de loisirs et découvertes mues à la force humaine, essentiellement en canoë et en kayak. A ce jour, il n'est pas envisagé que d'autres sites d'accès soient aménagés ou créés. La démarche et le projet prévoient également de fermer des sites au public.

Les orientations et les préconisations du schéma sont rassemblées dans des livrables sous forme de fiches propres à enrichir les cahiers des charges techniques des collectivités locales, futurs maîtres d'ouvrages des travaux à réaliser sur leurs accès, de préconisations d'aménagements recherchant, avec cohérence à l'échelle du fleuve, le compromis le plus favorable au milieu naturel et paysager, des propositions d'aménagements pérennes et qualitatifs, sécurisés, fonctionnels et intégrés.

Le schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre comprend :

- l'avant-projet sommaire des projets aménagements des lieux d'accès à la Leyre
- l'emprise convenue et la composition de chaque aménagement ainsi que leurs dispositions techniques à mettre en œuvre

- le calendrier de réalisation et l'adaptation aux saisons et aux contraintes locales, en particulier environnementales
- une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux pour chacun des accès

Le bureau d'études Fi-conseils, expérimenté en aménagement fluvial, s'est associé avec plusieurs partenaires dont notamment le bureau d'études Biotope pour la réalisation du diagnostic écologique et Nathalie LESPIAUCQ DPLG pour le paysage au sein d'un groupement Sportnatura, afin de mener à bien cette mission. Trois livrets ont ainsi été rendus en décembre 2016 et constituent, à eux tous, le schéma d'aménagement des accès à la Leyre :

- Livret 1 : Sportnatura ; Document de présentation générale (75 pages)
- Livret 2 : Sportnatura ; Plans et projets d'aménagement ; Préconisations générales liées à l'environnement. (109 pages)
- Livret 3 : BIOTOPE ; Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologique (122 pages) ainsi que la liste des espèces présentes (27 pages)

Le renvoi à ces livrets est explicitement proposé tout au long du présent document sous la forme suivante "Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ; 75 pages. (p. XX à XX)". D'autres études ou références sont également mentionnées dans cette étude impact.

Suite à la lettre de la DREAL du 11 mars 2019 invitant le Parc à la réalisation d'un rapport environnemental et la demande précisée par la DREAL en COPIL du 3 juillet 2019, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG), animateur de la démarche sur son territoire, constitue le dossier d'étude d'impact du schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre (itinéraire nautique) tels que définis en 2016.

En cas de modification des plans d'accès préconisés dans l'étude portée par le PNRLG et menée par SportNatura en 2016, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ne se portera pas garant des choix locaux effectués, il appartiendra donc aux différents maîtres d'ouvrage de faire une demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement. Les impacts et mesures sur les eaux et les milieux aquatiques devront être précisés dans le dossier de déclaration Loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, une fois précisés les choix d'aménagement de chaque projet. Le cas échéant, la nature des travaux pourra relever également du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

*La présente étude d'impact est associée à une **note de contexte vis-à-vis des projets d'aménagement des lieux d'accès au domaine public fluvial dans le cadre de l'ESI (espaces sites et itinéraires) Leyre**, note détaillée pour une meilleure compréhension des enjeux du projet. La Note de contexte constitue un document en soit, il y est fait référence dans la présente étude d'impact.*

Le schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre a ainsi la portée suivante :

- Il propose un schéma d'ensemble à l'échelle de la vallée de la Grande Leyre et de l'Eyre dans une approche interdépartementale cohérente de la mise en œuvre des Plans Départementaux des ESI (PDESI).
- Validé par le COPIL, il constitue un outil de mise en œuvre des PDESI sans se substituer aux compétences départementales en matière d'ESI codifiées.
- Il oriente et encourage les maîtres d'ouvrages à développer des aménagements intégrés et respectueux des enjeux environnementaux et paysagers des sites.
- Il oriente et fournit aux maîtres d'ouvrages publics les conditions d'aménagement compatibles avec les politiques publiques de financement des ESI.
- Il propose à l'Etat l'amélioration et la gestion maîtrisée des accès à son domaine (DPF) afin d'actualiser et préciser les règlements le concernant.
- Le schéma n'a pas de portée réglementaire.

2.1. Nature et localisation des sites (accès à La Leyre)

Le terme “**site**” comprend une réalité fonctionnelle et physique liée au déroulement de la pratique proprement dite, en particulier pour la phase de mise à l’eau et sortie d’eau des embarcations mues à la force humaine : canoë, kayak, kayak de mer, barque, paddle, ...

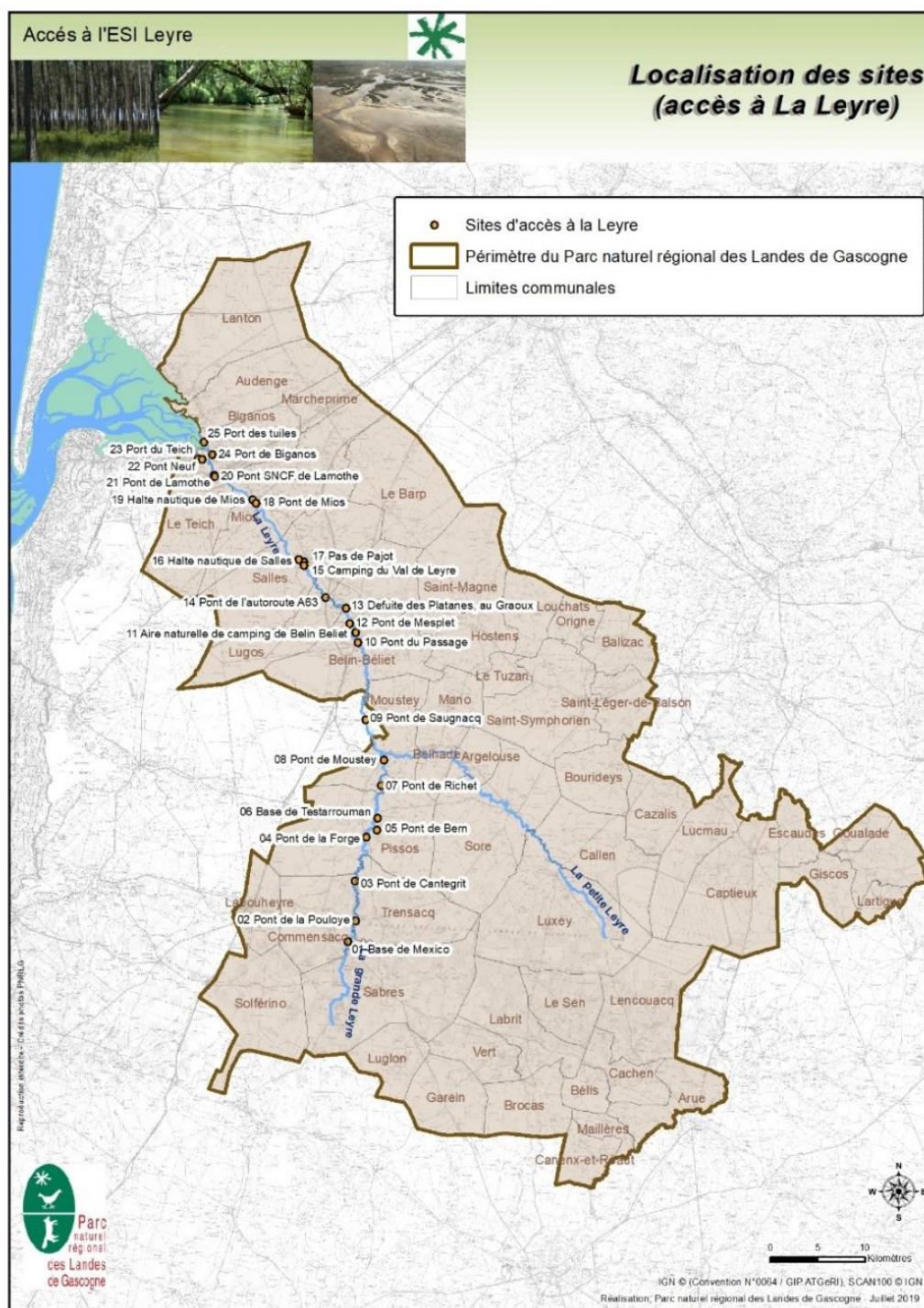


Figure 1 : Localisation des sites

3 éléments composent un site d'embarquement ou de débarquement :

- **le lien avec le réseau routier** : sous forme de chemin plus ou moins large menant de la route à la zone de retournement. Ce chemin provient d'un espace public pouvant être seulement une route ou bien une zone aménagée (base de loisirs, par exemple, connectée avec d'autres itinéraires pédestres ou cyclables) ou en lien direct avec un bourg riverain.

- **la zone de retournement** est un espace plus ou moins large permettant la manœuvre ponctuelle de véhicules et de remorque(s) pour faire la dépose de matériel nautique et de personnes, et plus ou moins éloignée du DPF selon la configuration des sites.

- **la zone de mise à l'eau ou l'accès proprement dit**, est constitué du lien physique terre/eau permettant la mise à l'eau et la sortie des embarcations ainsi que l'embarquement (ou le débarquement) des personnes. Ce lien peut prendre des formes naturelles (plage de sable à faible pente, par exemple) ou plus artificielles pour des raisons de sécurité et/ou de confort (marches en bois, ponton de bois ou quai en garluque par exemple)

NB : Dans 2 des 3 ports, l'accès proprement dit est existant sous forme de cale.

Seuls les 25 lieux définis dans les RPPN de 2014 sont concernés par le projet de schéma d'aménagement. Leur répartition est reportée sur la carte ci-dessous.

Le projet se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans les Départements de la Gironde et des Landes.

11 communes sont concernées par le projet : Lugos, Mios, Biganos, Le Teich, Belin-Béliet, Salles, Trensacq, Moustey, Saugnac-et-Muret, Pissos et Commensacq. A l'exception de Saugnac-et-Muret, toutes les communes sont situées dans le Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

2.2. Historique des sites et du projet ESI Leyre

Sous l'impulsion du ministère des sports, et de l'opération « Jeunesse au plein-air », les premières descentes en canoë et en kayak voient le jour sur La Leyre dès 1968, avec les clubs et les foyers ruraux des communes.

Entre 1975 et 1980, dans le respect des règles d'urbanisme du Site Inscrit (site Val de l'Eyre inscrit en 1973), des programmes d'investissements publics (co-financés à 50 % Etat et 50 % PNR) ont conduit à :

- L'acquisition foncière publique d'une série de parcelles en berge sur les communes riveraines de la Grande Leyre (landaise) et de l'Eyre (girondine)
- À l'implantation de haltes nautiques sur ces parcelles, équipements rustiques (comme peuvent l'être un refuge de montagne ou une aire naturelle de camping), pour permettre la navigation sur plusieurs jours et les escales

Les lieux de mise à l'eau (et de sortie d'eau) du DPF ont été sommairement aménagés aux droits de ces haltes nautiques (ou aire de camping naturelle) quand il n'y avait pas de plage en pente douce.

Les autres embarquements/débarquements s'effectuaient spontanément au pied des ponts.

En 1985, l'apparition d'une offre de découverte de la Leyre sous forme de randonnée à la pagaie se structure.

Entre 1990 et 1992, un accroissement inégal de la fréquentation se confirme, plus particulièrement avec l'activité locative permettant la descente libre des usagers (création de la première société en 1991).

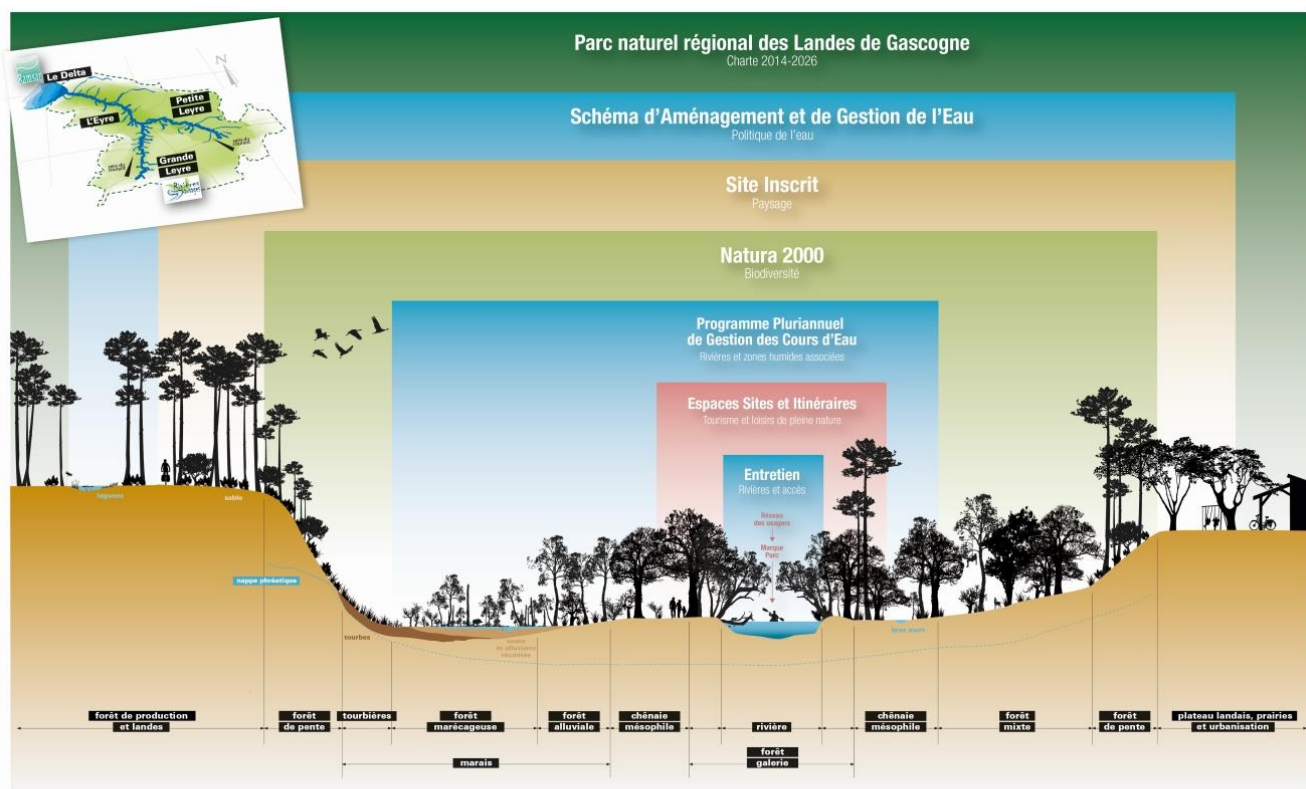
Dès juillet 1993, face à l'accroissement de la fréquentation, le PNR fait appel aux services de l'Etat pour élaborer une réglementation de police de navigation ainsi que pour agir sur le nombre de bases, le nombre de bateaux par base en proposant des quotas et l'identification des embarcations.

Les deux RPPN (Landes et Gironde) finiront par voir le jour en août 1995. En Gironde seulement, l'arrêté définit les lieux de mise à l'eau et de sortie d'eau, sans préciser pour autant les réalités foncières au droit des lieux mentionnés. Cette disposition réglementaire se révélera imprécise face aux pressions en berge du DPF.

Après 1995, l'essor des pratiques de pleine nature fait apparaître une offre plus diversifiée. Des acteurs aux intérêts divergents (clubs, associations, bases communales, bases du PNR, sociétés), nuisant parfois à la représentation initiale de la rivière, conduisent à une distorsion de son image et à des comportements disparates.

A partir de 2000, le PNR met en œuvre deux batteries d'actions combinées :

Dans l'objectif d'un développement durable de la Leyre, le PNR s'engage depuis lors, avec les partenaires et les acteurs locaux (prestataires et usagers), dans une démarche intégrant une volonté d'équilibre entre la valorisation d'un usage de l'eau et la préservation des milieux naturels :



De 2008 à 2012, sur la Leyre, les alertes se précisent quant aux pressions sur le foncier en berge du DPF. A cette période, la nécessité de renforcer les actions pour garantir la continuité naturelle de la Leyre (corridor écologique) et pour conforter (et circonscrire) les seuls accès définis dans les RPPN dans cet espace patrimonial d'intérêt majeur, s'impose aux acteurs publics.

Note de contexte, page 11, 12

En effet, alors que les procédures et outils de gestion concertée sont menés à bien et que l'animation du réseau des prestataires et usagers de la Leyre continue mais atteint ses limites, force est de constater par exemple que, pendant cette période :

- les embarquements, sur certains accès existants, se déroulent de façon anarchique avec, comme effet premier, l'élargissement de l'emprise par étalement et apparition des conflits d'usages sur les parcellaires
- la fréquence des embarquements sur quelques accès augmente (rotations)
- les velléités d'acquisitions foncières en berge par les prestataires se font de plus en plus prégnantes en certains points du DPF (*Note de contexte, encadré 1 : illustration des pressions foncières ayant conduit le PNR à agir sur les accès*)
- le besoin de rappeler et de faire respecter les accès définis dans le RPPN est grandissant face aux situations, malgré les imprécisions sur les zones terrestres concernées
- les clubs fédéraux traditionnels disparaissent les uns après les autres au profit de structures d'offres de service. Un seul club subsiste à Le Teich.
- la baisse des prestations encadrées se confirme au regard d'une réglementation croissante et d'une complexité des formations.
- l'apparition des canoës ouverts « Sit On Top » contribuent à la banalisation de la pratique et le développement des pratiques individuelles est renforcé par la vente de ce type d'embarcations dans la grande distribution.

2.3. Caractéristiques et vocations des sites

Si chacun des 25 sites d'accès a des interactions plus ou moins fortes avec les espaces habités et naturels dont il est tenu compte dans les propositions d'aménagement, il importe que chacun d'entre eux participe au projet global.

Chaque site trouve une vocation en fonction :

- du projet global "ESI Leyre" qui s'étend sur une large zone d'influence de la vallée de la Leyre et des opportunités pour sensibiliser et découvrir le patrimoine naturel et culturel de la vallée,
- du caractère naturel et paysager, et des enjeux écologiques reconnus
- du volume des embarquements et débarquements, et des besoins d'articuler les usages accueil - services, activités sur site et activités itinérantes
- des nouvelles dynamiques envisagées dans les services proposés.

2.3.1. Sites techniques nature

Les sites techniques nature concernent les accès dont le caractère naturel doit absolument être préservé. Une fois les embarquements et débarquements effectués, le site doit reprendre une configuration naturelle.

Les équipements et aménagements y sont exclusivement destinés à la sécurité et à la logistique.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 12)

Les accès à ces sites restent confidentiels, sans aucune promotion, ni signalisation.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 18)

Le schéma d'aménagement concerne 5 sites techniques nature.

2.3.2. Sites de découverte

Les sites de découverte ont pour vocation d'être des accès qui jouent un rôle d'interface entre usages terrestre et fluvial. Ils offriront des possibilités de découverte du patrimoine naturel et/ou culturel lié à la vallée.

Les sites de découverte s'adressent à tous les publics du bord de la Leyre et pas uniquement aux navigants.

La qualification de site de découverte n'est pas liée à la notion de flux sur l'accès. Ce flux pourra varier de quelques personnes par jour à plusieurs centaines : le mode de découverte différera.

Ces sites bénéficieront d'une signalisation routière dans le cadre de la SIL (Signalisation d'Intérêt Local).

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 12-13)

Les accès terrestres à ces sites se feront sans contraintes d'horaires, ni de nombre et bénéficieront de signalétique et de promotion. Seuls quelques sites, de par leur spécificité, nécessiteront quelques aspects réglementaires particuliers.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (Tableau p. 18)

Le schéma d'aménagement concerne 7 sites découverte.

2.3.3. Sites structurants

Les sites structurants constituent les accès principaux à la Leyre. Ils présentent toutes les caractéristiques des sites de découverte, quelques services en plus : sanitaires, restauration sur site ou à proximité, bivouac autorisé (si nécessaire par rapport à sa position sur l'itinéraire), lien éventuel avec une piste cyclable, comme la base de Testarrouman sur la commune de Pissos.

Ces sites favoriseront la découverte de la vallée de la Leyre par différents types de déplacement doux. Ils seront connectés à diverses itinérances et pourront bénéficier de la signalisation routière directionnelle.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 13)

Le plus souvent, les sites structurants seront confiés à un gestionnaire.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 18)

Le schéma d'aménagement concerne 8 sites structurants (et 9 accès à la Leyre).

Les sites structurants se répartissent tout au long de la Leyre et permettent d'organiser sa découverte intégrale :

- trois dans la partie landaise car ce sont les accès rattachés à deux bases nautiques (historiques) offrant les services multiples (multi-activités encadrées et nuitées) sur une maîtrise foncière publique et offrant des liens (existants ou en projet) pédestres et cyclables vers les bourgs concernés (Pissos et Commensacq).

- cinq dans la partie girondine car ce sont des accès qui sont en lien direct vers les bourgs concernés et avec leurs services associés et offrant des liens (existants ou en projet) pour des pratiques de découvertes complémentaires, à pied, à vélo, notamment :

- Salles avec piste cyclable et chemins du PDIPR, et l'hébergement du Pas de Pajot pour l'escale
- Mios avec la piste cyclable, le GR6, les cheminements pédestres et les hébergements dans le bourg
- Le Teich avec la piste cyclable, la voie jacquaire littorale, le lien vers le relais nature et le sentier du littoral

Les enjeux sur ces sites girondins sont importants face à la pression urbaine en fort développement depuis 5 ans.

Et les aménagements de ces sites devront intégrer plus fortement qu'ailleurs, l'organisation spatiale des circulations et/ou des stationnement en séparant les fonctionnalités.

Les caractéristiques des accès selon les trois catégories de sites sont reprises dans un **tableau synthétique** à code couleur

Caractéristiques des sites	Typologie des sites		
	Technique Nature	Découverte	Structurant
Equipement mise à l'eau			
Equipement sortie d'eau			
Stationnement public	Optionnel pour usages locaux		
Signalisation			
Equipements liés à la découverte			
Mobilier publics		Optionnel	
Sanitaires			
Bivouac			
Restauration			
Fonctionnement hors période			
Stockage de matériel			
Règlement ou gestionnaire			

En vert : caractéristique possible

En orange : caractéristique exceptionnelle

En rouge : caractéristique non admise

En gris : non concerné

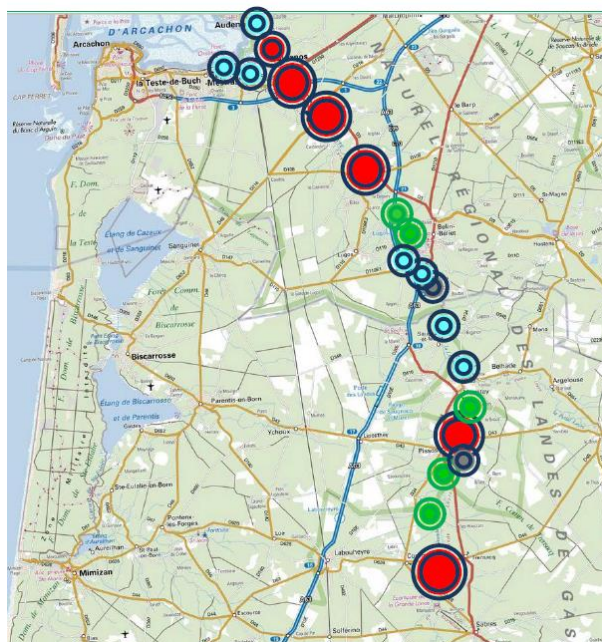
Figure 2 : Typologie des sites

En dehors des deux premiers items, les caractéristiques décrites dans la colonne de gauche, et mentionnés en vert selon les cas, ne sont pas systématiquement mises en œuvre dans les futurs aménagements. Ce sont des principes généraux retenus et mentionnés pour un souci de cohérence à l'échelle du fleuve et qui doivent être adaptés aux configurations foncières et aux pressions existantes sur chaque site par les futurs maîtres d'ouvrages.

Certaines caractéristiques sont déjà présentes sur certains sites (certains sanitaires par exemple), il ne sera donc pas nécessaire d'en créer de nouveaux. Les aménagements pré-existants seront utilisés en priorité ; des travaux de restauration seront réalisés au besoin.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 14)

Une carte synthétique reprend la localisation et la typologie de chacun des 25 sites d'accès à la Leyre :



N° de l'accès	Nom du site d'accès	Typologie des sites
1	Base de Mexico	Structurant
2	Pont de la Pouloye	Structurant
3	Pont de Cantegrit	Technique nature
4	Pont de la Forge	Technique nature
5	Pont de Bern	Fermé au public
6	Base de Testarrouman	Structurant
7	Pont de Richet	Technique nature
8	Pont de Moustey	Découverte
9	Pont de Sagnacq	Découverte
10	Pont du Passage	Fermé au public
11	Aire naturelle de Belin-Beliet	Découverte
12	Pont de Mesplet	Découverte
13	Le Graoux	Technique nature
14	Pont de l'autoroute	Fermé au public
15	Camping de Salles	Technique nature
16	Pont de Salles	Structurant
17	Pas de Pajot	Structurant
18	Pont de Mios	Structurant
19	Halte nautique de Mios	Structurant
20	Pont SNCF	Structurant
21	Pont de Lamothe	
22	Pont Neuf	Découverte
23	Port du Teich	Découverte
24	Port de Biganos	Découverte
25	Port des Tuiles	Découverte

Figure 3: Synthèse de la localisation et de la typologie des sites

2.4. Caractéristiques du projet en phase opérationnelle

Le projet concerne un schéma d'aménagement de 25 sites d'accès à la Leyre inscrits aux RPPN dès 2014.

L'organisation des sites d'accès à la Leyre a été étudiée en respectant 10 principes majeurs :

1. reconnaître le rôle des accès comme interfaces terre/eau et portes d'entrée vers un milieu naturel préservé.
2. prendre en compte les diverses natures d'utilisateurs sans exclusivité pour les activités liées à la navigation : promeneurs, trailers, pêcheurs, cyclistes locaux, excursionnistes ou touristes.
3. reconnaître l'intérêt de chaque site dans une logique globale d'itinérance amont/aval sur eau et sur terre.
4. orienter les aménagements dans une logique de réversibilité et d'adaptabilité par rapport aux saisons comme aux heures de la journée.
5. garantir la préservation et l'amélioration du contexte environnemental au titre du paysage, de la biodiversité et de la protection des berges.
6. assurer la sécurité du public et des différents acteurs tant en matière de navigation que de circulation terrestre.
7. isoler les circulations douces des circulations motorisées.
8. tenir compte des enjeux locaux économiques et commerciaux
9. améliorer les mises à l'eau en permettant un début de dilution des "paquets" de canoës par un travail sur les gestions de flux, de la logistique et des prestations liées au canoë.
10. décliner une ligne identitaire pour l'aménagement des accès sur l'ensemble du linéaire et les mobiliers associés destinés à l'information des usagers.

2.4.1. Mises à l'eau / sortie d'eau

Les mises à l'eau et sorties d'eau se feront au niveau des 25 sites d'accès à la Leyre déjà définis aux RPPN.

Il a été défini 3 fonctionnalités possibles pour ces accès :

- Embarquement : arrivée depuis le réseau routier des embarcations et des personnes, et mise à l'eau ponctuelle avant le départ sur le DPF vers l'aval
- Débarquement : sortie d'eau ponctuelle des embarcations et des personnes, puis évacuation vers le réseau routier
- Emmarchement : immobilisation ponctuelle de l'embarcation, sur le DPF ou en berge, et sortie ponctuelle des personnes du DPF pour une éventuelle déambulation en berge. Il n'existe dans ce cas particulier aucune présence de zone de retournement sur le site d'accès ni aucun lien avec un réseau routier.

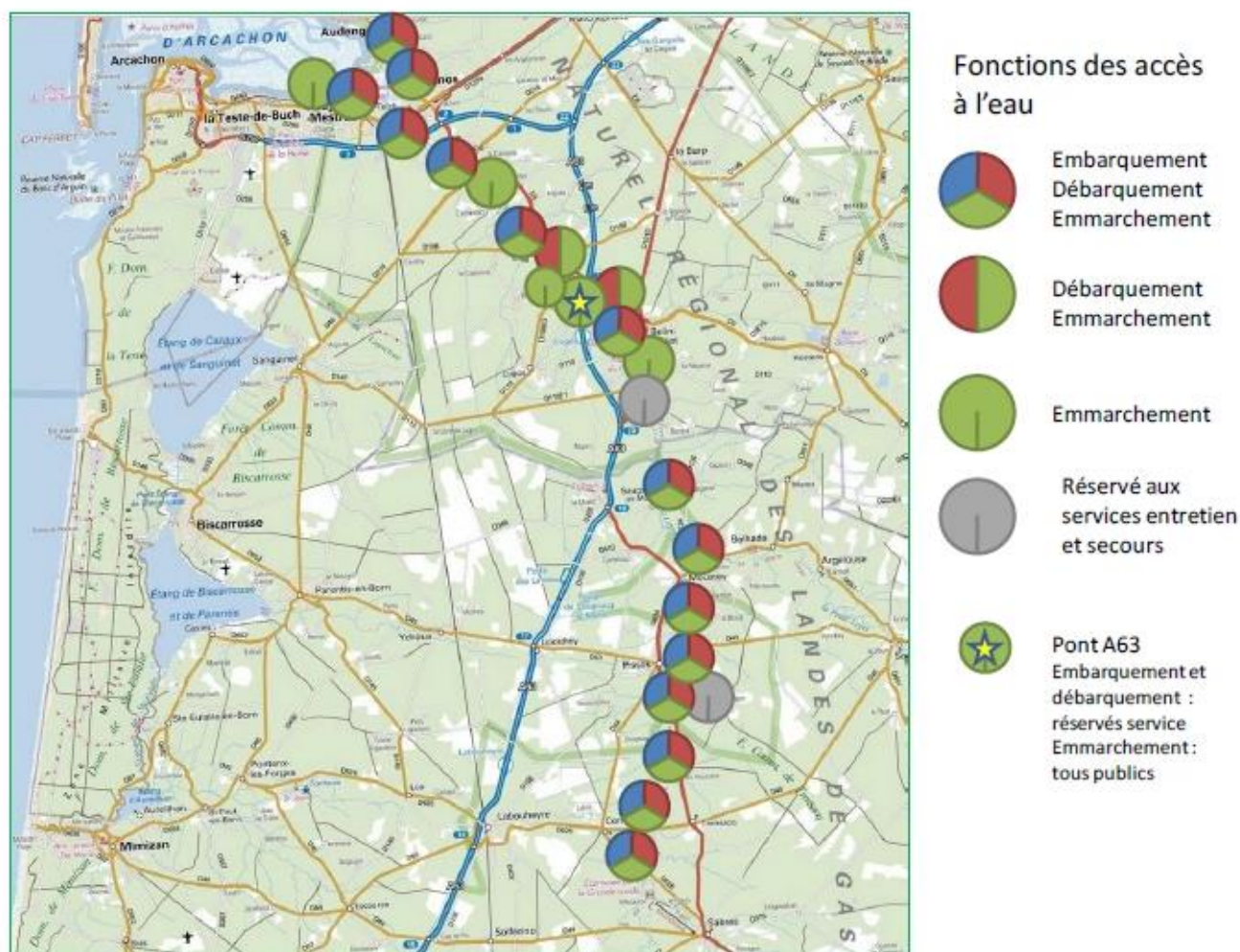


Figure 4 : Localisation des zones d'embarquement et de débarquement en fonction des accès

2.4.2. Aires de stationnement

Aujourd'hui, sur les 25 sites d'accès, il existe 8 zones de stationnement (parfois à réaménager).

NB : Selon les configurations locales et les réponses à prévoir pour une meilleure maîtrise des usages sur le foncier terrestre, le stationnement peut être nécessaire ou non, pour canaliser ou empêcher la présence en journée de véhicules appartenant à des personnes empruntant ponctuellement le DPF. **Le stationnement est un élément complémentaire des sites mais en aucun cas systématique**, d'autant plus que celui observé actuellement n'est pas uniquement liée à la pratique nautique (déambulation pédestre, contemplation, pêche, cueillette de champignons...).

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 29)

2.4.3. Mobilier

Sur les sites en question il convient de distinguer panneaux signalétiques et mobilier d'information

En matière de signalétique :

Un dispositif ancien (1998), renouvelé en parti, est en place pour mentionner les interdictions en référence aux arrêtés préfectoraux par des panneaux images 50 x 50 sur mats

- bateaux moteurs interdits (hélice noire barrée de rouge sur fond blanc)
- interdiction de feu et de camping sauvage (fond vert, logo noir de feu et camping barrés de croix rouges)
- indication, sur quelques sites, du type d'hébergements disponibles à proximité (logo et nom de l'hébergement)

A ce jour, ces panneaux sont encore présents seulement sur Mexico, Trensacq, Pissos, Moustey, Saugnac, Mesplet, et Mios et leur état n'est pas homogène.

En matière de mobilier :

A ce jour, la présence de mobilier sur les sites d'accès à l'eau n'est pas du tout systématique. Seuls des panneaux images réalisés en 2005 sous maîtrise d'ouvrage PNR (avec COPIL des maires et validation ABF), sont implantés sur 10 sites sur la vallée, à proximité des sites d'accès :

2 sur la petite Leyre à Belhade et Sore (sur des sites non concernés par le schéma d'aménagement)

3 sur la grande Leyre Trensacq (pont de la Pouloye), Pissos (plage de Testarrouman), Moustey (haut de la confluence),

3 sur l'Eyre, à Belin-Béliet (Mesplet), Salles (plage du Pont) et Mios (plage du camping)

2 sur le delta : Le Teich (Pont neuf – disparu) et Biganos (plage à l'entrée du port)

Ces panneaux simples (une face et deux montants) présentent les caractéristiques des milieux et du patrimoine et s'adresse à tous les usagers. Aucun lien direct ni information spécifique en rapport avec l'activité canoë

3. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1. Situation géographique

3.1.1. L'aire d'étude

Pour l'analyse générale de l'état initial de l'environnement, 3 aires d'étude ont été sélectionnées :

- Une aire d'étude rapprochée correspondant à chaque site d'accès
- Une aire d'étude intermédiaire correspondant aux communes concernées

Une aire d'étude élargie correspondant au territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

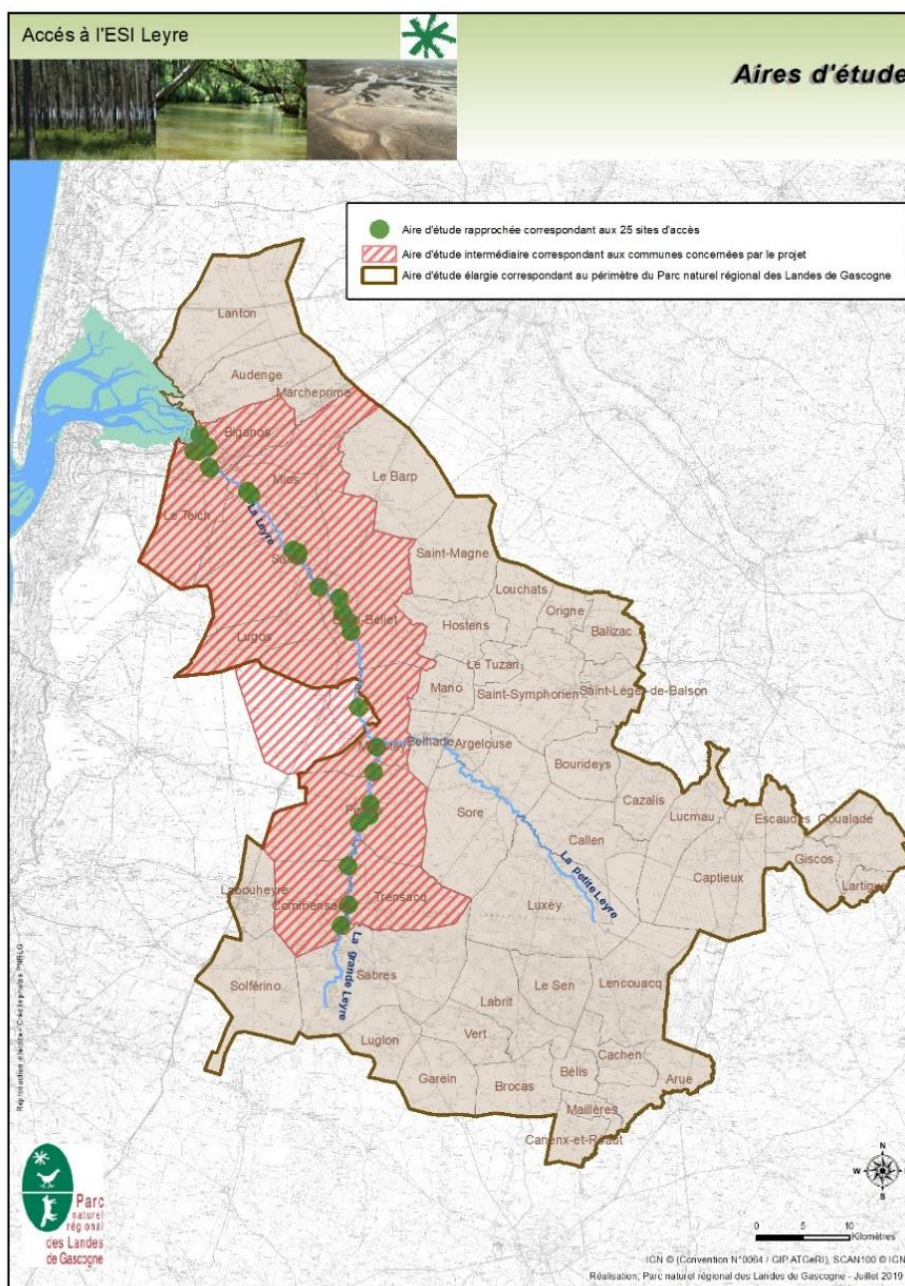


Figure 5 : Périmètres des aires d'étude

Pour chaque thématique étudiée, une ou plusieurs aires d'étude seront mobilisées selon leur pertinence au regard des enjeux considérés. Pour le traitement du volet patrimoine naturel, l'aire d'étude prise en compte est composée de deux entités : une aire d'étude rapprochée et une aire d'étude élargie. Une carte de localisation des aires d'étude est également présentée.

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p. 4 à 6)

3.1.2. Situation cadastrale

Les sites d'accès concernés par ce projet sont mentionnés dans les règlements particuliers de police de navigation sous la désignation « *points de mise à l'eau et sortie d'eau des embarcations* » :

- Dans l'arrêté des Landes (28 août 2014) article 3
- Dans l'arrêté de La Gironde (1^{er} septembre 2014) article IV

Par ailleurs, il y est mentionné dans les deux cas « *sous réserve du droit des propriétaires riverains* ». Ainsi, les RPNN ne règlent en rien la maîtrise foncière et l'usage terrestre au droit des accès pour se rendre sur le DPF et pour y naviguer.

Au lancement de la démarche, en 2013, le PNRLG a réalisé un premier état des lieux cadastral aux droits des lieux de mise à l'eau et sortie d'eau.

Pour faire suite à l'inscription de l'itinéraire nautique de la Leyre au PDESI, en 2015, cet état cadastral a été réactualisé par le PNR, les départements et les communes concernées, pour permettre aussi le lancement de l'étude du groupement Sportnatura.

Les parcelles étudiées englobent une surface comprenant le lien avec la route jusqu'au lien avec le DPF.

L'objet premier de cette démarche globale à l'échelle du DPF est bien de régulariser les situations liées au foncier au droit des lieux de mise à l'eau et sortie d'eau définis dans ces RPPN.

Cette maîtrise foncière a pour but de :

- clarifier l'usage de l'accès au regard du droit du propriétaire
- pérenniser l'accès dans le temps
- permettre son usage par tous les usagers de façon sécurisée et confortable
- mobiliser potentiellement des fonds publics pour d'éventuels aménagements

Deux cas de figure se sont fait jour à l'issue de cet état cadastral sur l'ensemble des sites et accès :

- le foncier est de statut public (propriété communale, propriété départementale, voire exceptionnellement propriété PNR),
- le foncier est de statut privé (propriétaire ou parfois personne morale).

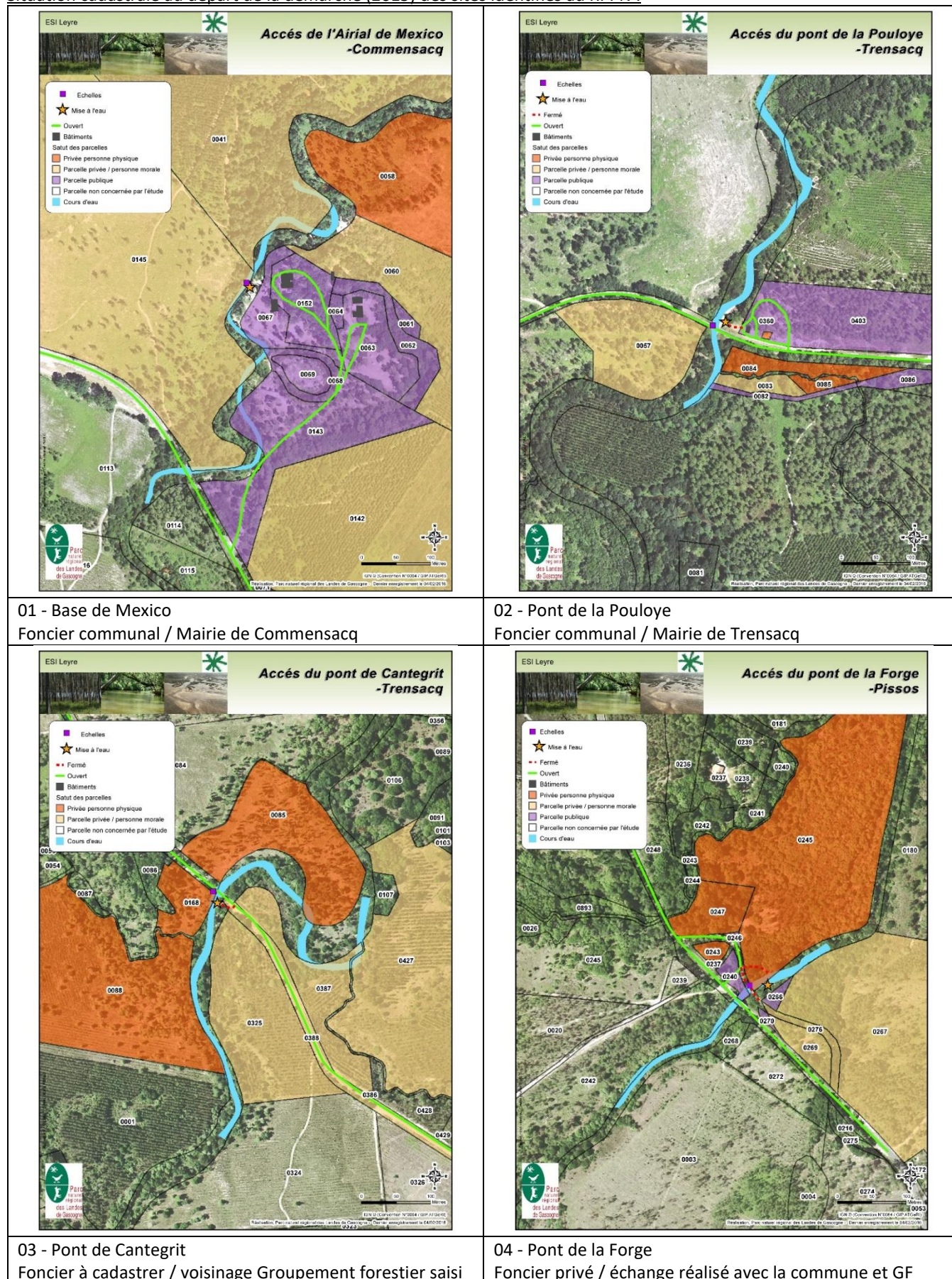
Ainsi, il est proposé aux propriétaires physiques ou aux personnes morales propriétaires, trois cas de figures :

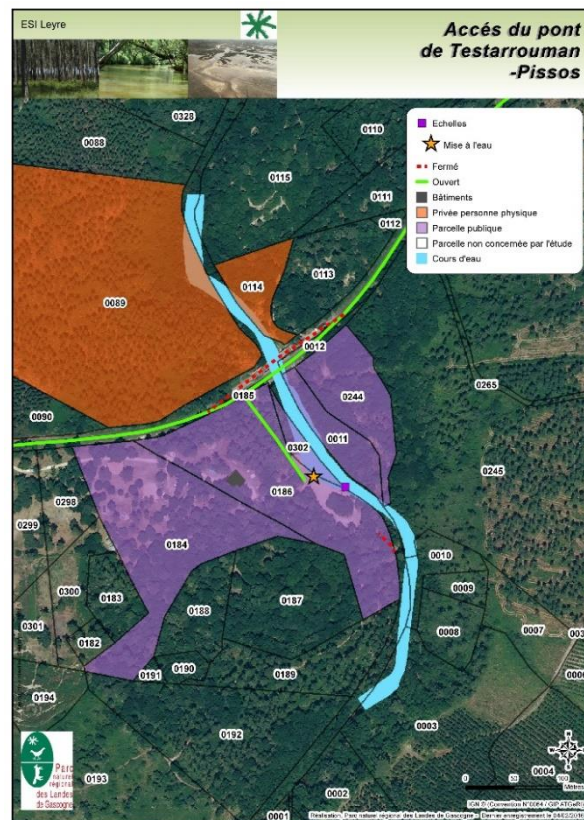
- acquisition de la parcelle par un acteur public,
- échange de parcelles avec, de préférence, la commune,
- proposition de convention entre le propriétaire, le département et la commune, voire selon les cas le Parc.

En cas de refus d'un prioritaire privé d'entrer dans l'un des dispositifs, la maîtrise foncière n'étant pas garantie, l'accès ne sera pas retenu pour l'inscription aux PDESI et, en conséquence, ne devrait plus être mentionné dans le RPPN réactualisé en fin de démarche.

- Echelles
- ★ Mise à l'eau
- Fermé
- Ouvert
- Bâtiments
- Statut des parcelles
- Privée personne physique
- Parcelle privée / personne morale
- Parcelle publique
- Parcelle non concernée par l'étude
- Cours d'eau

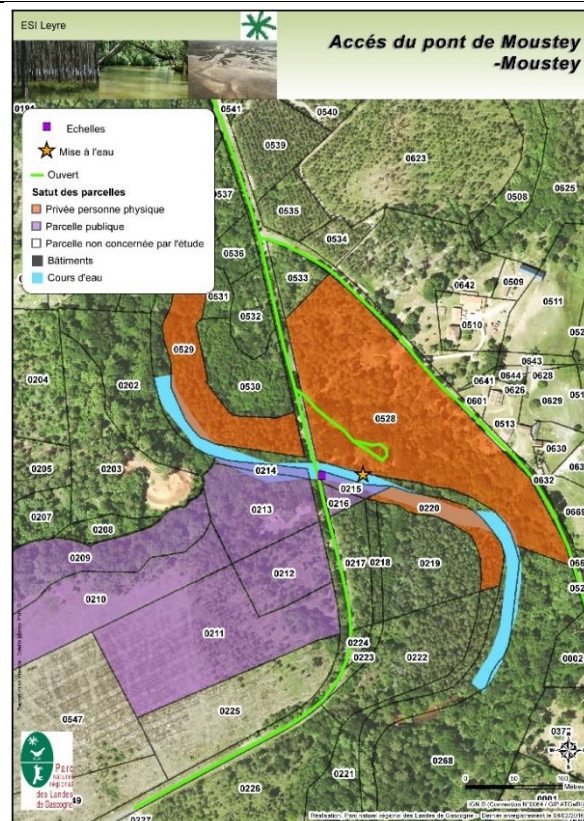
Situation cadastrale au départ de la démarche (2015) des sites identifiés au RPPN :





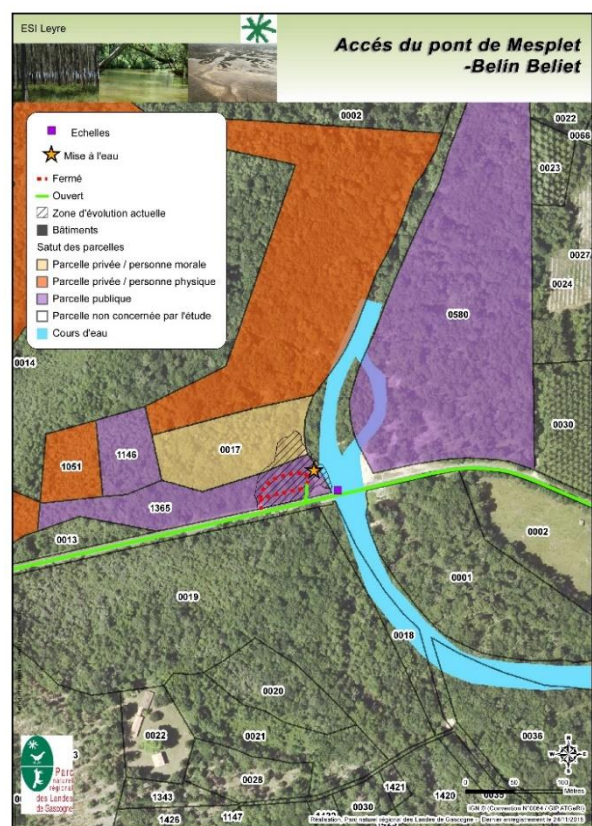
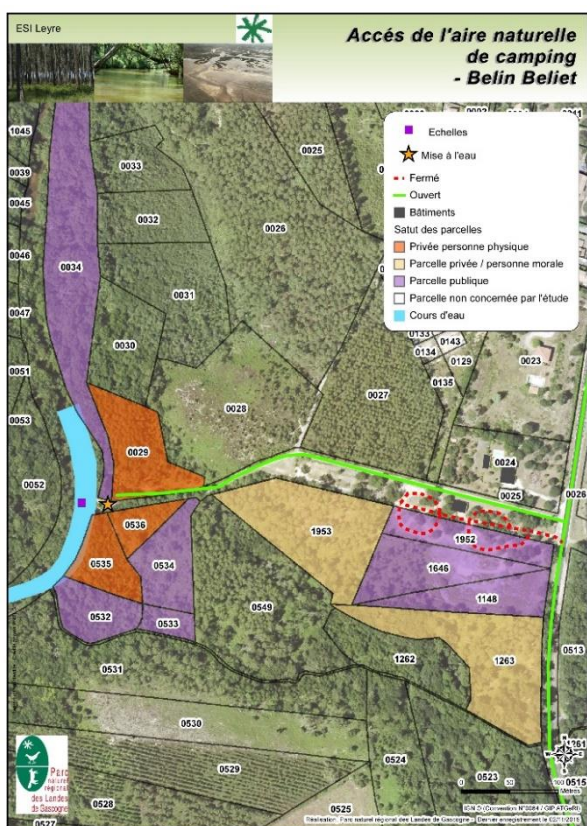
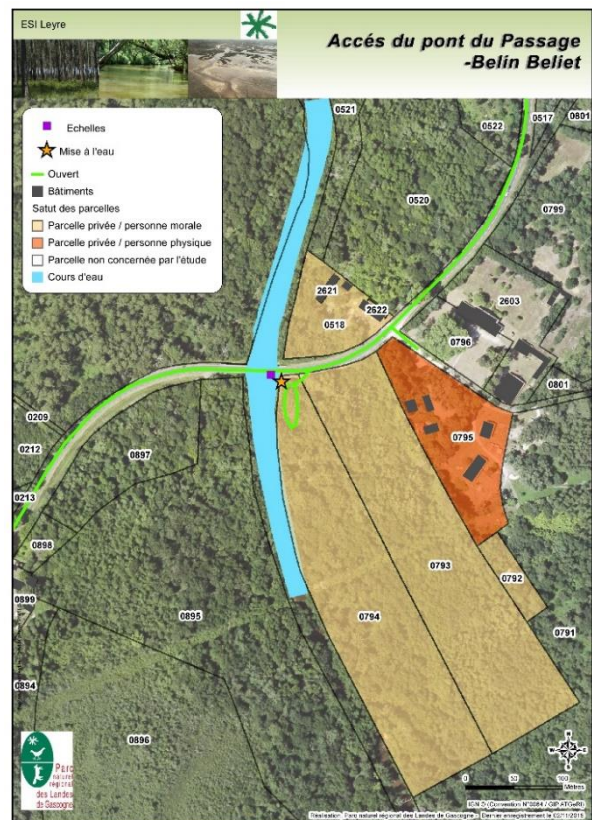
05 - Pont de Bern
Refus des propriétaires

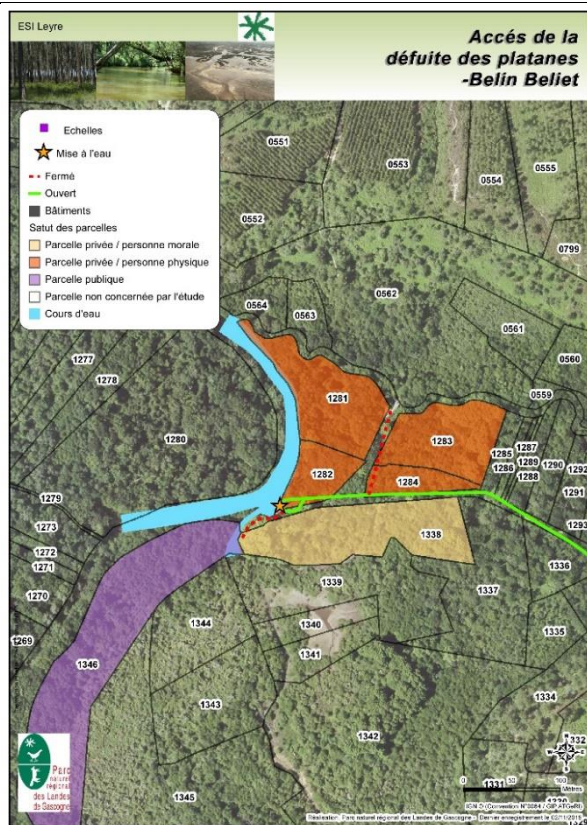
06 - Base de Testarrouman
Foncier communal / Mairie de Pissos



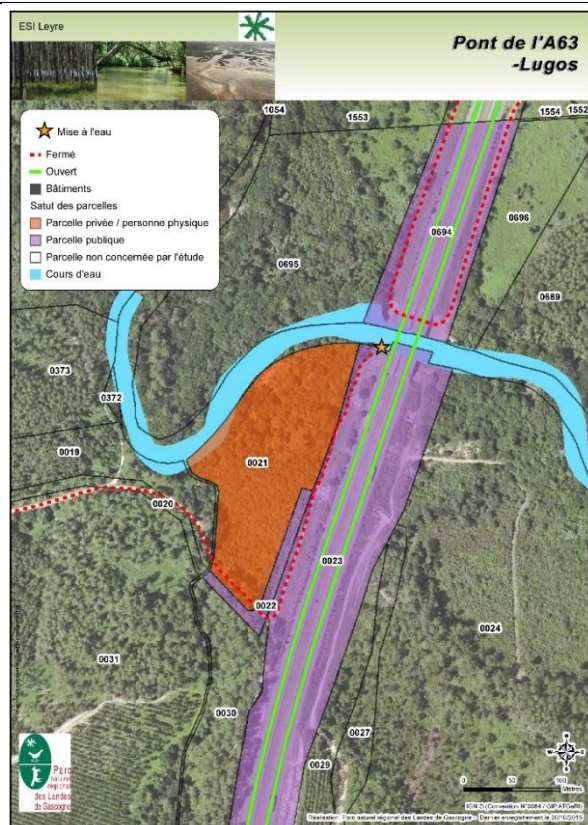
07 - Pont de Richet
Indivision. Démarche en suspend

08 - Pont de Moustey
Conventionnement signé entre propriétaire, mairie et département

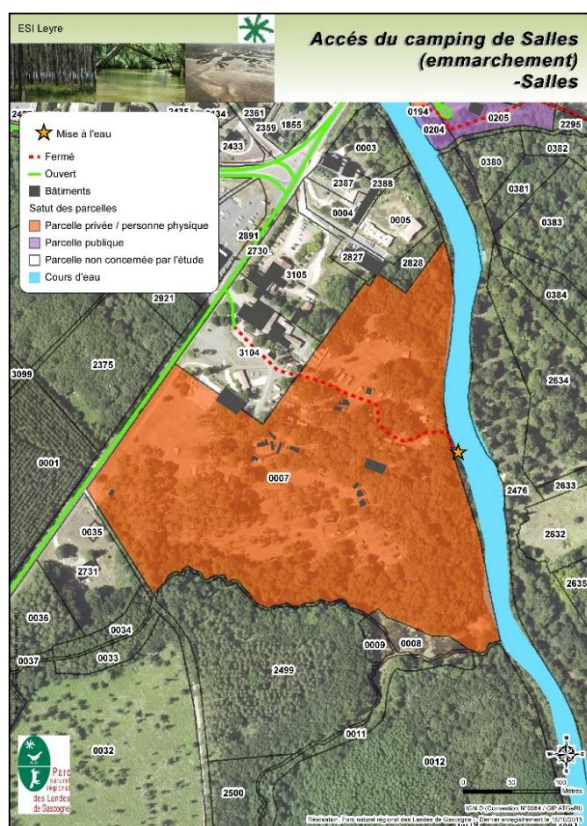




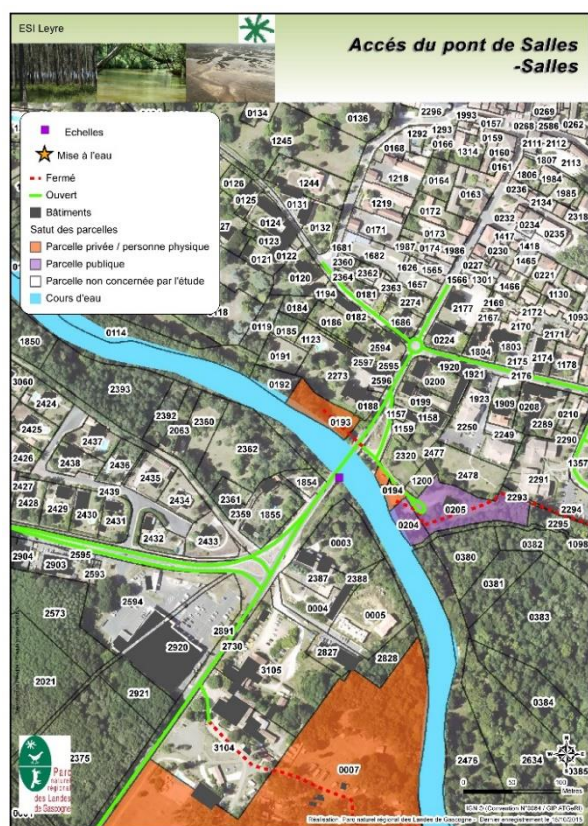
13 - Defuite des Platanes, au Graoux
Chemin rural BB



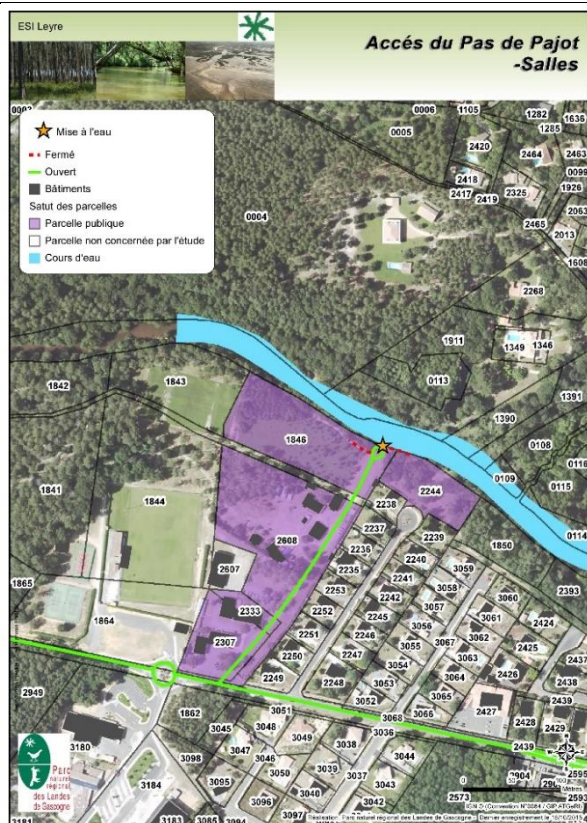
14 - Pont de l'autoroute A63
Piste DFCI



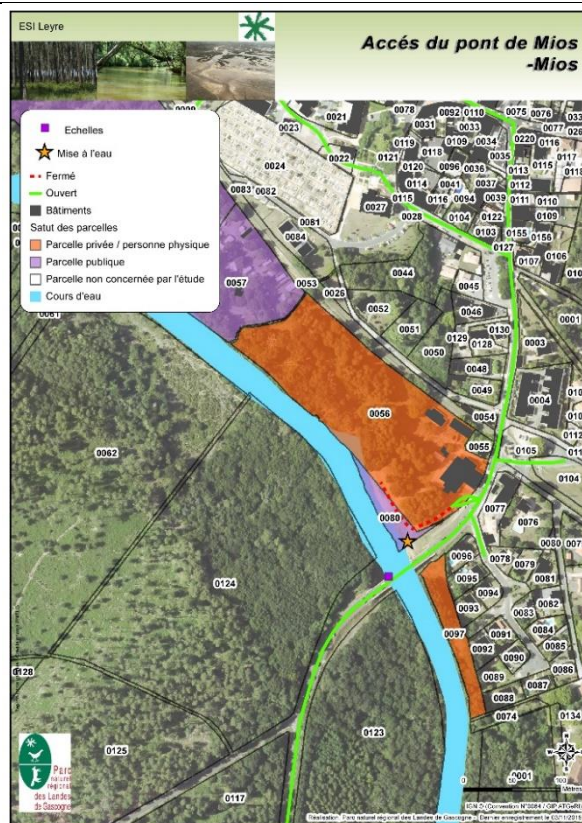
15 - Camping du Val de Leyre
Parcelle privé Pas encore de conventionnement



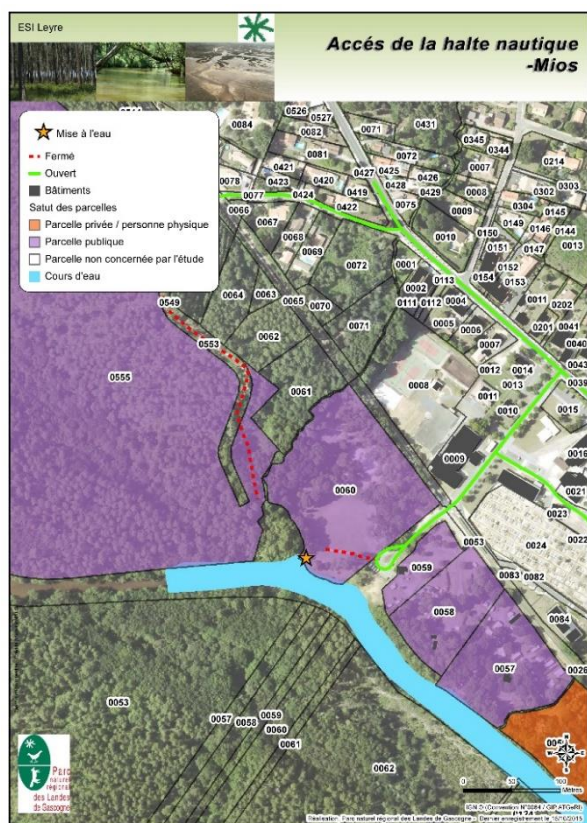
16 - Halte nautique de Salles
Parcelle PNR et Départ Acquisition de la parcelle 194 par la commune réalisée



17 - Pas de Pajot
Parcelles communales (mairie de Salles)



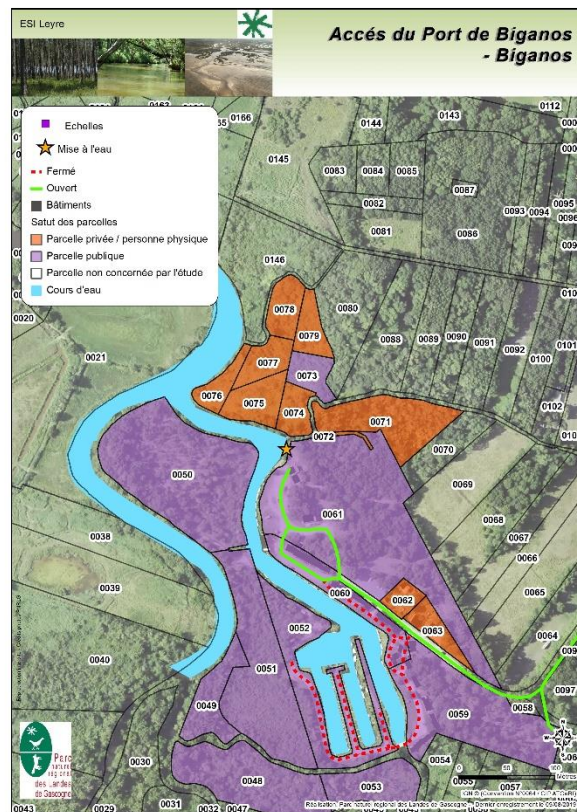
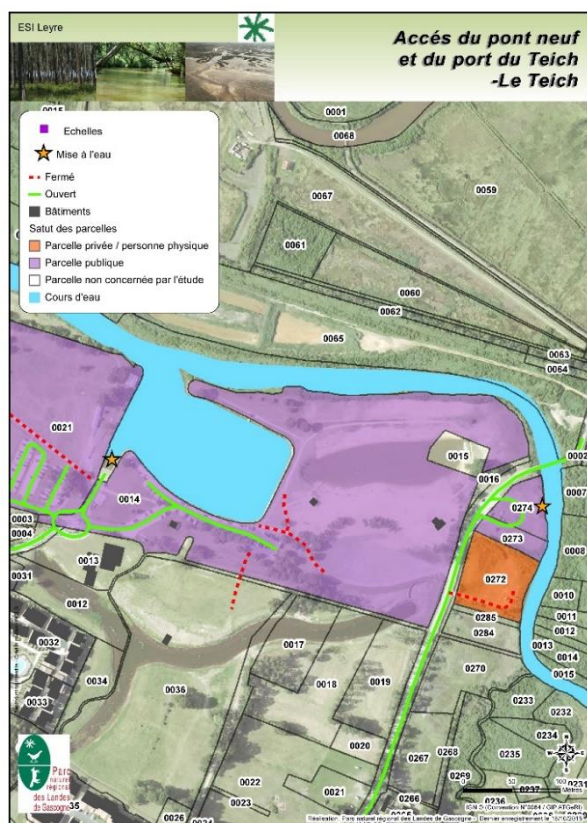
18 - Pont de Mios
Parcelle communale (mairie de Mios) et parcelle privée. En négociation de conventionnement



19 - Halte nautique de Mios
Parcelles communales (mairie de Mios)

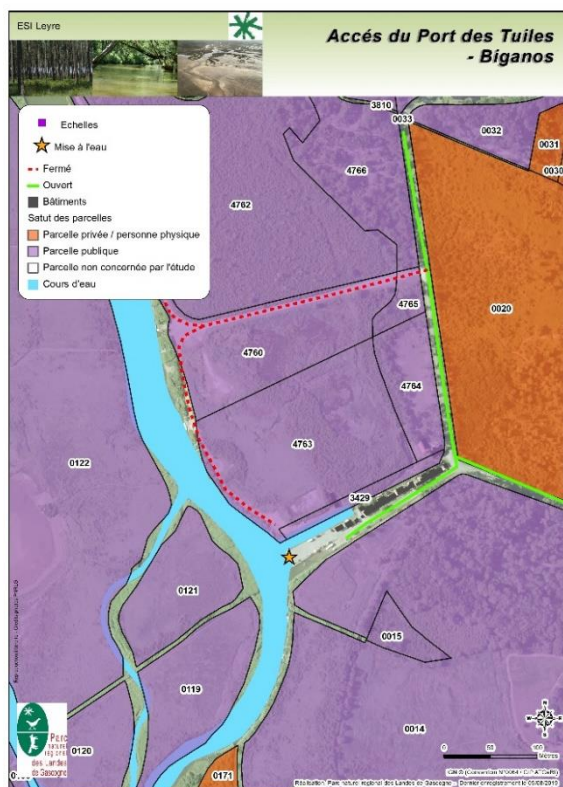


20 - Pont SNCF de Lamothe et 21 - Pont routier de Lamothe
Parcelles communales (mairie le Teich)



22 - Pont Neuf et 23 - Port du Teich
Parcelles communales
Acquisition de la parcelle 272 réalisée par le Département

24 - Port de Biganos
Parcelles communales



25 - Port des tuiles
Parcelles communales

3.2. Milieu physique

L'examen des différentes caractéristiques physiques du territoire (climat, topographie, géologie, système hydrologique de surface et souterrain, ...) permet de comprendre le fonctionnement du territoire d'un point de vue de sa dynamique naturelle ; la connaissance des caractéristiques physiques du territoire est également une clé de lecture et de compréhension de la mise en place des milieux naturels sur le territoire.

Cette analyse de l'état initial de l'environnement du territoire de projet a pour objectif d'apprécier les potentialités physiques et biologiques des sites, les pressions exercées, leur vulnérabilité et par conséquent les enjeux de protection à prendre en compte dans les aménagements des sites.

3.2.1. Contexte climatique

3.2.1.1. Contexte général

Le territoire est caractérisé par un climat océanique aquitain : les précipitations sont modérément fréquentes et plus abondantes en hiver. Les températures estivales sont modérées et les hivers sont relativement doux.

3.2.1.2. Températures

Les données climatiques prises en compte sont celles de la station météorologique de Bordeaux (33) (données Météo France).

Les températures du secteur sont assez douces en hiver (minimum mensuel rencontré en janvier sur la période 1981-2010) et modérément chaudes en été (température maximum mensuel moyenne rencontrées en aout sur la période 1981-2010). La moyenne annuelle minimale est de 9,1 °C et la moyenne annuelle maximale est de 18,5 °C.

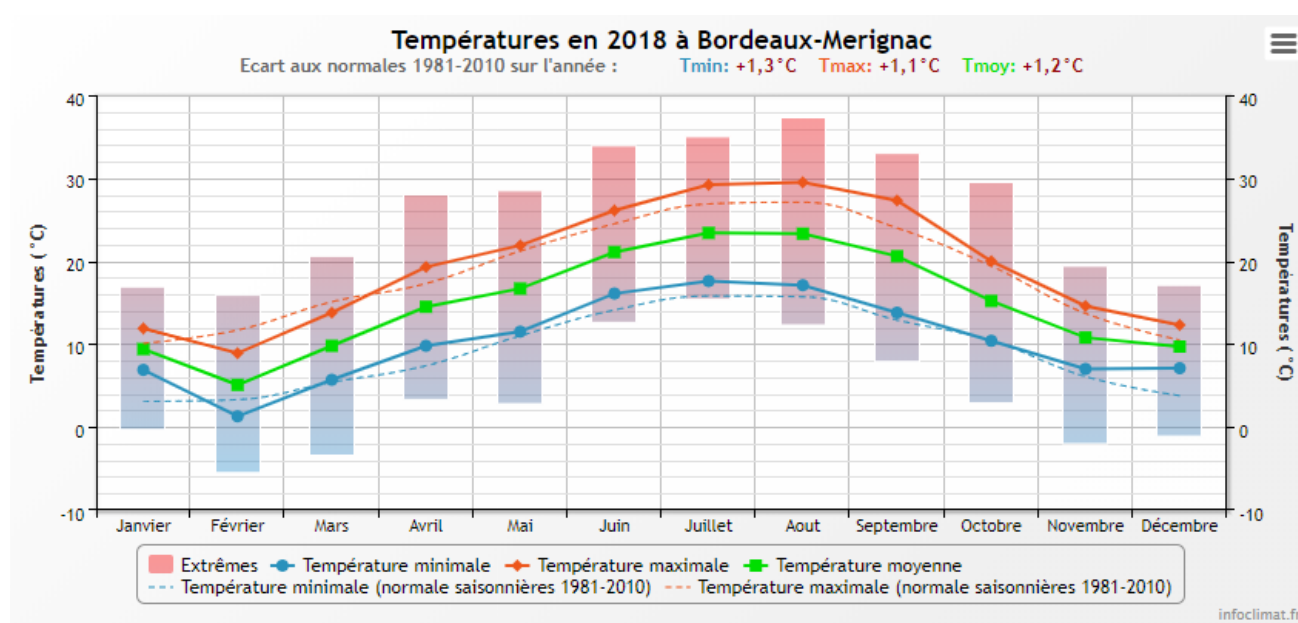


Figure 6 : Température en 2018 à Bordeaux-Mérignac

3.2.1.3. Précipitations

La zone bénéficie d'une pluviosité moyenne annuelle élevée (944,1 mm) avec des hauteurs maximales mensuelles en novembre (110,2 mm) et des hauteurs minimales mensuelles en juillet (49,9 mm), réparties essentiellement en hiver et au printemps. Le nombre moyen annuel de jours pluvieux est de 124 jours.

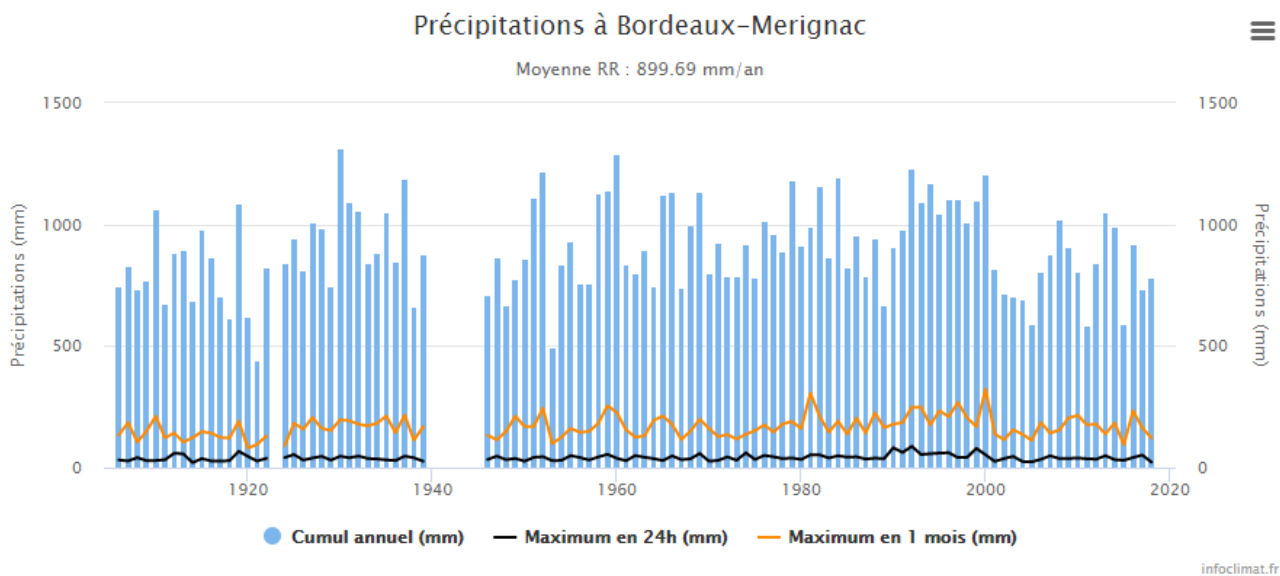


Figure 7 : Précipitations à Bordeaux-Mérignac

3.2.1.4. Vents

Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires de 00 à 21 heures UTC

Mois traités: janvier à décembre.

Anémomètre à 10 m au dessus du sol

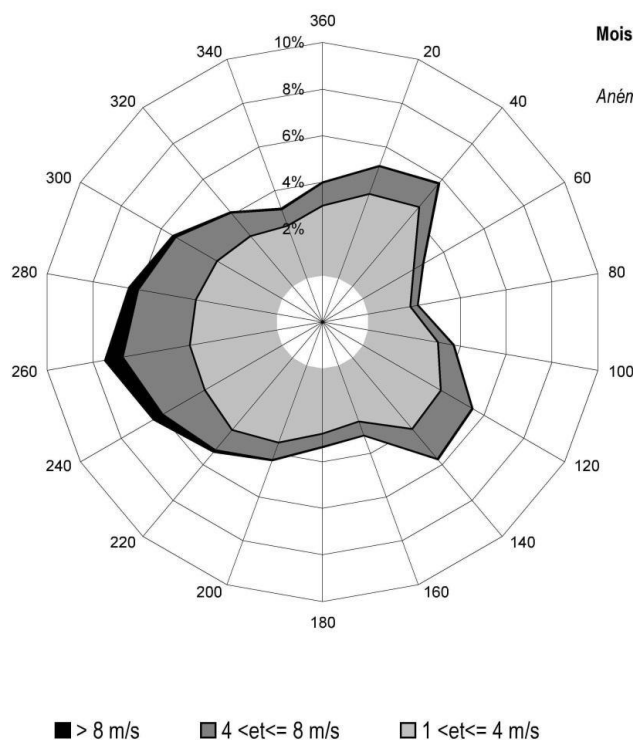


Tableau de répartition

Nombre de cas observés : 29184
Nombre de cas manquants : 40

Dir.	1 <= 4 m/s	4 <= 8 m/s	> 8 m/s	Total
020	3.9	1.3	+	5.1
040	4.4	1.3	+	5.8
060	2.5	0.5	+	3.0
080	1.8	0.3	0.0	2.2
100	3.0	0.7	+	3.7
120	3.9	1.5	+	5.5
140	4.0	1.7	+	5.7
160	2.6	0.6	+	3.2
180	2.8	0.6	+	3.4
200	3.5	0.8	+	4.3
220	4.0	1.1	+	5.3
240	3.8	2.1	0.4	6.4
260	3.8	3.0	0.8	7.5
280	3.5	2.5	0.4	6.4
300	3.2	2.0	0.1	5.4
320	2.8	1.3	+	4.2
340	2.4	0.7	+	3.2
360	3.0	1.0	+	4.0
Total	59.0	23.0	2.1	84.1
<= 1 m/s				15.9

Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360 degrés: 90 = Est, 180 = Sud, 270 = Ouest, 360 = Nord.
Le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%

Figure 8 : Rose des vents de Bordeaux-Mérignac

La rose des vents de Bordeaux-Mérignac permet d'accéder aux valeurs de fréquences moyennes des directions du vent en % et leur vitesse ; seuls les vents de vitesse supérieure à 1 m/s y sont figurés.

Cette rose des vents annuelle met en évidence :

- un régime principal de secteur sud-ouest,
- des vents secondaires de secteurs nord-est et sud-est.

La zone d'étude est moyennement ventée. En effet, 59 % des vents sont inférieurs à 4 m/s. Par ailleurs, la vitesse moyenne du vent est de l'ordre de 3,2 m/s et est relativement homogène au cours de l'année.

Les pointes de vitesse supérieures à 8 m/s sont rares (2,1%) et sont observées uniquement pour les vents en provenance de l'ouest.

3.2.2. Topographie et contexte géologique

3.2.2.1. Contexte topographique

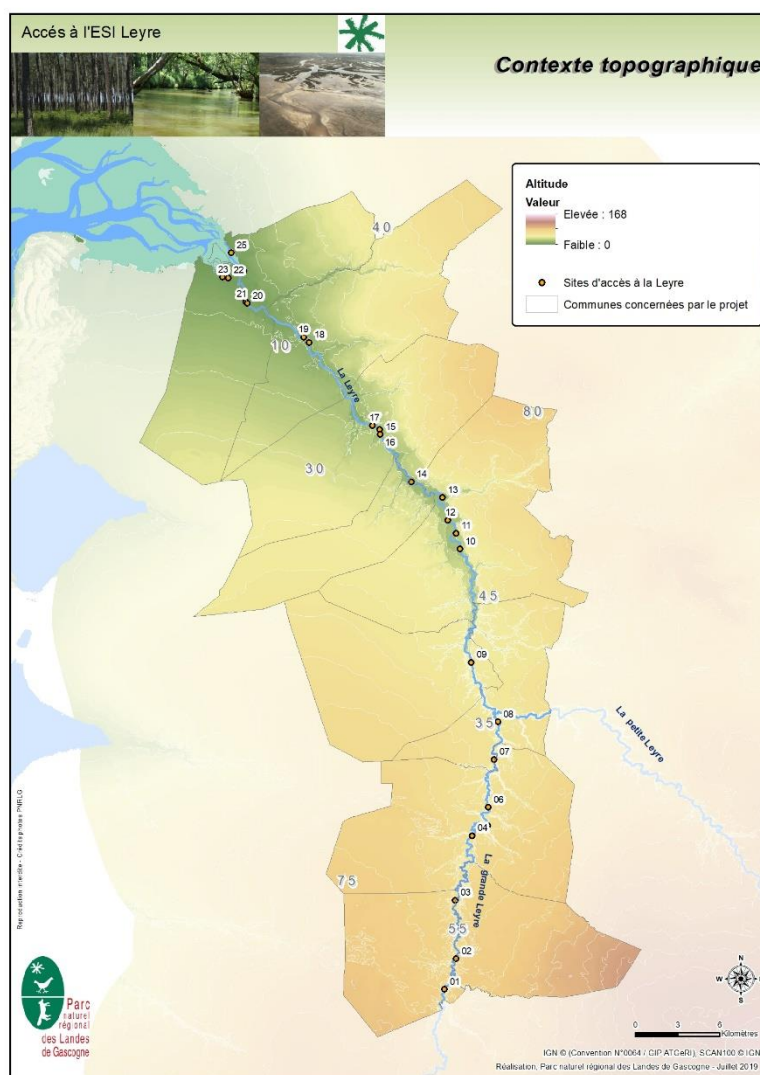


Figure 9 : Carte du contexte topographique

Sur l'ensemble du bassin versant, le relief est peu contrasté, avec des zones de plateaux plus élevées à l'Est et au Sud. Les altitudes varient d'une centaine de mètres, sur les têtes de bassin, à moins de 5 m, au niveau du bassin d'Arcachon, 70 km en aval. D'une manière générale, la partie située en rive droite de la vallée de la Leyre est plus haute que celle située à l'Ouest. Le contexte structural profond contrôle en grande partie l'organisation spatiale du relief et, par conséquent,

celle du réseau hydrographique. La mise en place du réseau fluvial il y a moins de 10 000 ans a conduit à la création de vallées étroites et encaissées au sein des formations sableuses. L'orientation de ces vallées est liée à la présence d'accidents structuraux profonds tels que la flexure celtaquitaine qui a orienté la vallée de la Petite Leyre et celle de la Leyre dans un axe Nord-ouest / Sud-est¹.

3.2.2.2. Le contexte géologique

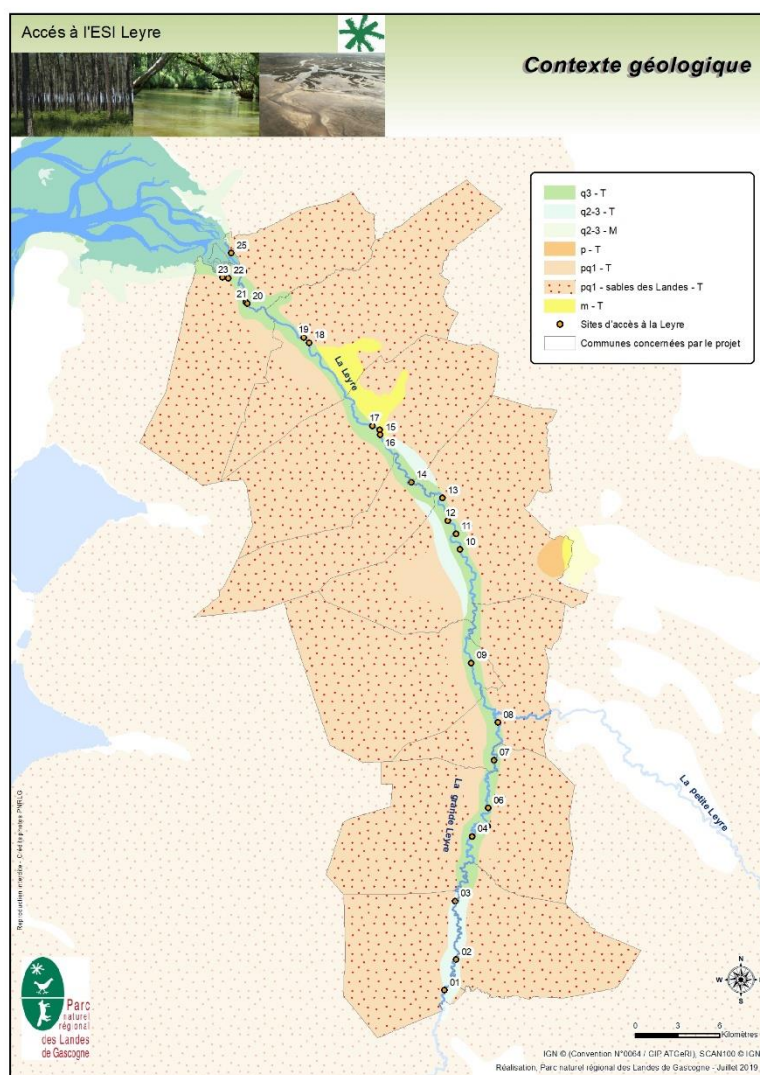


Figure 10 : Carte du contexte géologique

Le bassin versant de la Leyre se situe dans le secteur surnommé le "Triangle Landais", espace d'accumulation de couches sableuses et graveleuses, alternant avec des couches argileuses. On y retrouve 6 séquences, de la plus ancienne à la plus récente : les Sables fauves, les glaises Bigarrées, les formations d'Arengosse, la formation d'Onesse, la formation de Belin et la formation de Castets. Cet ensemble est surmonté par des couches plus récentes : le Sable des Landes, les dépôts alluviaux (dont les formations flamandaises) et les sables dunaires. Cet ensemble constitue un aquifère multicouche de l'ordre de 50 mètres d'épaisseur.

¹ PNRLG, 2016, Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau – Etat des lieux et diagnostic, 70p.

Sur le territoire du SAGE Leyre, le volume de formations à l'affleurement est représenté majoritairement par la formation d'Onesse et par la formation des dunes et sables des landes (relativement 44% et 19% du volume total des formations à l'affleurement sur le territoire).

3.2.2.3. Erosion

L'érosion est un phénomène naturel sur le bassin de la Leyre car le substrat sableux est peu cohésif. Les zones naturelles historiques d'érosion se situent dans la partie médiane des affluents, là où la pente est la plus forte : on a pu constater par le passé, lors de la création des réseaux d'assainissement des landes, des réajustements hydromorphologiques qui ont pu entraîner localement des cassures sur les affleurements d'aliôs (roche formée par concrétion dans les dépôts sédimentaires). Cependant ces érosions sont accentuées par les actions anthropiques. Cette érosion est plus marquée aujourd'hui sur les zones d'entretien drastique en tête de bassin. Les fossés instables (liés aux zones de drainage) ainsi que les points durs (ouvrages transversaux etc.) sont des facteurs potentiellement aggravants de ce phénomène d'érosion. Ces secteurs sont soumis à l'érosion régressive, zones où le cours d'eau cherche à retrouver son état d'équilibre. L'érosion au sein même des cours d'eau est limitée du fait du rôle joué par les ripisylves en place. Ce transport solide est très marqué au niveau de la basse vallée de la Leyre, qui concentre toutes les évolutions subies par les zones situées en amont. Le charriage des sables est abondant dans la basse vallée de la Leyre, notamment lors des crues de longue durée. L'origine de ce sable provient en grande partie des plateaux, au droit des parcelles drainées et cultivées, et dans une moindre mesure par l'érosion des berges de la Leyre et des autres cours d'eau. La sédimentation dans le lit mineur de la Leyre est fortement liée à la présence d'obstacles (naturels ou artificiels). Dans le lit majeur, la forte sédimentation contraint les affluents au niveau des confluences à divaguer et entraîne parfois des fortes modifications au niveau des connexions (obstructions et comblements de marais) entre la Leyre et ses annexes fluviales².

3.3. Eau et milieu aquatique

3.3.1. Eaux superficielles et souterraines

3.3.1.1. Eaux superficielles

Le projet d'aménagement des sites d'accès est localisé sur le bassin versant de la Leyre et son delta. Il concerne plus spécifiquement les cours de la Grande Leyre, puis de la Leyre après la confluence Petite Leyre/Grande Leyre. Il traverse deux départements : les Landes en amont de la confluence et la Gironde en aval.

Depuis le pont de Rotgé sur la commune de Sabres jusqu'au pont de chemin de fer à Lamothe, la Leyre est classée au Domaine Public Fluvial (DPF) comme cours d'eau rayé de la nomenclature des voies navigables.

Grande Leyre	Classement DPF : décret du 27/06/1867	Déclassement voies navigables : décret-loi 28/12/1926
Leyre entre confluence et pont du chemin de fer à Lamothe		Déclassement voies navigables : décret-loi du 27/07/1957
Leyre entre Lamothe et le delta		Cours d'eau navigable
Delta	Domaine Public Maritime	- À l'aval de l'île de Malprat sur l'Eyre de Malprat - À l'aval du prolongement de la digue de l'île de Malprat avoisinant Boucolle

² PNRLG, 2016, Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau – Etat des lieux et diagnostic, 70p.

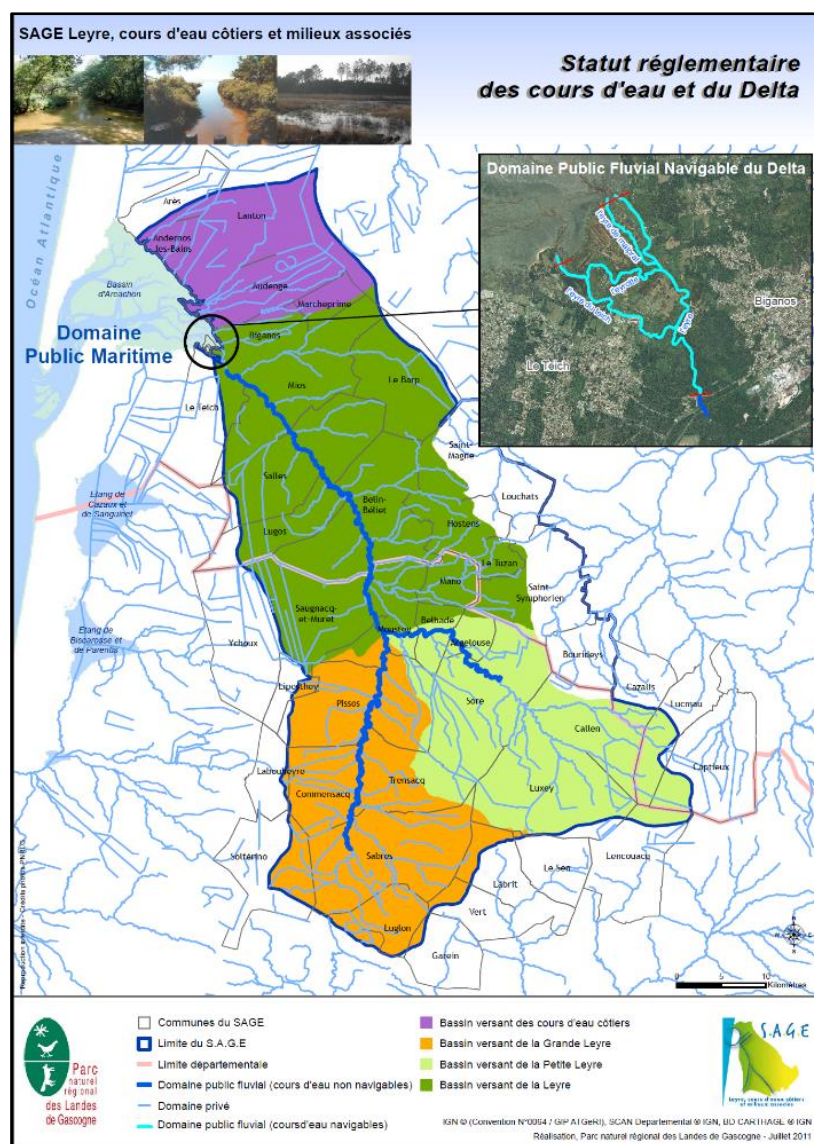


Figure 11 : Carte du statut réglementaire des cours d'eau et du Delta

De nombreux affluents rejoignent le cours principal de la Leyre dont le plus important est le Lacanau à l'aval.

3.3.1.2. Eaux souterraines

La nappe du Mio-Plio-Quaternaire est un aquifère multi-couche. Elle est contenue dans les formations suivantes (depuis la surface vers la profondeur) :

- Sable des Landes (sables fluvio-éoliens),
- Gravier et sables grossiers de Belin,
- Sables fluviatiles peu argileux d'Onesse,
- Sables et graviers d'Arengosse,
- Sables fauves.

De manière générale, la nappe est libre et continue. Cependant en certains endroits, ces nappes peuvent être isolées par des couches argileuses telles que les Glaises bigarrées ainsi que les toits argileux des formations d'Arengosse, d'Onesse, de Belin et de Castets, rendant ainsi les communications entre nappes difficiles.

Sous cette nappe superficielle, se trouvent des nappes plus profondes.

Des études du BRGM sur les relations nappes plio-quaternaires / cours d'eau (évaluées à partir des cartes piézométriques) montrent que :

- Les écoulements de la nappe se font de la périphérie vers les principaux cours d'eau : la Leyre dans la partie aval, la Grande et la Petite Leyre dans la partie amont,
- Le gradient hydraulique est en moyenne de 2‰ dans la partie occidentale du territoire, 3‰ dans la partie comprise entre la Grande et la Petite Leyre, et 6‰ à l'Est de la Leyre,
- La nappe est drainée par les cours d'eau,
- Les modalités d'écoulement semblent être les mêmes tout au long de l'année,
- L'évaluation de l'impact des prélèvements sur le fonctionnement de l'hydrosystème ne permet d'estimer que grossièrement la distance à partir de laquelle les pompages en nappe n'ont plus d'effet direct sur les cours d'eau. De plus, cette évaluation semble difficile par manque de données précises sur l'évolution des prélèvements de 1998 à 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" et du SAGE "Ciron", une étude a été initiée sur l'ensemble des deux territoires afin d'améliorer la connaissance des relations entre les nappes plio-quaternaire et les cours d'eau. Débutée en juin 2017, cette étude est portée conjointement par le PNR des Landes de Gascogne et le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin versant du Ciron. Dans un premier temps c'est la société ANTEA Group de Mérignac qui collecte de la donnée sur les caractéristiques hydrologiques d'une part, et les caractéristiques hydrogéologiques d'autre part. Ces données serviront ensuite à alimenter le modèle hydrodynamique du BRGM.

3.3.2. Aspects qualitatifs

Il existe deux masses d'eau (au titre de la DCE) sur la partie navigable de la Leyre :

- Masse d'eau FRFR285 : La Leyre de sa source au confluent de la petite Leyre
- Masse d'eau FRFR286 : La Leyre du confluent de la petite Leyre au confluent du Lacanau

	Objectif d'Etat de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)		Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021) Données 2011-2013	
	Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique
La Leyre de sa source au confluent de la petite Leyre (FRFR285)	BON ETAT 2015	BON ETAT 2015	BON (indice confiance moyen)	BON (indice confiance haut)
La Leyre du confluent de la petite Leyre au confluent du Lacanau (océan) (FRFR286)	BON ETAT 2021	BON ETAT 2015	MOYEN (indice confiance moyen)	BON (indice confiance haut)

Figure 12 : Etat des masses d'eau - Etat des lieux 2011-2013 pour le SDAGE 2016-2021 © SIE Adour Garonne, 2019

Dans le cadre de la révision du SDAGE Adour-Garonne pour la période 2022-2027 l'état des lieux révisé des masses d'eau devrait être publié prochainement (synthèse attendue en 2019).

Plusieurs stations de mesure de qualité de l'eau sont présentes sur la Leyre, dont 5 actuellement en fonctionnement. La station de mesure la plus ancienne est située à Lamothe (Le Teich) et enregistre des données depuis 1971.

Les dernières mesures validées dans le cadre du SIE Adour-Garonne sont présentées ci-dessous. A noter qu'en l'absence de données validées en 2018 par le SIE sur la biologie, la qualité globale écologique (physico-chimique + biologique) ne peut être évaluée.

	La Leyre à Lamothe (05191000)	La Leyre à Mios (05191900)	La Leyre à Belin-Beliet (05191900)	La grande Leyre à Pissos (05192024)	La grande Leyre à Sabres (05192040)
Ecologie	Inconnu (2018)	Inconnu (2018)	Inconnu (2018)	Inconnu (2018)	Inconnu (2018)
Physico-chimie	BON	BON	BON	BON	BON
Oxygène	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON
Nutriments	TRES BON	BON	BON	BON	BON
Acidification	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON
Température de l'eau	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON
Biologie	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Polluants spécifiques	BON	Inconnu	BON	BON	Inconnu
Chimie	BON (2018)	Inconnu	BON (2018)	BON (2018)	BON (2014)

Figure 13 : Etats écologiques et chimiques sur les stations de mesure sur la Leyre (Aval vers amont) - Année 2018 établie avec les données de la période 2016-2018 © SIE Adour Garonne, 2019

La qualité physico-chimique de l'eau oscille entre Etat BON et Etat TRES BON, avec les paramètres acidification et température de l'eau qualifiés de TRES BON sur l'ensemble des 5 stations de mesure.

La qualité chimique de l'eau est également en Etat BON sur l'ensemble du linéaire.

- La Leyre de sa source au confluent de la petite Leyre

La station "La Grande Leyre à Pissos" est la station la plus en aval du bassin versant de la Grande Leyre.

L'état écologique est considéré comme BON depuis 2007 avec des valeurs de nitrates entre 15 et 22 mg/L.

Plus en amont, la station de Sabres présente un état écologique BON depuis 2017, mais MOYEN avant 2017, à l'exception de l'année 2012. Le déclassement était dû au paramètre pH (ph mini inférieur à 6).

Pour l'état biologique, selon les indices évalués, il est BON à TRES BON à Pissos. A Sabres, plus en amont, l'état est qualifié de BON (2016, 2017) mais il arrive que les résultats de l'indice Poissons déclassent en MOYEN (2008, 2009, 2013 à 2015).

L'analyse des polluants spécifiques à Pissos et à Sabres révèle selon les années un état BON à TRES BON.

L'état chimique à Pissos est qualifié de BON depuis 2009. En amont, des valeurs élevées en mercure de 0,3µg/L ont déclassées l'état chimique en MAUVAIS de 2009 à 2011. Cependant, cette valeur est à prendre avec précaution car il pourrait s'agir d'un artéfact, aucune mesure similaire n'ayant été mesurée depuis, et cette situation ayant été retrouvée sur d'autres bassins versants sans plus d'explication.

- La Leyre du confluent de la petite Leyre au confluent du Lacanau (océan)

La station "La Leyre à Lamothe" est la station la plus en aval du bassin versant de la Leyre.

L'état écologique est qualifié de MOYEN de 2007 à 2014 pour des valeurs trop faibles de l'indice diatomée (IBD puis IBD 2007), puis BON depuis 2015. Cet indicateur déclassait la Leyre en amont à la station de Mios (de 2010 à 2012) et celle de Belin-Beliet (2013). Des valeurs ponctuelles élevées et déclassantes de COD (carbone organique dissous) sont aussi mesurées sur Lamothe en aval du linéaire.

Sur la Leyre l'état Biologique est indiqué comme MOYEN jusqu'en 2014 (paramètre déclassant IBD) puis retrouve un état BON depuis 2015.

L'état chimique est qualifié de BON sur l'ensemble du sous-bassin de la Leyre en aval depuis 2012. En 2009, des valeurs de mercure ont été relevées (entre 0,14 et 0,22 µg/L) à la station de Lamothe ainsi que des

concentrations d'un polluant industriel (C10-C13-Chloroalcanes), déclassant ainsi l'état chimique de 2009, 2010 et 2011 en MAUVAIS. Comme sur la Grande Leyre, ces valeurs sont à prendre avec précaution.

Concernant les polluants spécifiques, des valeurs de Zinc et de Cuivre, relevées à la station de Lamothe en 2009, déclassent l'état en MAUVAIS en 2009. Depuis 2010 la Leyre a retrouvé un état BON sur cet indicateur.

L'état chimique est à nouveau qualifié de MAUVAIS en 2016 à cause de la présence de pesticides.

3.3.3. Aspects quantitatifs

Sur le linéaire, on dénombre 4 stations de mesure de débit en service, deux sur la Leyre (Pissos et Salles) et deux stations sur des affluents (Le Grand Arriou à Moustey et Le Bouron à Belin-Beliet).

Figure 14 : Débits caractéristiques © Banque HYDRO, 2019

Code station	Nom station (date de mise en service)	Bassin versant intercepté (km ²)	Données calculées sur	Module interannuel ³ (m ³ /s)	Basses eaux QMNA 5 (m ³ /s)	Crues QIX 10 (m ³ /s)
S2242510	L'Eyre à Salles (1967)	1650	53ans	16,8 (17,1 en 2016)	5,2	120
S2235610	Le Bouron à Belin-Béliet [Moulin du Moine] (1967)	36	52 ans	0,257 (idem en 2016)	0,12	3,5
S2224610	Le Grand Arriou à Moustey [Biganon] (1967)	108	52 ans	0,954 (0,976 en 2016)	0,12	14
S2041010	La Leyre à Pissos (2015)	-	Non calculées	-	-	-

Les débits annuels restent assez constants, les crues sont très lentes et les débits d'étiage bien soutenus. Cependant, on constate une baisse de 0,3 m³/s du module sur la Leyre à Salles entre 2016 et 2019.

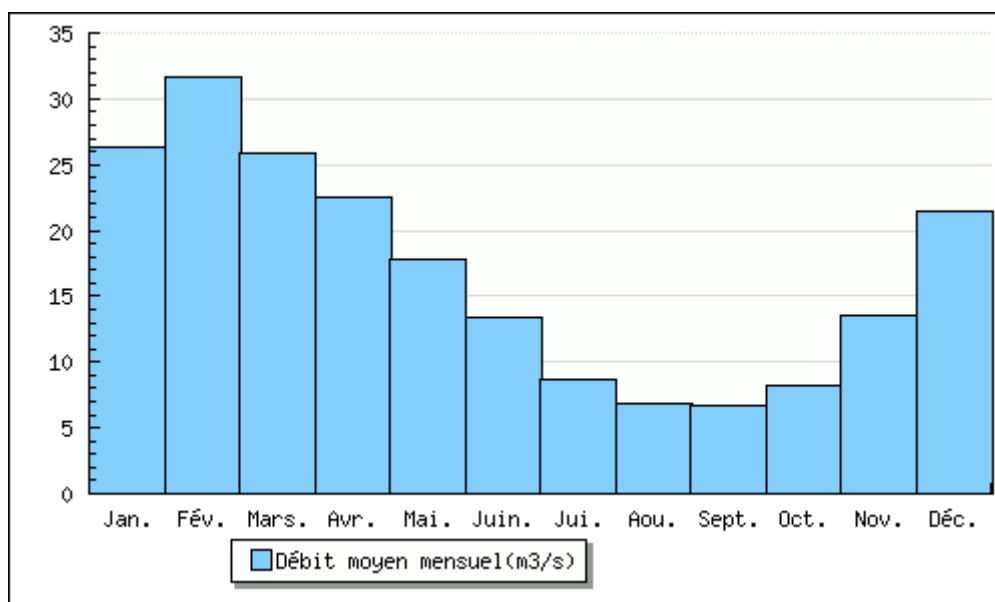


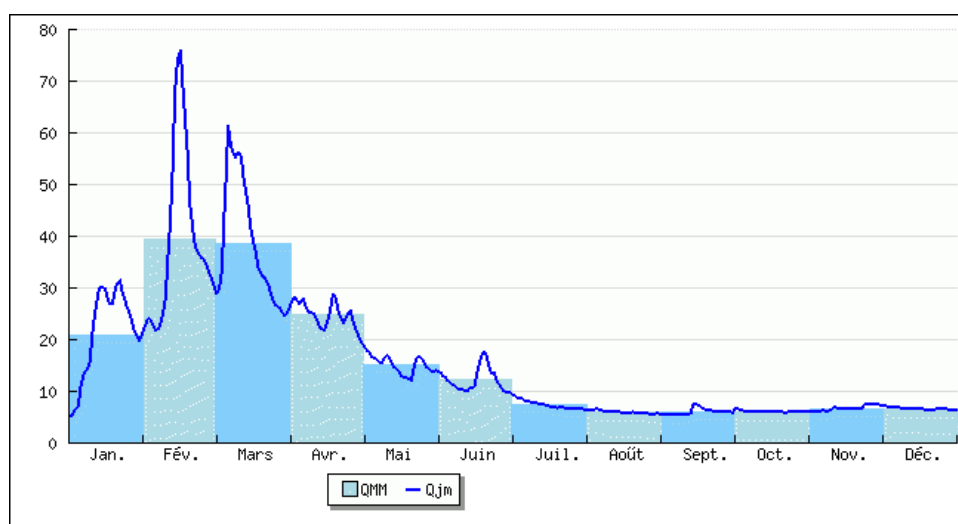
Figure 15 : Hydrogrammes à la station "L'Eyre à Salles" - période de 53 ans © Banque HYDRO, 2019

³ Le module est évalué par la moyenne des débits moyens annuels. Le QMNA5, débit d'étiage mensuel quinquennal, est le débit mensuel qui se produit en moyenne une fois tous les 5 ans (c'est le débit d'étiage de référence pour l'application de la Police de l'eau). Le QIX 10 est le débit instantané maximal mensuel sur 10 ans.

Sur la station de L'Eyre à Salles, le mois de février présente le débit moyen le plus élevé (31,6 m³/s). A l'opposé, les mois d'août et septembre sont des mois d'étiage (6,6 m³/s pour le mois de septembre).

A la mi-automne, le niveau de l'eau augmente rapidement pour ne baisser qu'à partir du mois de mars. Durant cette période de précipitations abondantes, le régime des cours d'eau est du type torrentiel. Cette caractéristique hydrologique explique le fort pouvoir érosif de cette rivière et le volume important de matériaux charriés.

Les débits instantanés maximum sur la Grande Leyre ont été relevés pendant l'hiver 2000-2001 (128 m³/s)



QMM : écoulement mensuel mesuré (*histogramme*)

Qjm : débit journalier moyen (*courbe*)

Figure 16 : Hydrogrammes à la station "L'Eyre à Salles" - année 2016 © Banque HYDRO, 2019

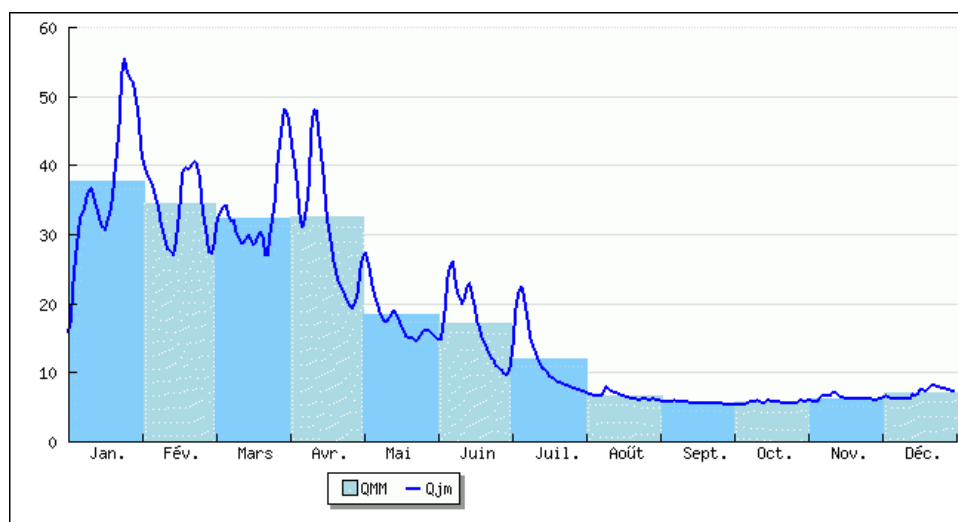


Figure 17 : Hydrogrammes à la station "L'Eyre à Salles" - année 2018 © Banque HYDRO, 2019

Depuis fin 2014, un déficit pluviométrique hivernal est à noter, impactant le niveau de certains cours d'eau, mais également de la nappe superficielle Plio-Quaternaire. La pluviométrie d'octobre à novembre n'est plus assez conséquente pour qu'il y ait une recharge hivernale de la nappe et une augmentation du débit des cours d'eau. Ce phénomène est décalé au mois de janvier.

Aucun Débit d'Objectif d'Etiage et de Crise à respecter n'a été défini sur le bassin versant de la Leyre. A noter qu'au-delà des débits calculés sur des périodes statistiques plus ou moins longues, il n'existe aucune évaluation des débits biologiques⁴, débit garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques. La disposition B.1.1/C du SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" (*Déterminer les débits de référence sur la Leyre, ses affluents et les cours d'eau côtiers du bassin d'Arcachon*), vise à approcher ces valeurs de référence

3.3.4. Les zonages réglementaires pour reconnaître, améliorer l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines

3.3.4.1. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Le SDAGE est un document d'orientation stratégique pour la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques. Le territoire de projet est concerné par le SDAGE Adour-Garonne adopté le 1^{er} décembre 2015 pour les années 2016-2021. Il fixe 4 grandes orientations :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables
- Orientation B : Réduire les pollutions
- Orientation C : Améliorer la gestion quantitative
- Orientation D : Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Le SDAGE peut être décliné à une échelle locale dans un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Un SAGE est un document de planification qui a pour objectif de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques tout en permettant la satisfaction des usages liés à l'eau.

3.3.4.2. Autres réglementations

Le territoire de projet est concerné par :

- Une **zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole**

Définie par les articles R211-75 à 211-77 du Code de l'environnement (modifié par le décret n° 2015-126 du 5 février 2015), les « zones vulnérables » sont des parties de territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques. Ces zones peuvent également montrer une tendance à eutrophisation. Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines. Des programmes d'actions sont mis en œuvre sur les zones classées.

Le bassin de la Leyre est classé en zone vulnérable nitrate depuis 1994. Le dernier renouvellement date du 21 décembre 2018. Sur le territoire du projet, les communes de Biganos, Le Teich et Salles en Gironde, Pissos et Saugnac-et-Muret dans les Landes sont concernées partiellement ; Les communes de Belin-Beliet en Gironde, Commensacq, Moustey, Sabres et Trensacq dans les Landes sont concernées pour la totalité de la commune.

- Une **zone Sensible à l'eutrophisation** (Arrêté du 8 janvier 2001 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1994, pris en application de la directive européenne du 21 mai 1991).

Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de

⁴ Débit minimum biologique : débit ne devant pas être inférieur au 1/10^{ème} du module

phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

Le bassin d'Arcachon et son bassin versant sont classés en zone sensible à l'eutrophisation

- **Un axe à migrateurs amphihalins**

Les axes à grands migrateurs amphihalins représentent le potentiel de développement de ces espèces migratrices amphihalines dans le bassin Adour Garonne identifié par les COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs), dans l'état des connaissances actuelles. Ils sont en lien avec 4 objectifs :

- Restaurer et préserver la continuité écologique et interdire la construction de nouveaux obstacles,
- Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalines,
- Mettre en œuvre les programmes de gestion des poissons migrateurs amphihalins,
- Améliorer la connaissance sur les poissons grands migrateurs amphihalins,

La Grande Leyre et la Leyre après la confluence avec la petite Leyre sont classées en axe migrateur amphihalins.

- **Un réservoir biologique**

Les réservoirs biologiques, au sens de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA, art. L214-17 du Code de l'Environnement), sont des cours d'eau ou parties de cours d'eau ou canaux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces aquatiques et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant. Ils sont nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant.

L'ensemble du bassin versant de la Grande Leyre est classé en réservoir biologique.

3.3.4.3. Le SAGE "Nappes profondes de Gironde"

Le SAGE Nappes profondes vise à la gestion durable de la ressource en eau souterraine de la Gironde, utilisée principalement pour l'alimentation en eau potable. Il a été approuvé en 2003, puis révisé en 2013. Il est porté par un EPTB : le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau de Gironde)

L'objectif de ce SAGE est d'atteindre, puis d'assurer un état des nappes souterraines permettant la coexistence normale des usages et le bon fonctionnement quantitatif et qualitatif de la ressource souterraine et des cours d'eau qu'elle alimente. Il intervient sur les nappes dites « profondes » de Gironde auxquelles on a donné le nom des formations géologiques qui les renferment : Miocène, Oligocène, Eocène et Crétacé.

Le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) est constitué de 8 enjeux portant sur :

- l'organisation territoriale, la gestion quantitative,
- la gestion des prélèvements et des ouvrages,
- les économies d'eau,
- les ressources de substitution,
- la qualité des eaux souterraines,
- les mesures d'accompagnement économique,
- la mise en œuvre,
- l'évaluation et la révision du SAGE.

Il est complété par un Règlement de 5 règles.

3.3.4.4. Le SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés"

Le SAGE "Leyre, cours d'eau côtier et milieux associés" a été approuvé par arrêté préfectoral le 5 février 2008 et révisé (2nde approbation) le 13 février 2013.

Le PAGD du SAGE Leyre est composé de 4 enjeux thématiques et d'un enjeu transversal accompagné de deux règles concernant les zones humides.

- Enjeu A : Améliorer la qualité des eaux superficielles dans l'objectif d'atteinte du bon état des eaux (3 objectifs, 22 dispositions),
- Enjeu B : Assurer une gestion hydraulique satisfaisante pour les milieux aquatiques, les nappes plio-quaternaires et les usages (5 objectifs, 16 dispositions),
- Enjeu C : Assurer une gestion raisonnée des réseaux superficiels pour le maintien de l'équilibre biologique, physique et hydromorphologique (4 objectifs, 13 dispositions),
- Enjeu D : Préserver et gérer les zones humides du territoire pour renforcer leur rôle fonctionnel et patrimonial (6 objectifs, 23 dispositions),
- Enjeu Transversal : Mettre en œuvre le SAGE et conforter la gouvernance sur l'eau (4 objectifs, 14 dispositions),

Le règlement du SAGE Leyre comporte 2 règles associées aux zones humides.

Dans ce cadre, une enveloppe "zones humides prioritaires" a été définie de son territoire sur lesquelles s'appliquent notamment les règles du SAGE Leyre.

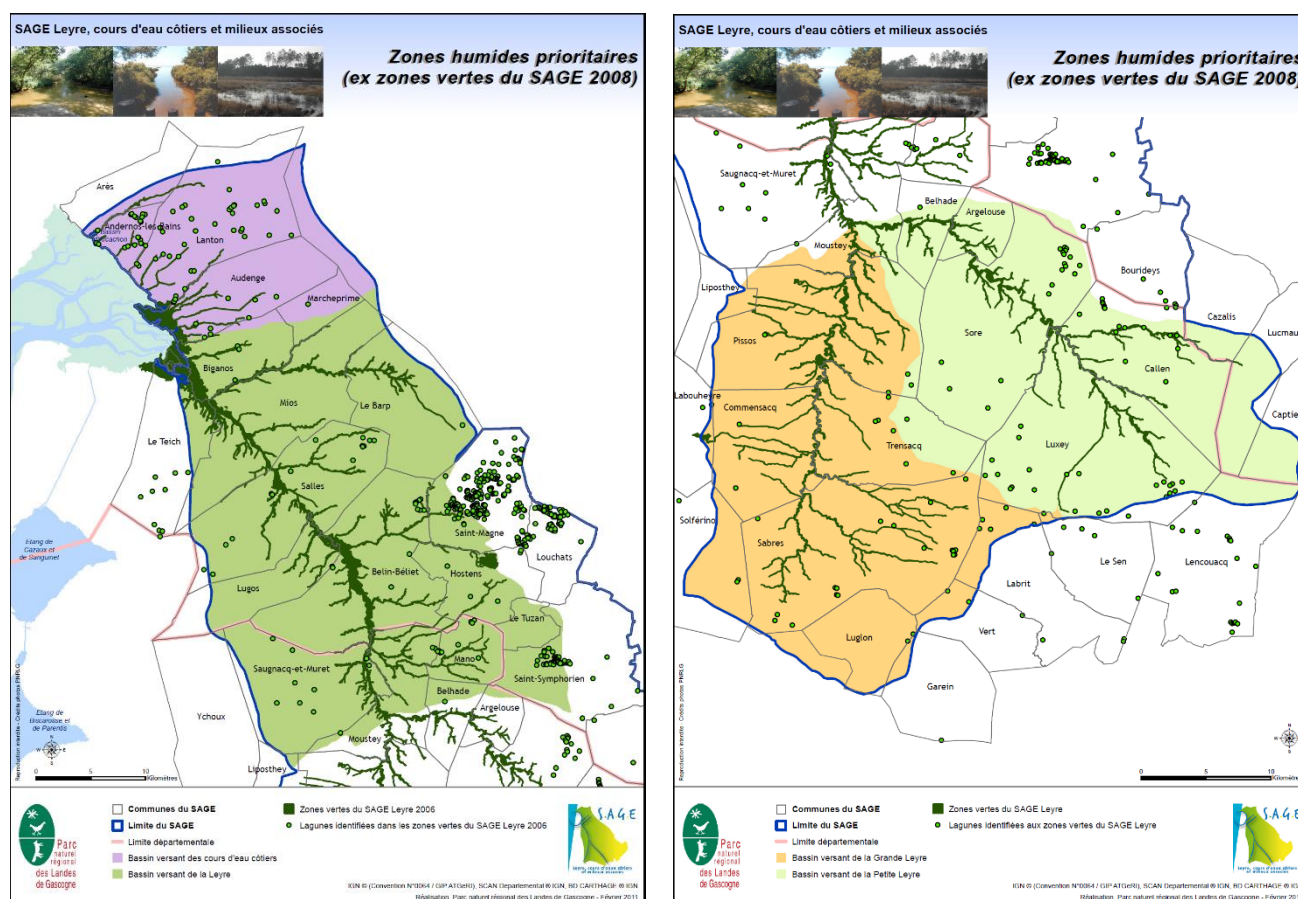


Figure 18 : Zones humides prioritaires du SAGE (2008)

3.4. Faune, flore et milieux naturels

3.4.1. Périmètres d'inventaires et de protection de l'environnement

3.4.1.1. Les zonages d'inventaires : ZNIEFF et ZICO

Il existe deux types de zonages d'inventaires du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude élargie :

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Zonages d'inventaires du patrimoine naturel présents au sein de l'aire d'étude élargie				
	Code national	Dénomination	Superficie (ha)	Sites d'accès concernés
ZNIEFF type I	720002393	Anciennes mines de lignite d'Arjuzanx	2 102	
	720014221	Moulin de Brocas	15	
	720014225	Marais de l'anguille	25	
	720008235	Marais du Cla et lagunes de Louchats et Saint-Magne	316	
	720001948	Domaines endigués d'Audenge	607	
	720002379	Champ de tir de Souge	2 299	
	720002387	Domaine départemental d'Hostens	301	
	720002370	Domaines endigués du delta de la Leyre	621	22 – 23 – 24 – 25
	720000926	Prés-salés de la côte sud du bassin d'Arcachon	128	
	720013095	Lac de Curton et zones humides associées	198	
	720001967	Réseau hydrographique amont du Ciron, étang et zones marécageuses des confluences	843	
	720014197	Station botanique et lande tourbeuse du Maine du Rique	2	
	720020061	Rives de Tursan et de ses affluents, et zones humides associées	73	
	720007954	Réseau hydrographique de la Hure	446	
	720001966	Les gorges du Ciron	589	
	720001997	Zone inondable de la basse vallée de l'Eyre	563	19 – 20 – 21 – 22 – 23 – 24
	720008233	Lagunes du bassin versant du Gat Mort	111	
	720030051	Lagunes de la tête du bassin versant du ruisseau de la Hountine, affluent de la Leyre	15	
	720001995	Zone inondable de la moyenne vallée de l'Eyre	1136	10 – 11 – 12 – 13 – 14
ZNIEFF type II	720014216	Vallée du ruisseau de Geloux	746	
	720014217	Vallées du Bez et du ruisseau de Suzan	1 535	
	720014255	Vallées de la Douze et de ses affluents	2 501	
	720014256	Vallée de l'Estrigon	1 924	
	720001949	Bassin d'Arcachon	20 151	22 – 23 – 24 – 25
	720008237	Lagunes de Saint-Symphorien	33	
ZICO	720001968	Le réseau hydrographique du Ciron	3 047	
	720030050	Tête de bassin versant et réseau hydrographique du Gat Mort	9 166	
	720001994	Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la Petite Leyre	6 529	Tous (sauf 25)
	7212018	Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin	22 684	20 – 21 – 22 – 23 – 24 – 25
	7210078	Champ de tir du Poteau	12 277	
	7212001	Arjuzanx	2 128	

Figure 19 : Zonages d'inventaires (ZNIEFF et ZICO)

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p. 17 à 21)

3.4.1.2. Les zonages de protection

Les zonages présentés ici concernent spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, au sein de l'aire d'étude élargie.

Il existe trois types de zonages réglementaires du patrimoine naturel dans l'aire d'étude élargie :

- Zone Natura 2000 : site défini à l'échelle de l'Union Européenne et classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS) et/ou en Zone Spéciale de Conservation (ZSC).
 - Les ZPS issues de la Directive « Oiseaux » sont des sites d'intérêt communautaire classés pour assurer la protection d'espèces d'oiseaux menacées (trois zones présentes sur l'aire d'étude, dont une recoupe certains sites d'accès à la Leyre)
 - Les ZSC correspondent à des sites naturels disposant d'habitats d'intérêt communautaire ou abritant une espèce d'intérêt communautaire, listée dans la Directive « Habitats, Faune, Flore » (onze zones présentes sur l'aire d'étude, dont deux recoupent certains sites d'accès à la Leyre)
- Site classé et site inscrit :
 - Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national (éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ; quatre zones présentes sur l'aire d'étude, dont une recoupe certains sites d'accès à la Leyre)
 - L'inscription d'un site (site inscrit) est une reconnaissance de sa qualité qui mène à une surveillance de son évolution (neuf zones présentes sur l'aire d'étude, dont une recoupe des sites d'accès à la Leyre)
- Arrêté de protection de Biotope (APPB) d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique : arrêté pris par un préfet visant à protéger un habitat naturel ou biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées (deux zones présentes sur l'aire d'étude)

Il existe quatre autres types de zonages du patrimoine naturel :

- Terrain acquis par le Conservatoire du littoral qui en assure la gestion et la protection (quatre zones présentes sur l'aire d'étude, dont deux recoupent des sites d'accès à la Leyre)
- Zone humide protégée par la convention de RAMSAR : traité international adopté en 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, qui vise à enrayer leur dégradation ou leur disparition (une zone présente sur l'aire d'étude recoupe des sites d'accès à la Leyre)
- Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) : lieu de protection des oiseaux migrateurs et des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées (un site présent sur la zone d'étude)
- Parc Naturel Marin : site qui a pour vocation la connaissance du milieu, la protection des écosystèmes et le développement durable des activités liées à la mer (un site présent sur la zone d'étude)

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p. 13 à 16)

Zonages d'inventaires du patrimoine naturel présents au sein de l'aire d'étude élargie				
	Code national	Dénomination	Superficie (ha)	Sites d'accès concernés
Zone de Protection Spéciale (directive « Oiseaux »)	FR7210078	Champ de tir du Poteau	12 277	
	FR7212001	Site d'Arjuzanx	2 128	
	FR7212018	Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin	22 684	22 – 23 – 24 – 25
Zone Spéciale de Conservation (directive « Habitats, faune, flore »)	FR7200679	Bassin d'Arcachon et Cap Ferret	22 684	22 – 23 – 24 – 25
	FR7200693	Vallée du Ciron	3 379	
	FR7200696	Domaine départemental d'Hostens	413	
	FR7200708	Lagunes de Saint-Magne et Louchats	213	
	FR7200709	Lagunes de Saint-Symphorien	22	
	FR7200714	Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born	14 950	
	FR7200721	Vallées de la Grande et de la Petite Leyre	5 686	Tous (sauf 25)
	FR7200722	Réseau hydrographique des affluents de la Midouze	4 914	
	FR7200723	Champ de tir de Captieux	9 284	
	FR7200728	Lagunes de Brocas	6	

Zonages d'inventaires du patrimoine naturel présents au sein de l'aire d'étude élargie				
	FR7200797	Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats	1 400	
Site classé	SCL0000626	Domaine de Graveyron	74	
	SCL0000628	Plan d'eau de la Leyre et les berges au lieu-dit « Le Lavoir »	9	18 – 19
	SCL0000629	Chênes jumeaux de la route de Belin-Béliet	0,4	
	SCL0000630	Etangs du Bran et du Martinet et leurs abords	31	
Site inscrit	SIN0000189	Zones boisées (Andernos-les-Bains)	8	
	SIN0000190	Parc et bois du château de Certes	95,9	
	SIN0000192	Bois de pins entourant la plage de Taussat-les-Bains	107	
	SIN0000201	Eglise de Mons et ses abords (Belin-Béliet)	12	
	SIN0000202	Château de Ruat, parc et dépendances	15,7	
	SIN0000203	Val de l'Eyre	27 665,7	Tous (sauf 25)
	SIN0000279	Site de la ferme de Bertet	0,6	
	SIN0000408	Ancienne distillerie (Luxey)	1,1	
	SIN0000409	Chapelle de Muret et son arial	2	
APPB	FR3800270	Le Renet	2,7	
	FR3800552	Vallon du Cros	6,1	

Autres zonages du patrimoine naturel				
	Code national	Dénomination	Superficie (ha)	Sites d'accès concernés
Terrain acquis par le Conservatoire du littoral	FR1100107	Domaine de Certes et de Graveyron	534,4	
	FR1100106	Fleury – Delta de l'Eyre	40,4	22 – 23
	FR1100465	Ile de Malprat – Port des Tuiles	156,8	24 – 25
	FR1100949	Prés-salés est de La Teste de Buch	71,5	
Zone humide protégée par la convention de RAMSAR	FR7200039	Bassin d'Arcachon - Secteur du delta de la Leyre	5259	20 – 21 – 22 – 23 – 24 – 25
RNCF5	FR5100007	Arjuzanx	2070,9	
Parc Naturel Marin	FR9100006	Bassin d'Arcachon	43512	

Figure 20 : Zonages de protection

3.4.2. Méthodologie d'expertise

En 2016, une équipe de trois personnes (experts faune et botanique), constituée au sein de Biotope a été missionnée pour réaliser le diagnostic écologique indispensable au projet de schéma d'aménagement. La prise en compte d'une aire d'étude zone tampon de 10km autour de la Leyre a permis d'apprécier les enjeux de conservation au-delà du périmètre strict des 25 accès à la Leyre. La bibliographie mobilisée à l'occasion du diagnostic écologique est complète et mobilise les études récentes produites par le PNRLG et ses partenaires. Les compléments d'inventaire menés par Biotope au printemps et à l'été 2016 n'ont pas cherché l'exhaustivité mais ont fourni tous les éléments nécessaires à l'appréciation des sensibilités environnementales, au regard notamment des obligations réglementaires.

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p. 4 à 9)

3.4.2.1. Méthode d'évaluation des enjeux écologiques

Le travail d'analyse bibliographique a été couplé à une expertise terrain (pré-diagnostic écologique), sur chacun des sites d'accès à la Leyre. Ce pré-diagnostic a permis pour chaque site, de définir un niveau d'intérêt écologique allant de fort à faible. Les enjeux ont ainsi pu être évalués à l'échelle de la vallée en relation avec les zonages environnementaux concernés et avec la fonctionnalité globale de l'aire d'étude, puis détaillés pour chacun des 25 sites. Une synthèse de l'intérêt écologique et de la hiérarchisation des sites d'accès sur les critères écologiques est également présentée dans cette étude.

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p. 7 à 12 et 25/26).

Une fiche de synthèse a été réalisée pour chacun des sites et se présente de la façon suivante :

- N° et nom du site
- Photos du site
- Commune
- Caractère générale
- Nature du lien eau/berge
- Indice de fréquentation/rudéralisation
- Les zonages réglementaires
- Les liens au SDAGE, au DOCOB Natura 2000
- Les particularités du site
- La liste des espèces et des habitats remarquables
- Une analyse des atouts /faiblesses et des opportunités/menaces du site
- Le niveau d'intérêt écologique global

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p. 10 et p. 27 à 32, exemple du site n°1 : Aïrial de Mexico).

3.4.2.2. Méthode d'évaluation des impacts écologiques

L'évaluation des impacts par le PNRLG résulte du croisement entre les enjeux, les degrés de sensibilité à diverses perturbations potentielles et les principes d'aménagement retenus dans ce schéma et déclinés selon les vocations de chaque site d'accès.

Le diagnostic écologique a été conduit de façon à orienter les possibilités et les modalités d'aménagement des 25 accès à la Leyre retenus dans ce schéma selon l'analyse simplifiée des intérêts et des enjeux écologiques. Les recommandations formulées dans Sportnatura, Livret 2 visent à éviter et réduire tout impact significatif lors des aménagements ultérieurs de chaque accès cadrés par ce schéma.

Le bureau d'études a produit une analyse contextualisée du niveau de sensibilité (nul à très fort) des enjeux vis-à-vis de diverses perturbations potentielles susceptibles d'être engendrées lors de futurs aménagements en cas de non-respect des préconisations formulées dans Sportnatura, Livret 2. Biotope a défini, pour chaque habitat/espèce remarquable et sur chaque site, un niveau de sensibilité à diverses perturbations induites par le projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : la destruction des berges, la phase de travaux, la fréquentation humaine... Ces informations sont détaillées dans des fiches synthétiques, site par site.

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p. 11 et annexe)

3.4.3. Diagnostic écologique

3.4.3.1. Caractérisation des biotopes

Le bassin versant de la Grande Leyre est caractérisé majoritairement par des surfaces forestières (principalement pinède puis forêt galerie de feuillus en bordure de la Grande Leyre). Les boisements naturels des rives de la Leyre, sa forêt galerie, sont relativement peu exploités du fait de leur inaccessibilité et ont surtout été utilisés dans le cadre d'une sylviculture gérée "en bon père de famille". Cette exploitation douce a permis le développement de forêts à très haute valeur écologique qu'il convient de préserver. Au-delà du cours de la rivière et de la forêt galerie, les vallées de la Leyre présentent une riche palette de milieux ouverts : marais, prairies, landes humides et tourbières. La préservation de ces habitats ponctuels constitue un enjeu de préservation majeur.

Présents essentiellement sur les têtes de bassin, les territoires agricoles occupent un pourcentage de recouvrement peu élevé sur le territoire. L'emprise urbaine sur le territoire est peu marquée et fortement cadrée par les documents de planification urbaine.

Dans la partie girondine du val de l'Eyre, les milieux sont occupés à près de 65 % d'aulnaies et de chênaies, aussi bien sur la Leyre que sur les affluents. Les chênaies se situent essentiellement sur les versants des vallées et sur les bourrelets de crues, parties mieux drainées, tandis que les boisements alluviaux et marécageux occupent les parties plus humides.

A l'embouchure de la Leyre, le paysage évolue pour atteindre le delta composé dans sa partie stables de prés salés, de domaines endigués, de roselières et de prairies pâturées. Dans les secteurs soumis à la marée, on retrouve davantage de bancs sableux et de vasières⁵.

La cartographie des milieux naturels réalisée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 "Vallées de la Leyre" en 2003, se retrouve dans les études produites pour ce schéma, chaque site ayant une fiche intégrant un encart

⁵ PNRLG, 2016, Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau – Etat des lieux et diagnostic, 70p.

cartographique complet. Le DOCOB décrit chaque grand type de milieux et propose, en annexes, des fiches habitats détaillées⁶. Depuis, le PNRLG a porté différentes études spécifiques en collaboration avec le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique. Ces documents ont tous été mis à disposition par le PNRLG auprès du bureau d'études pour une caractérisation fine des habitats naturels et l'évaluation de leurs sensibilités. Plus récemment en 2019, le CBNSA a produit dans le cadre de Natura 2000 et à la demande de la DREAL, un référentiel typologique des végétations des vallées de la Leyre⁷. Les vallées de la Leyre expriment au moins 54 associations végétales ou groupements phytosociologiques, soit 15% de la diversité départementale connue dans les Landes et en Gironde, et rattachées à pas moins de 27 classes différentes.

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p. 27 à 121)

3.4.3.2. Zones humides

Les zones humides telles que définies réglementairement par les critères végétation et pédologique, n'ont pas encore été cartographiées exhaustivement à l'échelle du bassin versant. Au sein du périmètre Natura 2000 des vallées de la Leyre, la cartographie par grands types de milieux naturels utilisée dans le DOCOB Natura 2000⁸ permet toutefois de disposer d'une bonne base de connaissances pour localiser les zones humides potentielles avant la réalisation si nécessaire de compléments terrain à une échelle plus fine.

Sur toute la diversité syntaxonomique connue à ce jour dans les vallées de la Leyre, 90% des végétations ou groupements répondent selon le CBNSA pour toute ou partie aux critères végétation définissant les zones humides. Les zones humides forgent donc l'identité de cet espace naturel à dominante forestière.

La vallée de la Leyre représente divers milieux humides : des tourbières, des prairies inondables et des zones humides (marais/marécages). Les tourbières peuvent être différenciées en deux types, les tourbières de "méandrage" installées dans d'anciens bras morts et des tourbières de pente. Les tourbières en bon état de conservation, composées de tapis de sphaignes, sont rares, à l'inverse des zones para-tourbeuses dominées essentiellement par les Bruyères et la Molinie. Les prairies humides, quant à elles, ont un lien fort avec l'homme car il s'agit de milieux historiquement entretenus et exploités situés dans les vallées à fond plat qui par abandon se sont refermés progressivement (broussailles, boisement d'aulnes). Aujourd'hui, ces prairies ne représentent environ que 2 % de la superficie globale des vallées. Les plus beaux "vestiges" de ces prairies se trouvent le long du Lacanau (au niveau du Moulin des Trougnes à Biganos ou encore au Pas de l'Ane à Lacanau de Mios). A Belin Beliet, quelques vraies prairies humides subsistent (lieu-dit Boutox et Pré d'Hadan) mais ces prairies sont plus ponctuelles.

Bien que partiellement prospecté, la Leyre girondine semble offrir une plus grande diversité de frayères potentielles que ses affluents. D'un point de vue qualité de la frayère, la moitié des zones humides d'intérêt piscicole (ZHIP) identifiées par la Fédération Départementale de Pêche de la Gironde⁹ présente un potentiel intéressant vis-à-vis de la fonction frayère pour le Brochet aquitain. Les facteurs déclassants sont les connexions non fonctionnelles (colmatées, perchées, etc.) et l'irrégularité des submersions¹⁰.

⁶ PNR des Landes de Gascogne, 2004-2005. Documents d'objectifs Natura 2000 des Vallées de la Leyre – Annexes cartographiques

⁷ Lafon P. 2019 – Typologie des végétations et habitats naturels du site Natura 2000 « Vallées de la Grande et de la Petite Leyre ». Conservatoire botanique national Sud-Atlantique. 65 p.

⁸ PNR des Landes de Gascogne, 2003. Documents d'objectifs Natura 2000 des Vallées de la Leyre. Tome 1 : Diagnostic du site des vallées de la Leyre. 193p.

⁹ Fédération de Pêche de Gironde, 2016, Atlas des zones humides d'intérêt piscicole de Gironde. Contexte piscicole : Eyre (3363). 565p.

¹⁰ PNRLG, 2016, Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau – Etat des lieux et diagnostic, 70p.

Par ailleurs, l'atlas cartographique des Zones Humides Prioritaires du SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" dont la seconde approbation date du 13 février 2013, regroupe des milieux à forts enjeux environnementaux (correspondant aux zones vertes de 2008, identifiées dans le 1er SAGE approuvé le 5 février 2008). Les domaines endigués et les lagunes sont également identifiés en zones humides prioritaires¹¹.

En lien avec l'atlas cartographique, le règlement du SAGE définit des mesures précises permettant la réalisation des objectifs exprimés dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, identifiés comme majeurs et nécessitant l'instauration de règles complémentaires pour atteindre le bon état ou les objectifs de gestion équilibrée de la ressource. Les deux règles du SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" approuvé en 2013 sont en lien avec les zones humides prioritaires¹² (Cf. figure 18) :

- Règle 1: Préserver les zones humides prioritaires du SAGE
- Règle 2: Pour les mesures compensatoires relatives à la destruction de zones humides ou de frayères.

3.4.3.3. Flore

Le site Natura 2000 "Vallées de la Leyre" est reconnu pour la diversité de ses habitats et de ses peuplements. Cette diversité permet d'accueillir une richesse floristique remarquable à l'échelle des Landes de Gascogne. La singularité et l'artificialisation restreinte de ces milieux permettent la présence d'espèces d'intérêt majeur. A ce titre, les vallées de la Leyre représentent l'unique population française de la Dichelyme chevelue *Dichelyma capillaceum* et l'un des foyers majeurs de Fluteau nageant *Lurionium natans*, deux espèces classées en annexe II de la Directive Habitats.

Une bioévaluation complète de la flore des vallées de la Leyre n'a pas été entièrement menée. Les connaissances acquises par le PNRLG, par le CBNSA et par d'autres organismes comme la Société Linéenne de Bordeaux permettent toutefois de faire valoir les espèces emblématiques à forte responsabilité patrimoniale. La liste qui suit n'est pas exhaustive et illustre simplement la **diversité des enjeux de conservation** de la flore au sein du site Natura 2000.

Au sein des végétations aquatiques :

Potamogeton berchtoldii, *Potamogeton gramineus*, *Potamogeton x variifolius* (hybride hybride fixé du *Potamogeton berchtoldii* x *natans*, endémique à l'Aquitaine), *Utricularia australis*, *Utricularia minor*

Au sein des boisements frais et humides :

Scirpus sylvaticus, *Carex pseudobrizoides*

Au sein des clairières alluviales et des marais de la Leyre :

Hottonia palustris et avant tout un cortège exceptionnel d'hépatiques et de mousses : *Bryum tenuisetum*, *Micromitrium tenerum*, *Riccia huebeneriana*, *Riccia canaliculata*, *Ephemerum spinulosum* (une des rares populations en Europe et la seule population connue en France jusqu'en 2016 avant la découverte d'une autre population sur une tourbière de l'Adour)

Au sein des landes et des zones tourbeuses de la vallée :

Sphagnum magellanicum, *Sphagnum capillifolium*, *Sphagnum tenellum*, *Sphagnum fallax*, *Sphagnum angustifolium*, *Rhynchospora alba*, *Drosera intermedia*, *Drosera rotundifolia*, *Eriophorum latifolium*, *Gentiana pneumonanthe*, *Lycopodiella inundata*, *Narthecium ossifragum*, *Viola palustris*

Au sein des prairies :

Isoetes histrix, *Romulea bulbocodium*, *Oenanthe silaifolia*, *Laserpitium prutenicum* L. subsp. *dufourianum*

¹¹ Commission Locale de l'Eau, PNR des Landes de Gascogne, 2013. SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés", 1ère révision. Atlas des Zones Humides Prioritaires. 79 pages.

¹² Commission Locale de l'Eau, PNR des Landes de Gascogne, 2013. SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés", 1ère révision. Rapport de présentation ; Plan d'Aménagement et de Gestion Durable- PAGD; Règlement. 280 pages. (p. 201 à 207)

En s'intéressant aux 25 sites d'accès à la Leyre dans le cadre de l'ESI, l'étude réalisée en 2016 de Biotope a permis de dresser la liste des espèces végétales remarquables observées l'emprise du projet ainsi que leurs statuts de protection et de rareté.

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages

Biotope définit, pour chaque espèce végétale remarquable, un niveau de sensibilité général à diverses perturbations induites par le projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : la destruction des berges, la phase de travaux, la fréquentation humaine... Les espèces exogènes posant un risque d'invasion biologique sont également listées de façon à y porter une attention particulière afin de ne pas dégrader l'état de conservation des habitats naturels caractéristiques de la vallée. L'aménagement des accès sur chacun des sites est prévu en dehors des lieux où les espèces d'intérêt communautaire ont été identifiées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveaux d'enjeu et de sensibilité						
		NE_PNR	NE_retenu	NS_dest_berges	NS_travaux	NS_act_humaine	NS_descente_CK	NS_emb_déb
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo		EEE					
<i>Baccharis halimifolia</i>	Baccharis à feuilles d'Halimione		EEE					
<i>Bambusa sp.</i>	Bambou indéterminé		EEE					
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David		EEE					
<i>Carex pseudobrizoides</i>	Laîche fausse-brize		Très fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Carex pseudocyperus</i>	Laîche faux-souchet		Moyen	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet		Moyen	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Cotoneaster sp.</i>	Cotonéaster		EEE					
<i>Dichelyma capillaceum</i>	Dichélyme chevelue	A	Majeur	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Drosera intermedia</i>	Rosolis intermédiaire		Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Equisetum x moorei</i>	Prêle occidentale		Moyen	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Erigeron sp.</i>	Vergerette indéterminée		EEE					
<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais		Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe sauvage		Très fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Isoetes histrix</i>	Isoète épineux		Très fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Jacobaea erratica</i>	Sénéçon à feuilles de Barbarée		Moyen	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier-sauce		EEE					
<i>Ludwigia palustris</i>	Isardie des marais		Faible	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Ludwigia sp.</i>	Jussie indéterminée		EEE					
<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant		Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Lysimachia tenella</i>	Mouron délicat		Faible	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Myrica gale</i>	Piment royal		Faible	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Narthecium ossifragum</i>	Ossifrage		Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Oenanthe crocata</i>	Oenanthe safranée		Faible	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe à feuilles de Silaüs		Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune		EEE					
<i>Paspalum dilatatum</i>	Paspale dilaté		EEE					
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique		EEE					
<i>Platanus sp.</i>	Platane indéterminé		EEE					
<i>Potamogeton perfoliatus</i>	Potamot à feuilles perfoliées		Très fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Reynoutria sachalinensis</i>	Renouée de Sakhaline		EEE					
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier à grappes		Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia		EEE					
<i>Romulea bulbocodium</i>	Romulée de Provence	A	Majeur	Fort	Fort	Faible	Faible	Moyen
<i>Ruppia maritima</i>	Ruppie maritime		Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Scirpe des bois		Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Trifolium cernuum</i>	Trèfle à fleurs penchées		Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Triglochin maritimum</i>	Troscart maritime		Moyen	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
<i>Utricularia australis</i>	Grande Utriculaire		Fort	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen

Figure 21 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Flore (Biotope 2016)

NE_PNR : Niveau d'enjeu défini par le PNR des Landes de Gascogne (révision de Charte)

A : Très fort à majeur
B : Fort
C : Moyen
D : Faible

NE_retenu : Niveau d'enjeu retenu pour l'étude

NS_dest_berges : Niveau de sensibilité à la destruction des berges

NS_travaux : Niveau de sensibilité à la phase travaux

NS_act_humaine : Niveau de sensibilité aux activités humaines (baignade, pêche, etc.)

NS_descente_CK : Niveau de sensibilité à la descente en CK

NS_emb_déb : Niveau de sensibilité à l'embarquement/débarquement des CK

2.4.3.4. Faune

Pour ne pas alourdir la présentation de la faune du territoire, ne seront décrits dans cette partie que les espèces patrimoniales en lien avec les milieux aquatiques et humides. Rivières oligotrophes naturelles avec embâcles préservés, berges boisées, bras-morts et marais inaccessibles, mares forestières temporaires... la diversité des habitats et la relative bonne qualité des eaux permettent de conserver un cortège intéressant d'invertébrés liés aux zones humides, en particulier parmi les coléoptères et les odonates.

Parmi les espèces patrimoniales à retenir, citons à titre d'exemple : *Gyrinus natator* (espèce nord-européenne de gyryn très rare en France), *Agabus uliginosus* et *Stenus palustris* (des prédateurs aquatiques), *Macronychus quadrituberculatus* (dans les eaux courantes non polluées), *Agnathus decoratus* (espèce rare corticole et xylophage sur les aulnes morts semi-immergés), ...

Parmi les amphibiens, le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) est observé en plusieurs points, aussi bien en bordure de la Leyre que sur ses affluents. La Rainette ibérique (*Hyla meridionalis*) est bien représentée et on observe également la Rainette ibérique (*Hyla molleri*), l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*). La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), mammifère semi-aquatique, est omniprésente sur ce territoire bien que l'étude des populations débute depuis peu de temps. Sa présence a été relevée essentiellement le long de la Leyre et sur la partie aval de certains cours d'eau d'intérêt patrimonial. La présence du Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) a également été relevée sur les petits cours d'eau d'intérêt patrimonial amont. Parmi les reptiles, on peut noter la présence de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) en plusieurs points le long de la Leyre. Les espèces piscicoles repères sur le bassin versant de la Grande Leyre font partie du peuplement piscicole landais. Les espèces observées remarquables sur la Grande Leyre et ses affluents comprennent l'Anguille (*Anguilla anguilla*), le Brochet aquitain (*Esox aquitanicus*), la Vandoise (*Leuciscus leuciscus*) et les Lamproies de Planer, fluviatile et marine (*Lampetra planeri*, *L. fluviatilis* et *Petromyzon marinus*). On recense également des espèces invasives telles que la Perche soleil (*Lepomis gibbosus*, observée en pêche électrique sur la Grande Leyre et sur des affluents) et l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*, observée sur des affluents)¹³.

La liste des espèces faunistiques remarquables observées sur le site Natura 2000 ainsi que leurs statuts est consultable dans les études produites. Comme pour la flore, Biotope a défini, pour chaque espèce faunistique remarquable, un niveau de sensibilité général à diverses perturbations induites par le projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre.

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages

¹³ PNRLG, 2016, Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau – Etat des lieux et diagnostic, 70p.

Légende des tableaux (Biotope 2016) :

NE_PNR : Niveau d'enjeu défini par le PNR des Landes de Gascogne (révision de Charte)

A : Très fort à majeur

B : Fort

C : Moyen

D : Faible

NE_retenu : Niveau d'enjeu retenu pour l'étude

NS_dest_berges : Niveau de sensibilité à la destruction des berges

NS_travaux : Niveau de sensibilité à la phase travaux

NS_act_humaine : Niveau de sensibilité aux activités humaines (baignade, pêche, etc.)

NS_descente_CK : Niveau de sensibilité à la descente en CK

NS_emb_déb : Niveau de sensibilité à l'embarquement/débarquement des CK

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveaux d'enjeu et de sensibilité						
		NE_PNR	NE_retenu	NS_dest_berges	NS_travaux	NS_act_humaine	NS_descente_CK	NS_emb_déb
<i>Hyla molleri</i>	Rainette ibérique	B	Fort	Moyen	Fort	Faible	Faible	Moyen
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	B	Moyen	Moyen	Fort	Faible	Faible	Moyen
<i>Lithobates catesbeianus</i>	Grenouille taureau		EEE					
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	C	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	B	Fort	Faible	Faible (sauf si frayère)	Faible	Faible	Faible

Figure 22 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Amphibiens (Biotope 2016)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveaux d'enjeu et de sensibilité						
		NE_PNR	NE_retenu	NS_dest_berges	NS_travaux	NS_act_humaine	NS_descente_CK	NS_emb_déb
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	A	Très fort	Très fort	Très fort	Très fort	Très fort	Fort
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	C	Moyen	Faible	Fort	Moyen	Faible	Faible
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	C	Faible	Moyen	Fort	Fort	Moyen	Moyen
<i>Trachemys scripta elegans</i>	Tortue de Floride		EEE					

Figure 23 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Reptiles (Biotope 2016)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveaux d'enjeu et de sensibilité						
		NE_PNR	NE_retenu	NS_dest_berges	NS_travaux	NS_act_humaine	NS_descente_CK	NS_emb_déb
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	A	Très fort	Fort	Faible (sauf si frayère)	Faible (sauf si pêche)	Faible	Moyen
<i>Esox lucius</i>	Brochet	A	Très fort	Fort	Faible (sauf si frayère)	Faible (sauf si pêche)	Faible	Moyen
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie fluviatile	B	Fort	Moyen	Faible (sauf si frayère)	Faible	Faible	Faible (sauf si frayère)
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	B	Fort	Moyen	Faible (sauf si frayère)	Faible	Faible	Faible (sauf si frayère)
<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise	A	Très fort	Faible	Faible (sauf si frayère)	Faible (sauf si pêche)	Faible	Faible (sauf si frayère)
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	B	Fort	Moyen	Faible (sauf si frayère)	Faible	Faible	Faible (sauf si frayère)

Figure 24 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Poissons (Biotope 2016)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveaux d'enjeu et de sensibilité						
		NE_PNR	NE_retenu	NS_dest_berges	NS_travaux	NS_act_humaine	NS_descente_CK	NS_emb_déb
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes		Moyen	Nul	Faible	Moyen	Nul	Nul
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvée		Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe		Moyen	Très fort	Fort	Fort	Fort	Très fort
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	migrateur_majeur	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée		Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette		Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré		Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais		Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	x	Moyen	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	x	Moyen	Nul	Moyen	Moyen	Nul	Nul
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	x	Moyen	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe		Faible	Faible	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes		Faible	Faible	Moyen	Faible	Nul	Nul
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot		Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche		Faible	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
<i>Circus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	x	Moyen	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux		Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	x	Moyen	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré		Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir		Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveaux d'enjeu et de sensibilité						
		NE_PNR	NE_retenu	NS_dest_berges	NS_travaux	NS_act_humaine	NS_descente_CK	NS_emb_déb
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	nicheur_majeur	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		Faible	Nul	Moyen	Moyen	Nul	Nul
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux		Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	x	Moyen	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir		Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	migrateur_majeur	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée		Faible	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche		Faible	Nul	Nul	Faible	Nul	Nul
<i>Ichthyophaga melanocephala</i>	Mouette mélanocéphale		Fort	Nul	Nul	Faible	Nul	Nul
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	x	Moyen	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	x	Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophaea		Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle lusciniode	nicheur_majeur	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	x	Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Luscinia svecica namnetum</i>	Gorgebleue à miroir de Nantes	nicheur_majeur	Fort	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	nicheur_majeur	Moyen	Nul	Moyen	Moyen	Nul	Nul
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		Faible	Fort	Fort	Fort	Fort	Très fort (sur les plages en bord de rivière)
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	nicheur_majeur	Faible	Nul	Moyen	Moyen	Nul	Nul
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbutard pêcheur		Faible	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée		Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	x	Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		Faible	Nul	Moyen	Moyen	Nul	Nul
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	x	Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli		Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	migrateur_majeur	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé		Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine		Moyen	Nul	Moyen	Moyen	Nul	Nul
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau		Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	x	Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	x	Moyen	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorné de Belon	migrateur_majeur	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Sterne caugek		Faible	Nul	Faible	Faible	Faible	Faible
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	x	Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers		Faible	Nul	Faible	Faible	Nul	Nul

Figure 25 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Oiseaux (Biotopie 2016)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveaux d'enjeu et de sensibilité						
		NE_PNR	NE_rete_nu	NS_dest_berges	NS_travaux	NS_act_humaine	NS_descente_CK	NS_emb_déb
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant		Faible	Faible	Moyen	Faible	Nul	Faible
<i>Boloria selene</i>	Petit Collier argenté	B	Fort	Faible	Moyen	Faible	Nul	Faible
<i>Boyeria irene</i>	Aesche paisible	B	Fort	Très fort	Fort	Faible	Moyen	Moyen
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Calopteryx hémorrhoidal		Faible	Très fort	Fort	Faible	Moyen	Moyen
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne		Moyen	Nul	Moyen (si abattage d'arbres)	Nul	Nul	Nul

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveaux d'enjeu et de sensibilité						
		NE_PNR	NE_rete nu	NS_dest_ berges	NS_travaux	NS_act_ humaine	NS_descente CK	NS_emb_déb
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	B	Faible	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion joli		Faible	Nul	Faible	Nul	Nul	Nul
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des Laïches	A	Majeur	Nul	Très fort (si lande à Molinie touchée)	Nul	Nul	Nul
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	A	Très fort	Nul	Moyen (si présence sur les bas côtés des accès)	Moyen (si présence sur les bas côtés des accès)	Nul	Nul
<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable	B	Fort	Très fort	Fort	Faible	Moyen	Moyen
<i>Gyrinus natator</i>	Gyrin nageur	A	Majeur	Très fort	Fort	Moyen	Faible	Faible
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	A	Moyen	Nul	Très fort (si habitat touché)	Nul	Nul	Nul
<i>Hipparchia semele</i>	Agreste	B	Fort	Faible	Moyen	Faible	Nul	Nul
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune	B	Fort	Faible	Moyen	Faible	Nul	Nul
<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Leucorrhinie à front blanc	A	Faible	Nul	Faible (si pollution)	Nul	Nul	Nul
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhinie à gros thorax	A	Faible	Nul	Faible (si pollution)	Nul	Nul	Nul
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant		Faible	Nul	Moyen (si abattage d'arbres)	Nul	Nul	Nul
<i>Minois dryas</i>	Grand nègre des bois	A	Très fort	Nul	Très fort	Nul	Nul	Nul
<i>Oedaleus decorus</i>	Édipode soufrée		Faible	Nul	Moyen	Faible	Nul	Nul
<i>Onychogomphus uncutus</i>	Gomphe à crochets	B	Fort	Très fort	Fort	Faible	Moyen	Moyen
<i>Pyrgus serratalae</i>	Hespérie de l'Alchémille		Faible	Faible	Moyen	Faible	Nul	Faible
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté		Moyen	Fort	Très fort	Moyen	Nul	Nul
<i>Vespa velutina</i>	Frelon asiatique		EEE					

Figure 26 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Insectes (Biotope 2016)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveaux d'enjeu et de sensibilité						
		NE_PNR	NE_rete nu	NS_dest_ berges	NS_travaux	NS_act_ humaine	NS_descente CK	NS_emb_déb
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	A	Très fort	Faible (si abattage d'arbres)	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune		Faible	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	A	Très fort	Faible (si abattage d'arbres)	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton		Moyen	Faible (si abattage d'arbres)	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	A	Très fort	Faible (si abattage d'arbres)	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	B	Fort	Nul	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande Noctule	A	Majeur	Faible (si abattage d'arbres)	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	A/B	Très fort	Faible (si abattage d'arbres)	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune		Fort	Faible (si abattage d'arbres)	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl		Faible	Faible (si abattage d'arbres)	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		Faible	Faible (si abattage d'arbres)	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux		Moyen	Faible (si abattage d'arbres)	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris		Faible	Faible (si abattage d'arbres)	Faible (sauf si arbres ou pont)	Nul	Nul	Nul
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	A	Très fort	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul

Figure 27 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Chiroptères (Biotope 2016)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Niveaux d'enjeu et de sensibilité						
		NE_PNR	NE_retenu	NS_dest_berges	NS_travaux	NS_act_humaine	NS_descente_CK	NS_emb_déb
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	C	Fort	Très fort	Fort	Fort	Fort	Très fort
<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins		Faible	Faible	Faible	Faible	Nul	Nul
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	C	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	B	Fort	Très fort	Fort	Fort (si chiens)	Faible	Fort
<i>Martes foina</i>	Fouine	D	Faible	Faible	Faible	Moyen	Nul	Nul
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	D	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Nul	Nul
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	A	Majeur	Très fort	Fort	Fort	Faible	Fort
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	D	Faible	Faible	Faible	Moyen	Nul	Nul
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin		EEE					
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	C	Moyen	Très fort	Fort	Fort	Fort	Très fort

Figure 28 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Mammifères hors chiroptères (Biotope 2016)

3.4.3.4. Continuités écologiques

Le territoire du Parc est situé au cœur du réservoir de biodiversité régional lié aux Massif des Landes de Gascogne et présente donc un fort enjeu vis-à-vis de la préservation de ses fonctionnalités écologiques, en veillant notamment à préserver la mosaïque de milieux favorables aux déplacements des espèces. Ainsi, depuis 2014, le Pnr des Landes de Gascogne a développé un travail expérimental sur l'identification du réseau écologique de son territoire, à l'échelle communale, dans un double objectif de connaissance et d'accompagnement des acteurs responsables de l'aménagement et de l'environnement dans la prise en compte de la Trame Verte et Bleue sur leur territoire.

La méthode établit par le PNRLG et la LPO Aquitaine a été déclinée sur l'ensemble des communes concernées par le projet. Cette méthode prend en compte à la fois la fragmentation matérielle liée à l'urbanisation ou aux infrastructures mais également la fragmentation immatérielle induite par l'artificialisation telle que la pollution sonore, lumineuse et le dérangement pouvant avoir un impact sur le déplacement des espèces.

L'ensemble des 25 accès se situe le long des continuités écologiques de la Leyre et de la Grande Leyre, continuités aquatiques et terrestres d'enjeu majeur sur le territoire du Parc. 15 accès sont localisés sur des zones à très fortes contraintes urbaines (sur les communes de Mios, Salles, Biganos et Le Teich) et/ou impactées par les infrastructures routières (impacts assez importants à très importants). 10 accès sont situés en zones de tranquillité pour la faune. A l'exception des zones de pressions liées à l'urbanisation pouvant altérer leur fonctionnalité, ces continuités écologiques sont préservées.

Il est à noter qu'au niveau Régional, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine (SRCE) (annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux le 13 juin 2017) indique également la présence de 4 réservoirs de biodiversités concernés par le projet :

- Boisement de feuillus et mixte de la Forêt galerie de la Leyre
- Milieux humides du Bassin d'Arcachon
- Milieux humides de la Vallée de la Leyre
- Boisements de conifères et milieux associés sur le Massif des Landes de Gascogne

Les corridors identifiés concernent quant à eux :

- Les milieux ouverts et semi-ouverts « Landes »
- Le cours d'eau de la Leyre

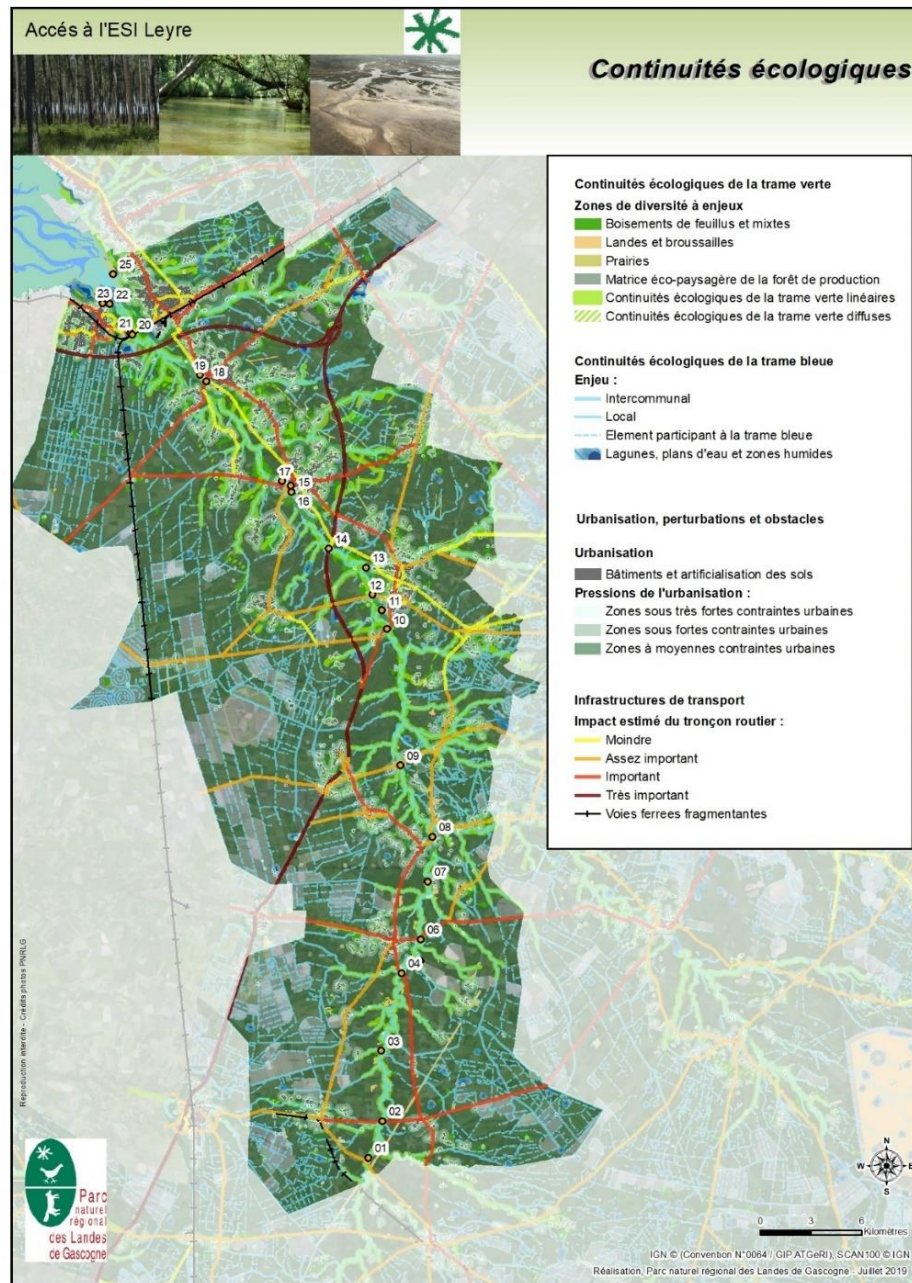


Figure 29 : Carte des continuités écologiques (PNRLG)

L'enjeu en termes de continuités écologiques est donc un enjeu fonctionnel important vis-à-vis des milieux naturels d'intérêt de la zone d'étude.

3.4.3.5. Synthèse des enjeux écologiques

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p. 12 à 26)

L'étude produite par Biotope a produit une méthode d'évaluation par deux indices combinés relatifs à l'enjeu écologique et à la naturalité de chaque site. Un diagramme (en page 12 du rapport de Biotope) et un tableau de synthèse (en page 26) permettent de visualiser d'amont vers l'aval la catégorisation des 25 accès à la Leyre selon trois seuils d'intérêt « faible », « moyen » et « fort ».

Habitats naturels et modifiés et Habitats d'Intérêt Communautaire recensés par accès des RPPN (d'après Biotopie 2016)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
1140 Vasière et banc de sable sans végétation																						X		X	X
1310 Prés salés et roselière estuarienne																						X		X	X
1330 Marais maritimes																						X			
1410 Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)																									
2330 Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>																									
3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	X					X																			
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>						X			X			X						X	X	X	X				
3120 Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp.																		X	X						
3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.						X																			
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	X																								
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	X			X		X						X					X	X	X	X	X				
3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.						X			X			X													
4020 Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>																									
4030 Landes sèches européennes																									
6230 Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)																									
6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)	X																		X						
6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin																		X				X			
6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)																									
7110 Tourbières hautes actives	X																								
7140 Tourbières de transition et tremblantes																									
7150 Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>																									
7210 Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>																									
91D0 Tourbières boisées																									
91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)									X		X	X	X					X	X						
91F0 Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)																									
9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	X					X	X		X	X		X	X	X	X										
9230 Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	X	X	X	X		X											X				X			X	
Habitats naturel non Directive Habitat : Aulnaie, Saulaie (corine 44.9 et/ou 44.3)		X				X	X	X	X	X	X			X	X				X	X	X				
Habitats naturel non Directive Habitat : pinède (corine 42.81)		X	X		X																				
Habitats naturel non Directive e Habitat : zone rudéralisée ou urbaine (corine 86.2x87.1)														X		X	X	X				X	X	X	X
Niveau d'intérêt écologique global des sites d'accès (d'après Biotopie, 2016)	Fort	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Fort	Fort	Moyen	Fort	Fort	Moyen	Fort	Fort	Fort	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyen	Fort	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Moyen

Figure 30 : Sensibilité des habitats naturels recensés par accès PNRLG d'après BIOTOPE 2016

N° de l'accès	Nom du site	Niveau d'intérêt écologique
1	Base de Mexico	Fort
2	Pont de la Pouloye	Faible
3	Pont de Cantegrit	Moyen
4	Pont de la Forge	Moyen*
5	Pont de Bern	Faible
6	Base de Testarrouman	Fort
7	Pont de Richet	Fort
8	Pont de Moustey	Moyen
9	Pont de Saugnacq	Fort
10	Pont du Passage	Fort
11	Aire naturelle de Belin-Beliet	Moyen
12	Pont de Mesplet	Fort
13	Le Graoux	Fort
14	Pont de l'autoroute	Fort
15	Camping de Salles	Moyen
16	Pont de Salles	Faible
17	Pas de Pajot	Faible
18	Pont de Mios	Faible
19	Halte nautique de Mios	Moyen
20	Pont SNCF	Fort
21	Pont de Lamothe	Moyen
22	Pont Neuf	Faible
23	Port du Teich	Faible
24	Port de Biganos	Moyen
25	Port des Tuiles	Moyen

*Compte tenu de la présence d'enjeux écologiques importants (notamment habitats humides) en rive droite, le niveau d'intérêt écologique du site est considéré comme moyen en rive gauche (accès canoë actuel) et fort en rive droite.

Figure 31 : Niveau d'intérêt écologique global des 25 sites d'accès

Au total, 7 sites potentiels ont un niveau d'intérêt écologique faible, 9 un niveau moyen et 9 un niveau fort.

D'après l'analyse des données de l'étude Biotope (2016), 30 Habitats naturels et modifiés sont concernés par le projet dont 16 HIC sur 27 recensés dans l'aire des 25 sites d'accès RPPN du schéma. Si l'on considère les emprises cumulées concernées par ces 25 accès déjà existants hormis l'accès de la Forge de Pissos, le schéma oriente les intentions générales d'aménagement sur 15ha environ, soit 0.25% de la surface du site Natura 2000 des Vallées de la Leyre.

L'essentiel des sites à enjeu fort se situent sur le cours médian de la Grande Leyre entre Pissos et Belin-Beliet. A l'inverse la grande majorité des sites à faible enjeu sont en partie aval du fleuve, sur des sites plus urbains ou ordinaires et regroupant la majorité des sites structurants. Si toutes les préconisations s'appliquent à chacun des 25 accès, une attention particulière sera portée par le PNRLG et par les Départements dans le cadre des soutiens financiers de l'ESI Leyre pour les choix d'aménagements et les modalités de leur mise en œuvre sur les 9 sites à enjeu fort.

3.5. Paysage et patrimoine

3.5.1. Contexte paysager¹⁴

Le territoire relève du paysage du massif forestier des Landes de Gascogne. Si ce paysage est immense et homogène, il n'est néanmoins pas synonyme de monotonie ni même d'uniformité. Ce paysage est en effet constellé d'espaces habités typiques des Landes de Gascogne ; de boisements mixtes qui apportent des ambiances paysagères singulières ; de zones humides spécifiques au territoire, les lagunes. Il est enfin parcouru d'un réseau continu de cours d'eau offrant des richesses patrimoniales et paysagères fortes.

L'entité paysagère autour des vallées des Leyre, constitue l'armature originelle du territoire, présente une qualité et une originalité exceptionnelles, reconnues au niveau régional au début des années 1970. Le site inscrit qui a été mis en place alors visait un embellissement et une mise en valeur des vallées passant par la sensibilisation des visiteurs au patrimoine naturel.

La rivière est un camaïeu d'ambres, de bleus et de verts qui sillonne voire cisaille le plateau sableux.

Un vert épais se distingue au cœur de cette palette, correspondant à la secrète forêt-galerie qui s'est formé récemment à la suite de la déprise agraire et à l'abandon des prairies de bord de cours d'eau.

La rivière perd de son intimité en même temps qu'elle devient moins sinueuse : elle s'élargit beaucoup, augmentant d'autant le champ de vision. Même si l'horizon n'est pas toujours visible, les vues se dégagent fortement à certains endroits où l'urbain s'impose au regard. Les vues sur les bourgs, la traversée d'équipements urbains fréquents élargissent la palette des couleurs et les tons pierre des maisons sont très présents.

La lumière est assez diffuse. Il y a peu de relief ce qui favorise la mise sur le même plan de la rivière devient avec les aménagements et équipements de tout type.

Des éléments comme l'installation de mobilier urbain, l'entretien de plages artificielles, certaines plantations... apportent une dimension urbaine globale. Des espaces encore naturels conservent l'ambiance bucolique et fraîche de l'amont.

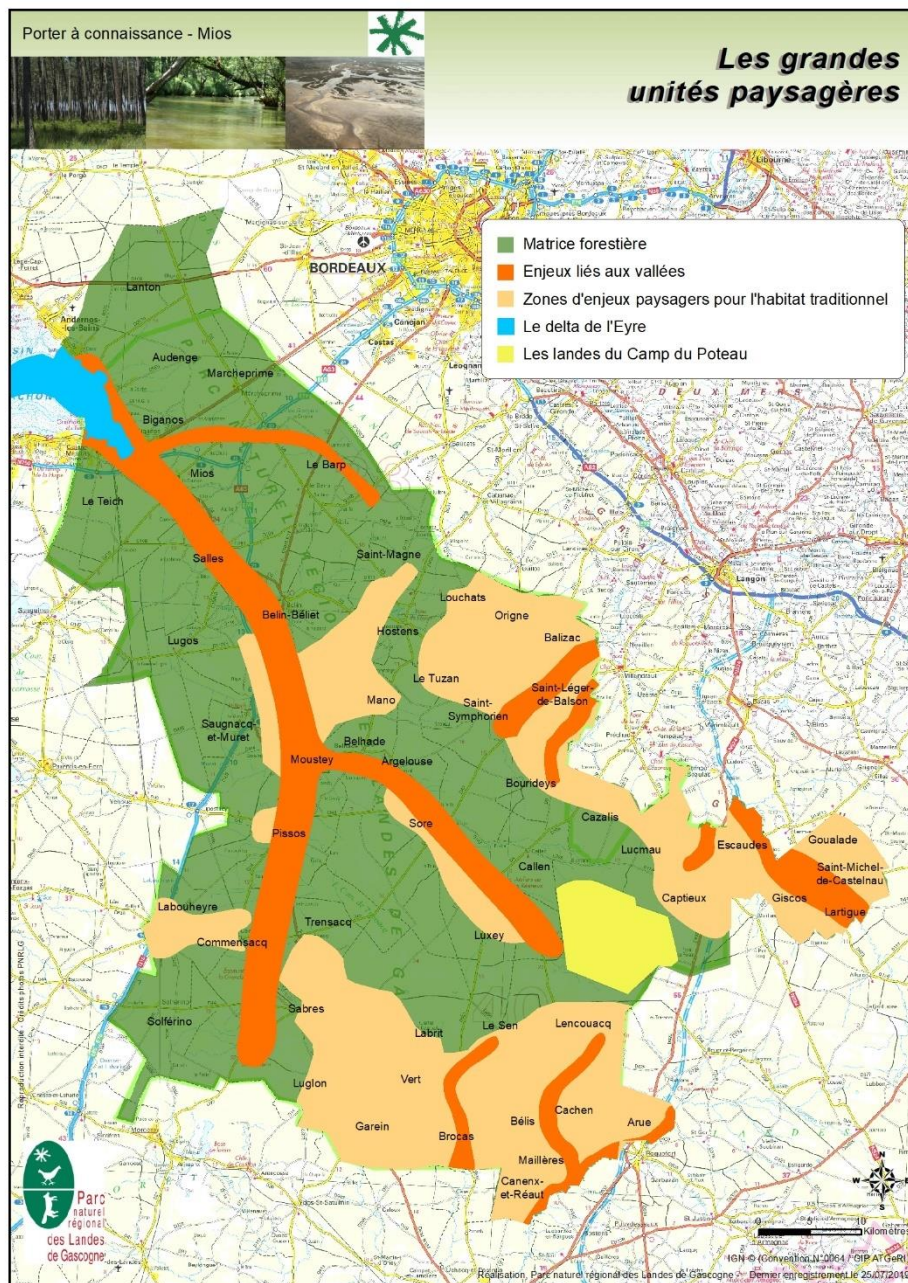
La découverte de l'Eyre se fait principalement en canoë, seul « véhicule » qui permet de se glisser sous sa frondaison et de suivre au plus près son cours.

L'épine dorsale de ce paysage, l'Eyre, qui traverse Salles et Belin-Beliet, ne consiste pas qu'en un fil d'eau. S'adosse à cet environnement riche des établissements humains anciens. Les vallées comme l'Eyre sont des espaces de passage immémoriaux, des sites historiquement privilégiés par l'homme.

Salles est emblématique de cette relation de l'homme à l'eau, avec la traversée du bourg par le cours d'eau et l'installation des activités humaines sur les deux rives.

La commune de Belin-Beliet est traversée par l'Eyre et son affluent la Gaure de part en part du bourg.

¹⁴ PNRLG – DREAL Aquitaine, 2010. Étude de requalification du site inscrit du val de l'Eyre et des vallées de la Leyre. 112p
(Etude réalisée d'octobre 2008 à mars 2010 à la demande de la DREAL Aquitaine par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne.)



3.5.1.1. Paysage intime des Leyres et de leur forêt-galerie :

Cette première séquence part de la source de la Grande jusqu'au Sud de Belin-Béliet. C'est la séquence la plus typique. L'impression générale qui se dégage de cette séquence est la sérénité. Le cadre très intime, calme car peu fréquenté, naturel, voire un peu sauvage et bien conservé, apporte une sensation très positive de bien-être. Le micro relief très présent à l'échelle humaine (déplacements piétons ou véhiculés) structure l'espace et crée de rares vues intéressantes en plongée depuis le plateau. Au-delà de ces rares occasions, il n'y a aucune vision lointaine possible : la forêt galerie agit comme un rideau opaque et empêche les vues de l'intérieur vers le plateau comme depuis l'extérieur vers la rivière. On ne distingue généralement pas la présence de la rivière à moins de quelques mètres. La Grande Leyre est très sinueuse ; les différents méandres participent au caractère secret et intime des lieux. La découverte de la rivière se fait étape par étape, méandre par méandre. Le mouvement perpétuel de l'eau, alors même que le courant est à peine perceptible,

constitue un chemin à suivre et renforce l'idée de linéarité présente sous d'autres formes dans le territoire (pins, routes...). La Leyre est très végétalisée. La forêt-galerie participe là encore au caractère intime et secret. L'abondant rideau de feuillus apporte une diversité dans les textures et les nuances de verts qui fait ressortir les teintes rouille ou ambrées de la rivière. Les affluents rythment le paysage des Leyres en constituant, malgré eux, des fenêtres vers d'autres paysages. Certains affluents colonisés par des végétaux particuliers prennent une forme différente des berges des Leyres et constituent ainsi des points de repère pour les usagers réguliers. Les confluences entre les Leyres et les innombrables petits ruisseaux sont considérés comme des espaces particuliers très remarquables mais la confluence constituée de la Grande Leyre et de la Petite Leyre revêt un caractère exceptionnel tant cette rencontre des deux cours d'eau est bien mise en scène. La forêt-galerie et la « terrasse » formée en amont, cachée dans la forêt, participent à créer un espace unique dans la vallée. La lumière est globalement feutrée, ceci est dû à l'abondant feuillage présent sur les rives. Cette séquence regroupe des espaces plutôt sombres et frais. Cependant, les rares rayons de lumière qui traversent les feuillages par endroit apportent beaucoup de charme à la rivière et donnent plus de force à sa teinte ambrée. Les villes et villages traversés sont de bonne qualité architecturale. Quelques vues ponctuelles sur des vestiges tels que des moulins, des anciens bâtiments industriels.

3.5.1.2. L'Eyre « urbaine »

Cette séquence s'étend de la sortie de Belin-Béliet au lieu-dit « Lamothe », dans la commune du Teich. Elle est globalement « urbaine » bien que l'on traverse également des zones naturelles. On distinguera alors les deux types de paysages traversés : les espaces naturels de l'Eyre urbaine et les espaces habités.

Globalement, la rivière s'élargit beaucoup. Le champ de vision s'élargit donc même si l'on ne peut toujours pas voir l'horizon. Les vues se dégagent fortement à certains endroits où l'urbain s'impose au regard.

Les espaces habités :

La valeur paysagère des zones habitées est assez ordinaire, voire dégradée par endroit, mais le rôle de la Leyre dans les villes traversées est important en termes d'appropriation du site par ses habitants. Le sentiment de pittoresque et de l'intime est perdu pour une ambiance générale plus proche du parc urbain, notamment dans le traitement des abords de la Leyre au niveau de Salles et Mios. Le relief est effacé et la rivière devient ainsi un élément de « l'urbain » car elle est au même niveau ou presque que les aménagements et équipements (touristiques et industriels) des villes.

La rivière est rythmée par les traversées des villes et non pas par ses affluents, qui sont plutôt discrets. La lumière est assez diffuse, même si quelques zones d'ombres sont traversées ponctuellement.

Les vues sur les bourgs, la traversée d'équipements urbains fréquents élargissent la palette des couleurs et les tons pierre des maisons sont très présents.

Les espaces naturels :

La sous-séquence naturelle est plus proche de la séquence des Leyres intimes en ce qui concerne l'ambiance générale : calme et sereine. Cependant, les caractéristiques géomorphologiques changent et la rivière adopte une silhouette de plus en plus rectiligne. L'effet de surprise est moins fort. La disparition progressive de la forêt-galerie pour des berges arborées renforce ce sentiment d'espace et d'ouverture mais réduit d'autant la notion d'intimité.

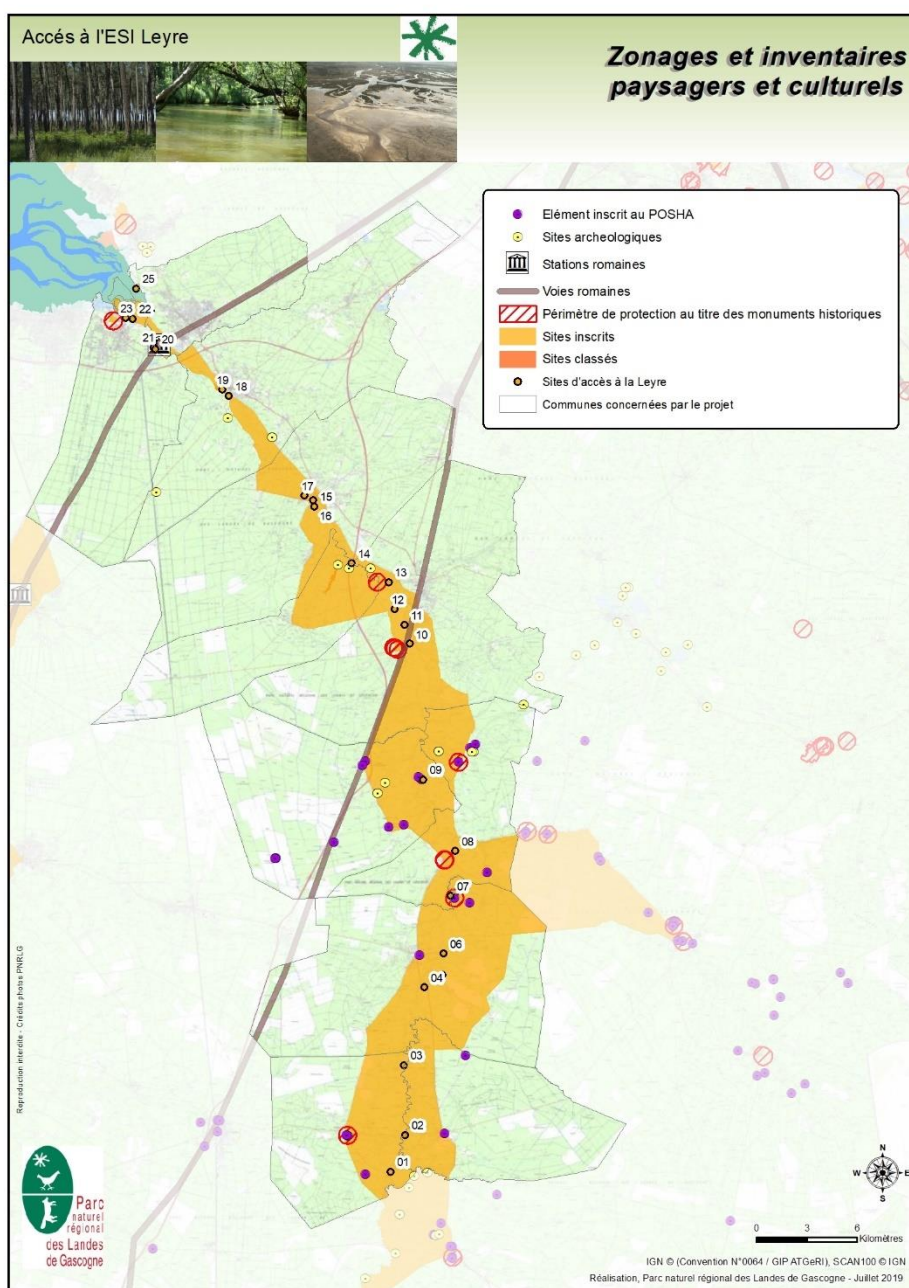
Les champs de vision sont donc assez ouverts et le relief alentour est moins marqué. La balade sur l'eau reste, dans cette sous-séquence, bucolique et fraîche. Elle est la séquence qui a le plus évolué dans les dernières décennies. Des éléments comme l'installation de mobilier urbain, l'entretien de plages artificielles, certaines plantations, apportent intrinsèquement une dimension urbaine globale.

3.5.1.3. De la Leyre « maritime » à son delta

Cette séquence qui débute à « Lamothe » (commune du Teich) s'étend jusqu'au delta de la Leyre, où la rivière devient une multitude de chenaux, puis se fond dans le bassin d'Arcachon.

L'impression générale qui ressort de cette séquence est l'originalité des ambiances fondues entre rivière et océan, qui en font un paysage unique. L'explosion de lumière en arrivant dans le bassin d'Arcachon et les contrastes très forts dans le passage des paysages de la forêt-galerie à ceux du delta annoncent une rupture (une fin ou un commencement selon les points de vue). Le relief est inexistant : la rivière s'est calée sur le niveau zéro de l'océan. La largeur de la rivière se réduit légèrement jusqu'à l'arrivée dans le bassin. Les visions de l'horizon et des littoraux habités des villes du bassin d'Arcachon sont des points de repères structurants. Cette séquence est originale notamment pour son milieu naturel où se mélangent l'eau salée du bassin d'Arcachon et l'eau douce de la rivière. Ainsi, l'Osmonde royale disparaît des berges à partir du pont de « Lamothe » alors qu'elle était très présente en amont. La disparition progressive des berges arborées pour une végétation arbustive (baccharis), et plus rarement rase (pelouse et prairie sur les domaines endigués) ouvre d'autant les champs de vision. L'influence océanique et l'imbrication de différents milieux sont les fils conducteurs de cette séquence. Les couleurs dominantes sont le vert et le bleu. Le vert de la végétation est toujours présent alors que les textures de feuillages et les volumes sont très différents (présence de graminées). Le bleu est omniprésent d'autant que le ciel se reflète dans l'eau. L'ouverture totale du champ de vision dans le bassin et sur les domaines endigués, sauf lorsque les chemins sont bordés de végétation arbustive qui empêche une pleine vision de l'horizon, apportent une très grande luminosité. Cette séquence propose un paysage original, à mi-chemin entre la rivière et l'océan dont les limites sont très floues. L'occupation citadine presque inexistante à proximité de la séquence (lieu-dit « Lamothe », traversée du pont de l'autoroute) procure une impression de pression urbaine moins forte. Les zones marécageuses de part et d'autre de l'Eyre protègent ce paysage exceptionnel.

3.5.2. Sites, paysages inscrits ou classés et patrimoine culturel



BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p. 14)

Le site Inscrit du Val de l'Eyre, crée par arrêté ministériel le 22 juin 1973, couvre 27625 Ha sur 15 communes.

Parmi les effets juridiques, il faut noter que l'édification d'une clôture en site inscrit doit faire l'objet d'une déclaration préalable (art. R. 421-12 code de l'urbanisme).

Le camping pratiqué isolément ainsi que la création de terrains de camping sont interdits, sauf dérogation accordée, après avis de l'architecte des Bâtiments de France et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, par l'autorité compétente (art. R. 111-42 code de l'urbanisme). L'installation des caravanes, quelle qu'en soit la durée, est également interdite.

COMMUNE	Nom du site
Commensacq	Eglise et cimetière
Commensacq	Chapelle Notre-Dame
Commensacq	Parc de Baqueserre
Commensacq	Bourg (le)
Moustey	Chapelle du Castéra
Moustey	Eglise Saint-Pierre-ès-liens de Biganon
Moustey	Maison du Hau de Belhade
Moustey	Berdoy
Pissos	Eglise Saint-Jean-Baptiste de Richet
Pissos	Eglise Saint-Pierre
Sabres	Castet (le), Maison du Bayle (la)
Sabres	Chapelle Saint-Loup
Sabres	Jeannicoy
Sabres	Piou Roumiou
Sabres	Marquèze
Saunac-et-Muret	Castéra de la Garabosse
Saunac-et-Muret	Eglise de Saunac
Saunac-et-Muret	Chapelle du Muret
Saunac-et-Muret	Tour dou Rey
Saunac-et-Muret	Ostal du Muret

Figure 32 : Les éléments inscrits au Plans d'occupation des sols historique et archéologique d'Aquitaine (P.O.S.H.A.) dans le périmètre du site inscrit

ID DU SITE	DENOMINATION
SAR000007	La pierre du diable
SAR000020	Courgeyre de Blanchet
SAR000021	Chapelle du Castéra
SAR000025	Truc du Bourdiou 1
SAR000045	Locbieilh 1
SAR000050	Locbieilh 2
SAR000053	Rebec
SAR000054	Truc du Bourdiou 2
SAR000056	Pujeau de Hun
SAR000057	Moulin du Martinet

Figure 33 : Sites archéologiques présents dans le périmètre du site inscrit

Deux voies romaines traversent le périmètre d'étude :

- La Voie Romaine littorale Bordeaux Espagne
- La Voie Romaine intérieure Bordeaux Espagne

3.6. Contexte économique et humain

3.6.1. Population

Population municipale 2010-2015	
Colonne1	Sélection 2010-2015
Population municipale 2010	38459
Population municipale 2015	43700
Variation de la population (5 ans)	5241
Taux de variation annuel moyen (%)	2,6

Figure 34 : Population municipale 2010-2015 (Source : INSEE, Populations légales - 2010-2015)

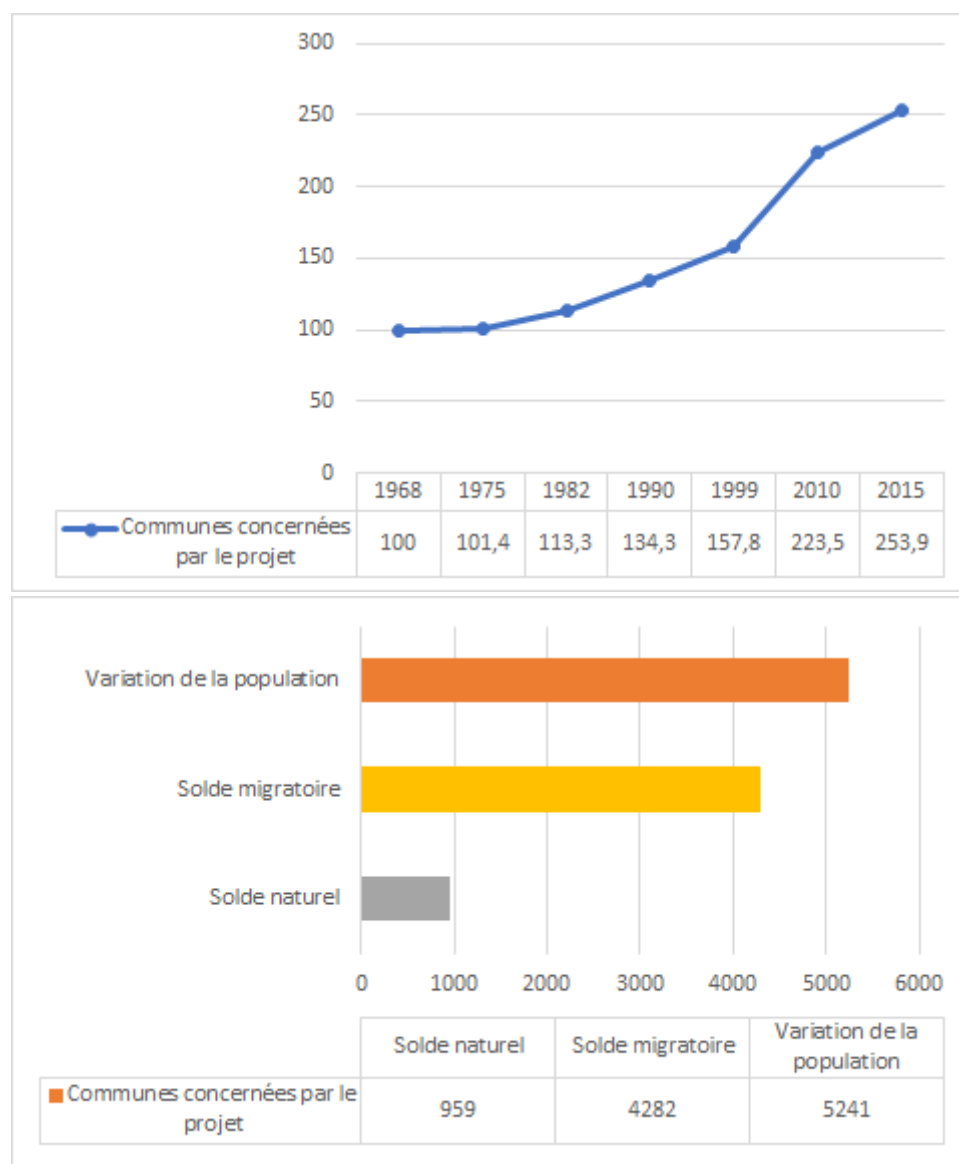


Figure 35 : Évolution de la population - Comparatif, base 100

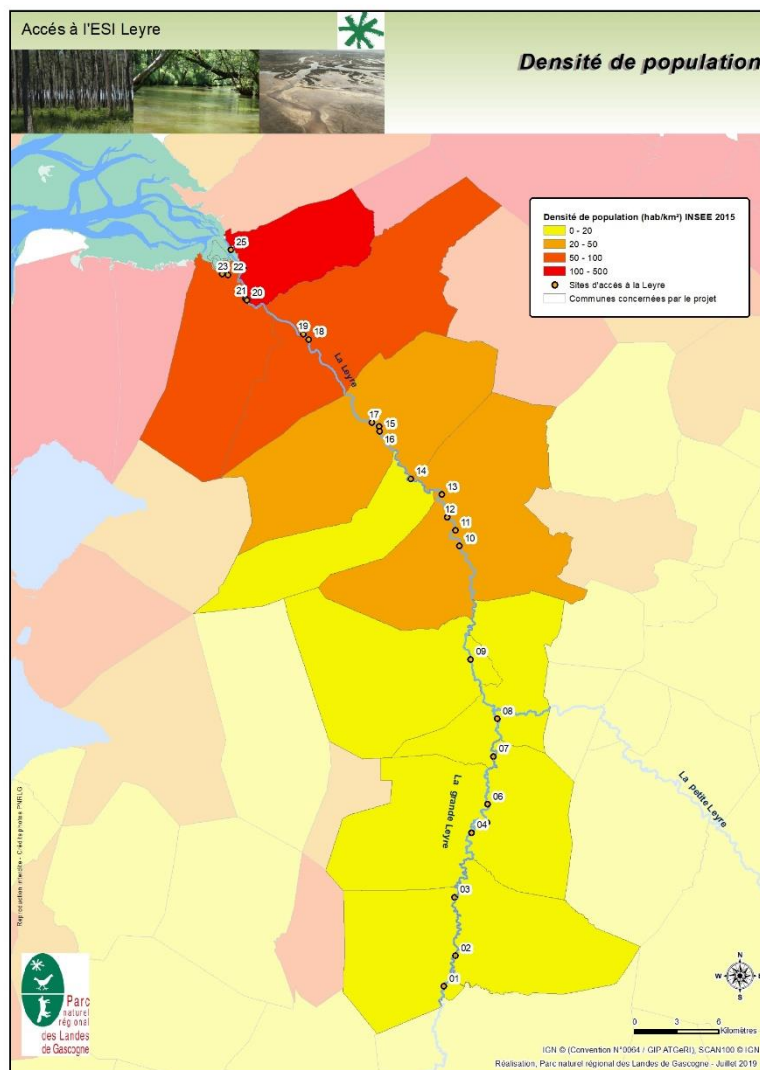


Figure 36 : Carte de la densité de population

La population du Parc naturel régional des Landes de Gascogne a doublé depuis sa création en 1970 : elle atteint 86 600 habitants en 2015. La poussée démographique du Parc, intense entre 1999 et 2010 (+ 2,6 % par an en moyenne), reste soutenue entre 2010 et 2015 (+ 2,1 %).

Implanté à la fois dans les départements de Gironde et des Landes, le Parc compte 52 communes. Cinq communes du nord, situées dans la couronne périurbaine du grand pôle de Bordeaux, regroupent près de la moitié de la population du Parc, alors que sa partie sud est beaucoup moins urbanisée et bien moins peuplée¹⁵.

3.6.2. Ecotourisme et activités culturelles

La vocation d'accueil et de sensibilisation des publics, habitants et visiteurs, est inscrite dans la première charte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, dès 1970. Deux grands équipements ont alors vu le jour dès cette date : l'écomusée de la Grande Lande (avec ses trois sites : Sabres, Moustey, Luxey) et le parc ornithologique (Le Teich). Après dix années d'élaboration stratégique, la vocation touristique des Landes de Gascogne s'est réellement structurée sur le Parc naturel régional en 1980, par des politiques d'investissement répartis sur l'ensemble du territoire : gîtes

¹⁵ Sources : INSEE Recensement de la population 2010, 2015, IGN BD Topo 2009

forestiers, piscines, centres équestres, haltes nautiques, centre d'éducation à l'environnement (Atelier gîte de Saugnac, centre du Graoux, CPIE du Teich). Au fil des chartes renouvelées du Parc, le tourisme apparaît comme un axe de l'activité sociale et économique du territoire dont l'attractivité est fondée sur un patrimoine naturel et préservé. Les démarches de développement équilibré, ainsi que les démarches qualité, ont toujours été le moteur de l'accompagnement des projets privés et publics sur la zone, avec le soutien des partenaires (région et départements), tant pour l'offre d'hébergements que pour les activités de loisirs et de pleine nature.

En matière de tourisme, le Parc a souhaité apporter une plus-value dans les médiations de découverte, par des accompagnements ou des outils originaux, parfois innovants.

Le développement touristique durable du territoire s'appuie désormais sur une organisation locale renforcée du fait de la Loi Notre, donnant deux compétences aux Communautés de Communes sur le périmètre de leurs territoires : la promotion touristique et l'organisation de l'accueil touristique. Le renforcement de cet échelon de base enrichit la coopération avec le Parc naturel pour la mise en œuvre d'un tourisme fondé sur la découverte et la préservation des patrimoines, avec les enjeux sociaux et économiques.

L'attractivité touristique du territoire que porte et anime le Parc naturel régional est toujours fondé sur la réserve ornithologique du Teich et l'écomusée de Marquèze, tels deux portes d'entrée du PNR, pôles d'attraction majeurs. Ils génèrent à eux deux un flux important de visiteurs, et l'itinéraire nautique de l'Eyre constitue un trait d'union territorial entre ces deux entités.

Dans le même esprit, le PNR a toujours appuyé la structuration des grands itinéraires qui le relie à ses territoires voisins, à savoir les voies cyclables (Mios Bazas, entre Sud Gironde et bassin d'Arcachon), les voies jacquaires (le PNR est traversé par trois d'entre elles) et les itinéraires pédestres (GR 6 notamment)

Sous la houlette du Parc naturel régional, des prestataires et des acteurs locaux se fédèrent autour de thématiques fortes ou de démarches collectives, valorisant des plus-values caractéristiques des valeurs de Parc naturel.

Ainsi, plus de quarante prestataires et porteurs de projets sur le Parc naturel régional se sont engagés dans une démarche d'éco-tourisme afin de valoriser leur environnement et leur patrimoine, d'améliorer leur gestion environnementale et de sensibiliser leurs clientèles aux patrimoines (observation, valorisation, préservation).

Les objectifs partagés entre le Parc et ces acteurs portent sur le renforcement de liens intelligents et sensibles entre chaque entreprise d'accueil et son territoire, sur l'amélioration de leurs résultats commerciaux et l'affinement d'un positionnement plus qualitatif. Cette démarche, qui repose nécessairement sur une évaluation des savoir-faire et des besoins des acteurs, est accompagnée par des séances des cycles réguliers et annuels de sensibilisation et de formation.

Ces approches transversales constituent une véritable valeur ajoutée pour les acteurs qui y sont associés.

Le projet écotouristique concerne également l'ouverture des sites naturels au public, pour les visiteurs (excursionnistes et publics en séjours) comme pour les habitants du territoire, anciens et nouveaux.

Ainsi, le positionnement du territoire sur l'écotourisme est désormais mentionné comme un objectif opérationnel dans la charte du Parc 2014-2026

Ce positionnement animé et valorisé depuis plusieurs années, et la coopération qu'il a inspirée entre acteurs locaux, offices de tourisme et PNR, a guidé le projet de développement local « Pour une écodestination exemplaire en Nouvelle Aquitaine » qui fédère 7 Communautés de communes, EPCI du territoire du PNR, aux côtés du Parc naturel régional, chef de fil de la démarche collective.

Chaque EPCI s'est doté d'une feuille de route dont les axes sont en cohérence avec ce positionnement et de développement touristique territorial, fondés sur les ressources locales et naturel. Au côté de la professionnalisation des acteurs, l'organisation de l'accueil touristique, les pratiques d'itinérances douces sont, à ce titre, une orientation spécifique et stratégique.

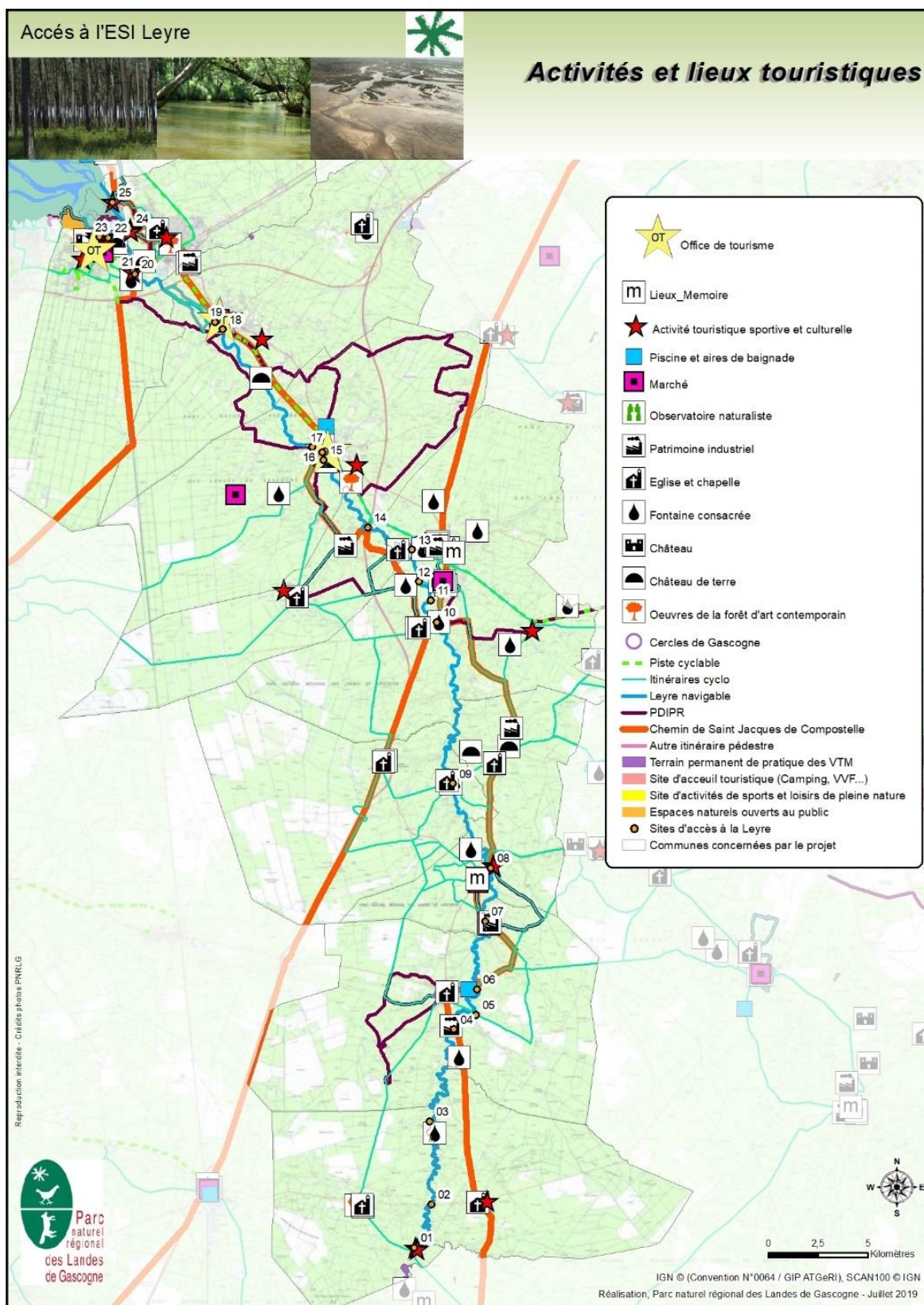


Figure 37 : Carte des activités et lieux touristiques

3.6.2.1. Capacité et fréquentation touristique

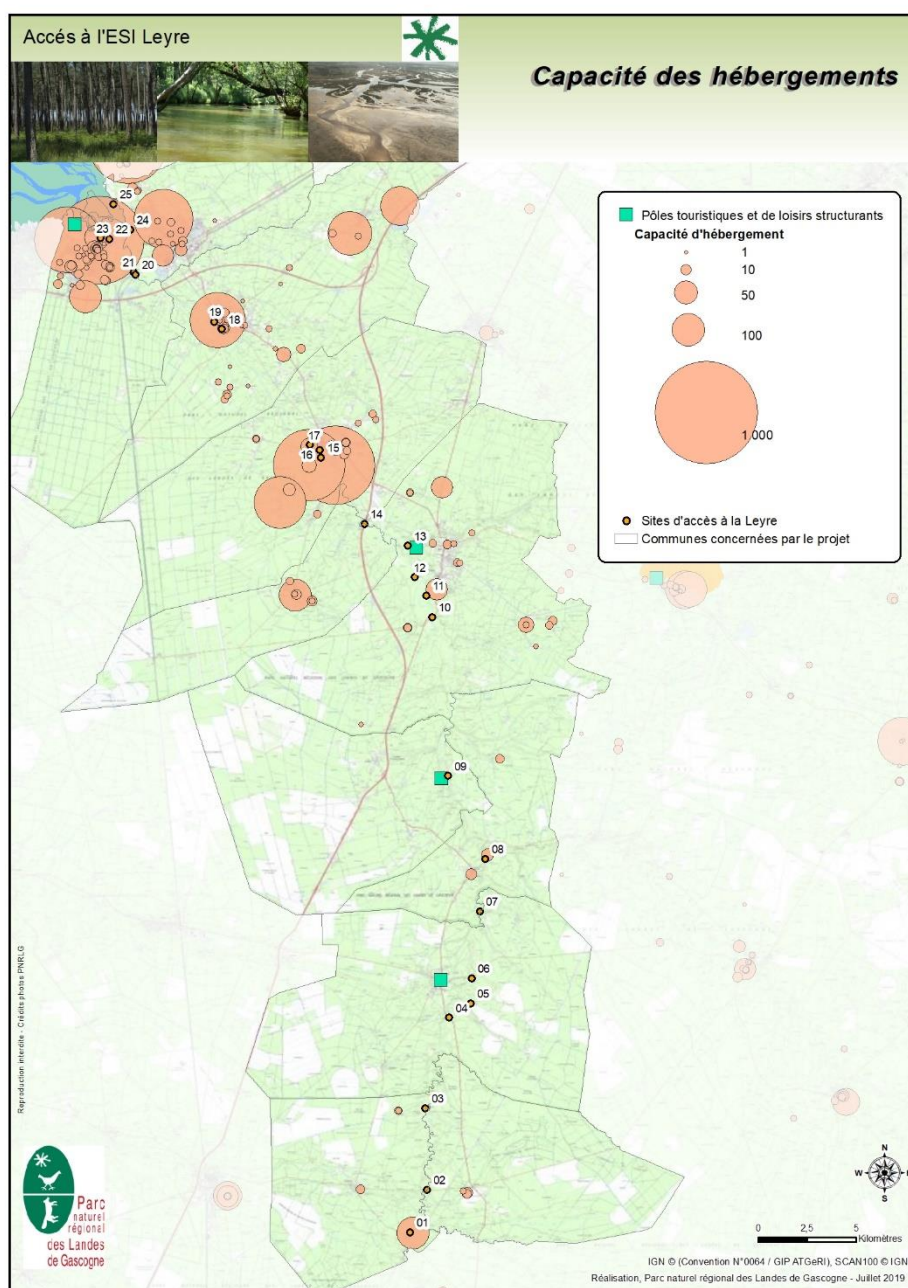


Figure 38 : Localisation des hébergements et de leur capacité d'accueil

Aujourd'hui, le Parc naturel régional est une destination de tourisme familial, forestière, valorisée par la proximité de l'océan et qualifiée par son classement en Parc naturel régional.

Si l'impact en termes d'emplois et de ressources n'est pas connu de manière globale, l'activité touristique du Parc repose sur de nombreux opérateurs et pour la plupart de petites tailles.

L'offre d'accueil à l'échelle du territoire du Parc naturel régional compte plusieurs types d'hébergement.

Les chambres d'hôtes s'y distinguent avec une capacité qui reste modeste mais dont le développement a été spectaculaire, puisqu'elles ont vu leur capacité multipliée par près de quatre en dix ans.

Il est constaté une autre dynamique de projets ces dernières années : **la recherche d'implantation de nouveaux types d'habitats touristiques (HLL) ou la création d'hébergements de tourisme vert** (gîtes, maisons d'hôtes, aires naturelles ou campings déclarés) prenant appui sur des airiaux ou quartiers (transplantation de bâtiments sauvegardés, aménagement de dépendances...) correspondant à des demandes de clientèles touristiques urbaines sensibles à l'environnement.

3.6.2.2. Une trame diversifiée d'activités de pleine nature

○ Concernant les activités nautiques

L'enjeu de pour les activités nautiques est la bonne maîtrise de l'organisation de leurs pratiques pour conserver l'intégrité des milieux naturels dans lesquels elles se déroulent

Ces activités nautiques se déroulent en effet sur un milieu singulier :

L'Eyre forme une unité paysagère et écologique remarquable. Sa qualification en zone verte du SAGE indique la qualité des zones humides qui la composent. Sa qualification en site Natura 2000 met en valeur les habitats naturels et les espèces animales et végétales d'intérêt majeur. Sa qualification en site inscrit – classé met en avant sa valeur paysagère. Le lit mineur appartient à l'Etat (Domaine Public Fluvial). Il est bordé de parcelles de statut généralement privé, quelquefois public à l'abord des ponts. Cette vallée est très peu accessible et très peu aménagée, ce qui permet de préserver sa richesse patrimoniale.

Le maintien des valeurs patrimoniales et de l'intégrité de la vallée passe par une maîtrise des activités et des usages de l'espace. Les diagnostics réalisés lors de l'élaboration du SAGE et du Document d'objectif Natura 2000 mettent cela en évidence.

La naissance, puis le développement et l'accompagnement de ces activités nautiques sur la rivière grande Leyre et l'Eyre et son delta sont présentés de façon détaillée dans la note de contexte.

La situation à ce jour est représentée dans la carte suivante : prestataires (tout statut confondus), localisation, capacité en nombre de place.

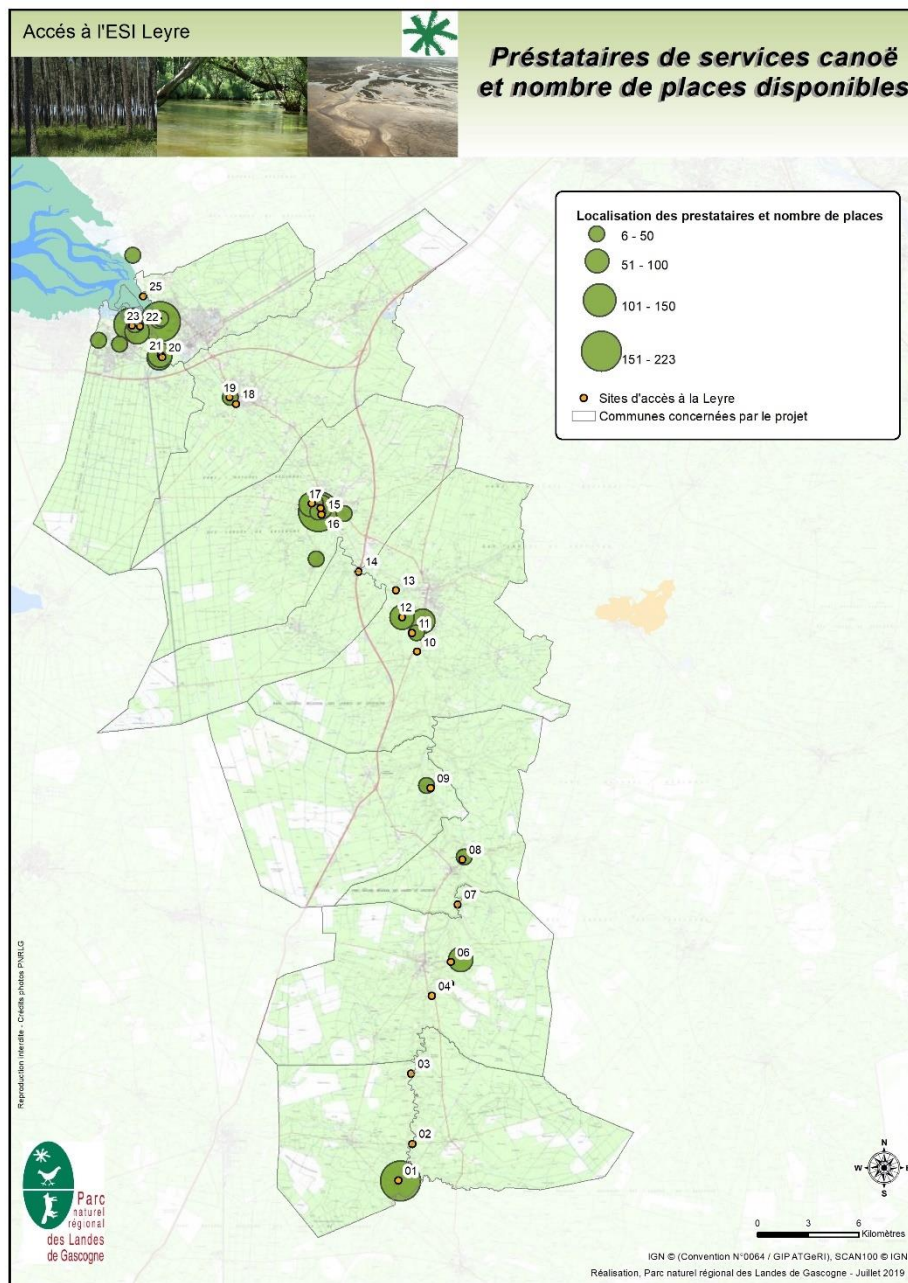


Figure 39 : Localisation des prestataires de services canoë et nombre de place disponibles

○ **Concernant la structuration d'un réseau de randonnées pédestres**

La structuration d'un réseau de randonnées pédestre est récente, et s'est heurtée au statut majoritairement privé de la forêt ainsi qu'aux refus de conventions de passage.

- Deux Voies jacquaires importantes d'intérêt inter-départemental sont inscrites aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), notamment la voie littorale et la voie de Tours, et un chemin de Grande Randonnée traverse le PNR d'Est en Ouest (GR6) et le territoire d'étude par les communes de Belin-Béliet, Salles, Mios, Biganos et le Teich.
- Des boucles pédestres sur le Val de l'Eyre sont inscrites au PDIPR de la Gironde : deux boucles locales, balisées en vert, une à Belin-Béliet une à St Magne, et des transversales, balisées en jaune, ~~inscrites au PDIPR~~

- Des boucles locales existantes non inscrites au PDIPR : à Belin-Béliet, deux petites boucles locales communales sur le thème du « patrimoine local » ; à Salles, 3 boucles à l'initiative de l'Office de tourisme ; à Lugos un projet communal de voie douce actuellement à l'étude, Actuellement, un schéma de randonnée à l'échelle communautaire est en cours d'élaboration entre la CdC du Val de l'Eyre et le département de la Gironde.

Dans le secteur landais du Parc, 10 boucles sont inscrites au PDIPR depuis 208 réparties sur 6 communes. Sur le territoire d'étude, seules Pissos (2 boucles) Moustey (1 boucles) sont équipées. A noter, ces boucles landaises sont aussi accessibles aux randonneurs à VTT. Un projet entre Sabres, Commensacq et Trensacq est à l'étude depuis 2009 mais les difficultés pour l'obtention des conventions de passage empêchent, encore à ce jour, d'aboutir à leur inscription.

○ **Concernant le développement du cyclotourisme**

Le développement du cyclotourisme a marqué un tournant dans l'identité touristique du Parc naturel régional. La filière a été organisée autour d'équipements structurants (prévus au schéma départemental ou régional), de produits itinérants, d'événements et d'éditions que le Parc naturel régional porte activement.

La plus ancienne piste cyclable relie Bazas à Mios (1990) et traverse le Val de l'Eyre sur Belin-Béliet et Salles (en passant en bord de l'Eyre, sous l'A63), et se prolonge vers Mios. Son extension est désormais réalisée vers Le Teich (passage au-dessus de l'Eyre au pont de Lamothe par un ouvrage spécifique réalisé en 2006) et Biganos (connexion avec le port). Belin-Béliet est désormais connecté depuis le quartier de Joué à la piste cyclable landaise (Moustey - Pissos jusqu'à l'océan via Parentis-en-Born) par un jalonnement homologué sur la petite route via de Menjoy, Biganon et Saugnac-et-Muret, Castelnaud.

Plus récemment (2015),

- la piste Hostens-La Brède passant par Saint Magne (réalisation CD33) permet une jonction du PNR avec la porte de la métropole.

- la piste Moustey – Pissos (réalisation CdC de Pissos), et son prolongement via Ychoux et Parentis, permet de rejoindre la Vélodyssée EV1

A l'étude actuellement avec la CdC Coeur de Haute Lande :

- la jonction sur l'ancienne voie ferrée depuis Pontenx-les-forges, via Labouheyre (gare), vers Commensacq (bareau optionnel vers l'airail de Mexico) puis Sabres, pour desservir la gare de l'Ecomusée de Marquèze,

- la liaison Saint Symphorien/Mont-de-Marsan sur l'ancienne voie ferrée, via Sore, Luxey, Labrit et Brocas. Projet valorisant la thématique du petit patrimoine industriel.

Enfin, 10 éditions de l'évènement grand public « Parc à vélo, » chaque fois sur des communes distincts, ont permis de valoriser les patrimoines des communes du Parc

○ **Concernant le développement de la pratique équestre**

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne œuvre pour le développement du tourisme équestre en lien avec le secteur associatif (Comités régional et départemental de tourisme équestre) au travers le développement de la randonnée (démarche qualité Cheval-étape) et l'appui à la création d'itinéraires équestres permanents.

Des études sont actuellement menées par le Comité départemental de tourisme équestre (CDTE) des Landes en partenariat avec le Parc et les professionnels du tourisme équestre du territoire, avec le soutien du Département des

Landes et en concertation avec le CDTE de la Gironde, pour plusieurs itinéraires, dont notamment, celui reliant les structures équestre pouvant accueillir cavaliers et chevaux en escale, depuis le sud (Trensacq, Pissos, Moustey), arrivée d'un tracé à Belin-Beliet (Joué) et continuité vers Hostens et Saint-Symphorien, et prolongement en Sud-Gironde ; Toutefois ce projet, lancé depuis plus de 10 ans, se heurte aux difficultés d'obtention des conventions de passage.

- **Concernant les Véhicules Terrestres Motorisés (VTM)**

La pratique des Véhicules terrestre motorisés (VTM) constitue une problématique bien particulière (motos vertes, 4x4 et quads), qui prend de l'ampleur depuis dix ans surtout sur le nord du Parc naturel régional.

Face à l'essor de ces circulations (le plus souvent inorganisées), le Parc a mené une démarche expérimentale avec cinq communes pilotes (Audenge, Biganos, Marcheprime, Mios, Salles) qui peut être élargie à toutes les communes de l'intercommunalité. C'est le cas en 1029 à Lanton

La démarche de limitation de circulation de ces véhicules de loisirs peut en effet être accompagnée, dans le cadre des dispositifs prévus par la loi du 3 janvier 1991 et la circulaire Olin de septembre 2005. Un dispositif complet (panneaux d'exposition, guides juridique et pratique, tracts de sensibilisation grand public) sont fournis par le PNR et peut-être complété par l'aide à la conception de panneaux adossés aux panneaux réglementaires selon les cas.

- **Concernant les manifestations sports de nature (en dehors des voies ouvertes à la circulation) de type évènements Outdoor, raids multisports ou concentration (VTT, courses à pied, trail, ...)**

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne accompagne les porteurs de projets volontaires aux côtés des collectivités dans la préparation de leur manifestation de « sports de nature » afin de réduire leur impact sur l'environnement (tracé au regard de zones sensibles, périodes, déchets, balisages, mise en défend, autorisation) et d'avoir un ancrage local pour tendre vers une éco-manifestation (associer les acteurs locaux, valorisation des produits locaux et du territoire d'accueil...)

Pour cela, un cahier des charges type est à disposition des organisateurs. Il a été adopté par le comité syndical du Parc en juin 2013 et est régulièrement utilisé : En Val de l'Eyre 6 à 8 manifestations sportives de pleine nature sont concernées selon les années.

Dans tous les cas, l'avis du Parc est recueilli par la Préfecture ou les sous-préfectures préalablement à ces manifestations dans le cadre de la procédure de leur déclaration.

Ces manifestations peuvent faire l'objet d'une réflexion dans le cadre du Plan local d'urbanisme pour que soient mis à disposition des lieux dédiés à l'accueil du public (exemple de la « zone de loisirs ») qui rassemblent les manifestants au départ et à l'arrivée de leur « déambulation » dans les espaces naturels.

3.7. Conclusion : les enjeux de l'emprise étudiée

Les différents thèmes abordés dans les chapitres précédents sont ici synthétisés et rattachés à dire d'expert à un niveau d'enjeu de prise en compte, allant de faible à fort et utile pour orienter l'évaluation des impacts qui suit.

Thématique		Commentaires	Evaluation des enjeux
Milieu physique	Contexte climatique	Pas de micro-climat Pas de contraintes climatiques	Faible
	Topographie et contexte géologique	Relief peu prononcé en fond de vallée sur formations sableuses	Faible
Eau et milieu aquatique	Eaux superficielles et souterraines	Bassin versant de la Leyre et son delta (partie navigable) ; les eaux de la nappe plio-quaternaire se font de la périphérie vers les principaux cours d'eau la drainant avec des modalités d'écoulement qui semblent être les mêmes tout au long de l'année	Faible
	Aspects quantitatifs	Sage Leyre et cours d'eau cotier en cours, zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole, zone Sensible à l'eutrophisation, axe à migrateurs amphihalins, réservoir biologique ; Les débits annuels restent assez constants, les crues sont très lentes et les débits d'étiage bien soutenus. Cependant, on constate une baisse de 0,3 m3/s du module sur la Leyre à Salles entre 2016 et 2019 ; Depuis fin 2014, un déficit pluviométrique hivernal est à noter, impactant le niveau de certains cours d'eau, mais également de la nappe superficielle	Fort
	Aspects qualitatifs	2 masses d'eau concernées avec des objectifs de bon état écologique et de bon état chimique	Fort
Faune, flore et milieux naturels	Faune	117 espèces concernées évaluées, dont 60 d'intérêt communautaire et 3 EEE	Fort
	Flore	38 espèces concernées évaluées, dont 2 espèces d'intérêt communautaire et 14 EEE	Moyen à Fort
	Milieux naturels et modifiés	2 Sites Natura2000, 30 Habitats naturels et modifiés concernés par le projet dont 16 HIC sur 27 recensés dans l'aire des 25 sites d'accès du schéma	Fort
	Continuités écologiques	TV et TB présentes dans l'emprise du schéma	Moyen à Fort
Paysage et patrimoine	Paysages	Site inscrit	Fort
	Patrimoine culturel et archéologique	Pas de patrimoine concerné	Faible
Milieu humain et socio-économique	Population	43700 Habitants dans 11 communes concernées avec taux de variation de +2,6 %/an dans une Région de 5879144 Habitants (2014)	Faible
	Eco-tourisme et activités culturelles	Destination de tourisme à l'intérieur d'un Parc Naturel Régional, Nombreuses activités de pleines natures, inscription Itinéraire nautique depuis 2015 : environ 20 prestataires et 100000 descentes/an dont les 2/3 entre Salles et le Delta	Fort

Figure 40 : Tableau synthétique de l'évaluation des enjeux

Pour rappel, la liste des 25 accès existants figure ci-dessous de façon à revoir leur vocation telle que confirmée par le présent schéma d'aménagement.

N° de l'accès	Nom du site d'accès	Typologie des sites	Niveau d'intérêt écologique
1	Base de Mexico	Structurant	Fort
2	Pont de la Pouloye	Structurant	Faible
3	Pont de Cantegrit	Technique nature	Moyen
4	Pont de la Forge	Technique nature	Moyen*
5	Pont de Bern	Fermé au public	Faible
6	Base de Testarrouman	Structurant	Fort
7	Pont de Richet	Technique nature	Fort
8	Pont de Moustey	Découverte	Moyen
9	Pont de Saugnacq	Découverte	Fort
10	Pont du Passage	Fermé au public	Fort
11	Aire naturelle de Belin-Beliet	Découverte	Moyen
12	Pont de Mesplet	Découverte	Fort
13	Le Graoux	Technique nature	Fort
14	Pont de l'autoroute	Fermé au public	Fort
15	Camping de Salles	Technique nature	Moyen
16	Pont de Salles	Structurant	Faible
17	Pas de Pajot	Structurant	Faible
18	Pont de Mios	Structurant	Faible
19	Halte nautique de Mios	Structurant	Moyen
20	Pont SNCF	Structurant	Fort
21	Pont de Lamothe		Moyen
22	Pont Neuf	Découverte	Faible
23	Port du Teich	Découverte	Faible
24	Port de Biganos	Découverte	Moyen
25	Port des Tuiles	Découverte	Moyen

*Compte tenu de la présence d'enjeux écologiques importants (notamment habitats humides) en rive droite, le niveau d'intérêt écologique du site est considéré comme moyen en rive gauche (accès canoë actuel) et fort en rive droite.

Figure 41 : Niveau d'intérêt écologique global des 25 sites d'accès

4. RAISONS DU CHOIX DU PROJET

Entre 1975 et 1980, dans le respect des règles d'urbanisme du Site Inscrit (site Val de l'Eyre inscrit en 1973), des programmes d'investissements publics (co-financés à 50 % Etat et 50 % PNR) ont conduit à :

- l'acquisition foncière publique d'une série de parcelles en berge sur les communes riveraines de la Grande Leyre (landaise) et de l'Eyre (girondine)
- l'implantation de haltes nautiques sur ces parcelles, équipements rustiques (comme peuvent l'être un refuge de montagne ou une aire naturelle de camping), pour permettre la navigation sur plusieurs jours et les escales

Les lieux de mise à l'eau (et de sortie d'eau) du DPF ont été sommairement aménagés aux droits de ces haltes nautiques (ou aire de camping naturelle) quand il n'y avait pas de plage en pente douce.

Les autres embarquements/débarquements s'effectuaient spontanément au pied des ponts.

En 1985, l'apparition d'une offre de découverte de la Leyre à la pagaie se structure.

En 1985, on note 5 000 descentes par an sur les 90 km du cours d'eau, dont 80% encadrées.

Entre 1990 et 1992, un accroissement inégal de la fréquentation se confirme, plus particulièrement avec l'activité locative permettant la descente libre des usagers (création de la première société en 1991).

En 1992, on note 35000 descentes / an sur les 90 km du cours d'eau, dont 2800 entre Saugnac et Belin-Beliet et 5500 entre Salles et le Teich (chiffres recueillis auprès des prestataires par le Parc).

Dès juillet 1993, face à l'accroissement de la fréquentation, le PNR fait appel aux services de l'Etat pour élaborer une réglementation de police de navigation ainsi que pour agir sur le nombre de bases, le nombre de bateaux par base en proposant des quotas et l'identification des embarcations.

Les deux RPPN (Landes et Gironde) finiront par voir le jour en août 1995. En Gironde seulement, l'arrêté définit les lieux de mise à l'eau et de sortie d'eau, sans préciser pour autant les réalités foncières au droit des lieux mentionnés. Cette disposition réglementaire se révélera imprécise face aux pressions en berge du DPF.

Note de contexte, pages 6 et suiv.

Après 1995, l'essor des pratiques de pleine nature fait apparaître une offre plus diversifiée. Des acteurs aux intérêts divergents (clubs, associations, bases communales, bases du PNR, sociétés), nuisant parfois à la représentation initiale de la rivière, conduisent à une distorsion de son image et à des comportements disparates.

A partir de 2000, le PNR met en œuvre deux batteries d'actions combinées :

- Un système de gestion et d'actions coordonnées au bénéfice de la vallée et du lit mineur
- La mise en place d'une démarche collective volontaire avec les usagers du cours d'eau

En 1995, on note 65 000 descentes par an sur les 90 km du cours d'eau, dont 60 % sont encadrées par des animateurs. Il apparaît quelques incidents relatifs à la sécurité, aux cohabitations d'usages et premiers relevés de déchets.

En 2004, suite à des années de discussions et tensions relatives au développement exponentiel des sports de nature sur l'ensemble du territoire national, l'Etat complète la loi sur le sport du 6 juillet 2000 et confie aux Départements la mise en œuvre des Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ainsi que l'animation des commissions de concertation (CDESI) consultées pour tout projet d'aménagement pour les pratiques de sports de nature (terrestres, nautiques, aériens, souterrains) sur des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI).

De 2008 à 2012, sur la Leyre, les alertes se précisent quant aux pressions sur le foncier en berge du DPF. A cette période, la nécessité de renforcer les actions pour garantir la continuité naturelle de la Leyre (corridor écologique) et pour conforter (et circonscrire) les seuls accès définis dans les RPPN dans cet espace patrimonial d'intérêt majeur, s'impose aux acteurs publics.

En 2012, on note 85 000 descentes/ an sur les 90 km du cours d'eau, dont 30 % sont encadrées (chiffage obtenu par extrapolation).

En effet, alors que les procédures et outils de gestion concertée sont menés à bien et que l'animation du réseau des prestataires et usagers de la Leyre continue mais atteint ses limites, force est de constater par exemple que, pendant cette période :

- les embarquements, sur certains accès existants, se déroulent de façon anarchique avec, comme effet premier, **l'élargissement de l'emprise par étalement et apparition des conflits d'usages sur les parcellaires**
- la fréquence des embarquements sur quelques accès augmente (rotations)
- le besoin de rappeler et de faire respecter les accès définis dans le RPPN est grandissant face aux situations, malgré les imprécisions sur les zones terrestres concernées
- les clubs fédéraux traditionnels disparaissent les uns après les autres au profit de structures d'offres de service. Un seul club subsiste à Le Teich.
- la baisse des prestations **encadrées** se confirme au regard d'une réglementation croissante et d'une complexité des formations
- l'apparition des canoës ouverts « Sit On Top » contribuent à la banalisation de la pratique et le développement des pratiques individuelles est renforcé par la vente de ce type d'embarcations dans la grande distribution
- mais surtout, les velléités d'acquisitions foncières en berge par les prestataires se font de plus en plus prégnantes en certains points du DPF

Note de contexte, encadré 1 : Illustration des pressions foncières ayant conduit le PNR à agir sur les accès à la Leyre

En 2018, on note 90 000 à 100 000 descentes par an, entre mi-juin et fin septembre (les autres années, la fréquentation débute début mai), dont 70 % sur les 30 km en aval de Belin-Beliet.

Après l'inscription de l'itinéraire nautique de la Leyre aux PDESI en mai 2015, l'objectif de la démarche menée par le Parc est qu'il en soit de même pour les accès à la Leyre (au sens foncier du terme), en cohérence avec les RPPN actuels et dans le cadre de la politique de développement maîtrisé des pratiques de pleine nature des deux Départements.

Les membres des CDESI, dont font partie les services de l'Etat, s'assureront de la cohérence des projets d'aménagement présentés avec l'étude Sportnatura, validée en COPIL ESI Leyre en octobre 2016.

Note de contexte, pages 14 et suiv.

A l'issue des projets d'aménagements, il est envisagé de réviser les 2 RPPN et de n'y mentionner que ceux qui auront fait l'objet d'une régularisation foncière et d'éventuels aménagements.

Face à ces évolutions et ces pressions, le Parc a donc souhaité mener à bien une étude globale à l'échelle de la Grande Leyre afin de régulariser les situations liées au foncier et élaborer un schéma permettant une gestion maîtrisée des lieux d'accès à la Leyre en vue de circonscrire leur emprise : le schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre.

Le schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre a ainsi la portée suivante :

- Il propose un schéma d'ensemble à l'échelle de la vallée de la Grande Leyre et de l'Eyre dans une approche interdépartementale cohérente de la mise en œuvre des Plans Départementaux des ESI (PDESI).
- Validé par le COPIL, il constitue un outil de mise en œuvre des PDESI sans se substituer aux compétences départementales en matière d'ESI codifiées.
- Il oriente et encourage les maîtres d'ouvrages à développer des aménagements intégrés et respectueux des enjeux environnementaux et paysagers des sites.
- Il oriente et fournit aux maîtres d'ouvrages publics les conditions d'aménagement compatibles avec les politiques publiques de financement des ESI.
- Il propose à l'Etat l'amélioration et la gestion maîtrisée des accès à son domaine (DPF) afin d'actualiser et préciser les règlements le concernant.

Le schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre n'a pas de portée réglementaire.

5. DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES QUE LE PROJET EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT – MESURES DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION DES EFFETS NÉGATIFS

Au-delà du diagnostic sur la configuration des lieux et la qualité des milieux naturels proprement dit (livret 3 de l'étude – réalisé par le bureau d'études Biotope), l'étude de Sportnatura a fourni des préconisations de travaux sur chaque site identifié.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plan et projets d'aménagement - Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ; 109 pages.

Chaque fiche présentée dans le rendu est enrichie de données descriptives de l'espace concerné, de préconisations quant à la nature des aménagements, d'un schéma fonctionnel du site (emprise depuis la route, emprise de la zone d'évolution, localisation des cheminements intégrés, accès au DPF proprement dit, signalétique, petit mobilier) et d'esquisses à l'issue des travaux, avec les dispositions techniques à mettre en œuvre ainsi qu'un calendrier de réalisation et son adaptation aux saisons et aux contraintes locales.

Les propositions ont intégré les principes de développement durable sur chacun des accès en termes de :

- réduction des emprises au sol et en berge, de discrétion générale des équipements,
- matériaux neutre et d'écoulements des eaux,
- préservation et/ou d'amélioration des continuités écologiques et faunistique,
- messages et des images, ainsi que d'économie de gestion à long terme

Ainsi trois niveaux de préconisations ont été proposés à l'échelle de chacun des sites, afin de répondre, dans l'ordre, aux fonctionnalités et se traduisant par des coûts prévisionnels de travaux gradués pour chacun des accès :

1 - niveau technique minima : réalisation de l'aménagement sur le lien terre/eau pour la mise à l'eau et la sortie d'eau en berge, avec 3 propositions distinctes selon la configuration de la pente et aménagement de la zone de retournement sécurisée avec panneau d'information technique de navigation.

2 - niveau de confort : complémentaire au 1, réalisation de cheminements, pose de mobilier de confort (bancs, tables, portant à bateaux) et panneau d'informations et de sensibilisation sur la vallée

3 - niveau de valorisation touristique : réalisation de liens vers les services associés, aménagements éventuels de poche de stationnement distantes, signalisation depuis le réseau routier.

Les esquisses et les tableaux des estimations de coûts ont été livrés au COPIL ESI Leyre et aux maîtres d'ouvrages potentiels : Livrets 1 et 2 du groupement Sportnatura.

Nota : Cette étude repose sur des principes d'aménagement définis par le Parc et les partenaires du COPIL ESI Leyre afin de répondre aux exigences des accès aux sites "ESI", pour inscription, à terme, de ces accès aménagés uniquement, au PDESI.

Si la présente étude vise à donner une vision globale, homogène et concertée de l'aménagement et de la gestion des différents sites d'accès, chacun des programmes de travaux relatifs aux différents sites d'accès sera par la suite porté par les différentes communes concernées.

Ainsi, l'aménagement des différents sites ne fait pas partie d'un « programme d'aménagements ou de travaux » au sens réglementaire du terme (les sites peuvent être aménagés, ou non, les uns indépendamment des autres) mais concerne des aménagements et projets spécifiques portés par chaque commune, qui s'intègrent dans un même projet ESI Leyre, avec une volonté globale de mieux organiser et réguler les activités nautiques à l'échelle de la vallée de la Leyre.

Pour cette raison, la nécessité de mener des études réglementaires devra être étudiée au cas par cas, au stade APS ou APD, en fonction des impacts potentiels de chacun des aménagements sur l'environnement, tout gardant bien à l'esprit le contexte global et le souhait d'avoir une meilleure gestion des activités à l'échelle de l'ESI.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ; 75 pages. (p.42)

5.1. Incidences du projet sur le milieu physique - Mesures associées

Il existe deux types d'impacts sur l'environnement imputables à un projet d'aménagement :

- les impacts temporaires, dus à la période de chantier nécessaire à la réalisation du projet (passages d'engins, poussières, bruits, etc.). Il s'agit en fait d'inconvénients ponctuels qui peuvent être généralement réduits par le respect de certaines règles pratiques.
- les impacts permanents, rendus définitifs par la modification de l'environnement dans lequel s'inscrit le projet. Certains de ces effets sont évidents et quasi-inévitables dans la perspective d'un aménagement, mais peuvent toutefois être supprimés ou diminués par l'application de mesures dont le but est d'optimiser à la fois la conception du projet et le respect de l'environnement.

Lorsque des impacts négatifs importants, temporaires ou permanents, ne peuvent être ni supprimés, ni réduits, il y a lieu d'envisager des mesures de compensation.

5.1.1. Incidences du projet sur le climat

5.1.1.1. Appréciation des impacts du projet sur le climat

Le projet n'est pas de nature à modifier directement le climat à l'échelle locale ou régionale.

5.1.1.2. Mesures d'atténuation et d'accompagnement

Pas de mesure.

5.1.2. Topographie et contexte géologique

5.1.2.1. Appréciation des impacts du projet sur la topographie et le contexte géologique

Le schéma d'aménagement propose une restauration des sites érodés ou dégradés et préconise en conséquence des mesures d'aménagement simples, rustiques et adaptées à la topographie en limitant leur emprise.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement ; Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 1 à 3 schéma proposé par l'étude Sportnatura aux futurs maîtres d'ouvrage)

Les chemins d'accès soumis à forte fréquentation tassent les sols et peuvent dégrader progressivement le milieu si le cheminement n'est pas contenu. Les circulations de véhicules et de remorques créent des tassements ou des ornières et peuvent participer à la dégradation des sols et nécessiter en réparation des apports de matériaux inadaptés. Le schéma d'aménagement propose de contenir les cheminements pour améliorer les situations actuelles voire d'apporter des matériaux (sédiments inertes). Sur trois sites, sont prévues l'amélioration (confortement de voirie) ou la création de voirie d'accès. Les aménagements et équipements de mise à l'eau sont définis de manière à se caler à la topographie existante. Les pentes seront conservées.

De manière globale, le schéma d'aménagement des 25 accès aura un impact permanent et positif sur la stabilité des berges et préservera la topographie actuelle.

5.1.2.2. Mesures d'atténuation et d'accompagnement

L'objectif est que les espaces préservés en bord de Leyre accueillent des équipements sans que ceux-ci n'exercent aucune pression sur le site. La réversibilité des aménagements est une valeur partagée, constante sur chacun des sites d'accès. Les aménagements proposés seront donc doux et respectueux des sites dans lesquels ils seront réalisés.

La morphologie du site ne sera pas sensiblement modifiée par le terrassement des voies et autres travaux d'implantation de bâtiments en évitant déblais et remblais d'importance, conformément aux préconisations d'usage dans les zones naturelles.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement ; Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 1 à 3)

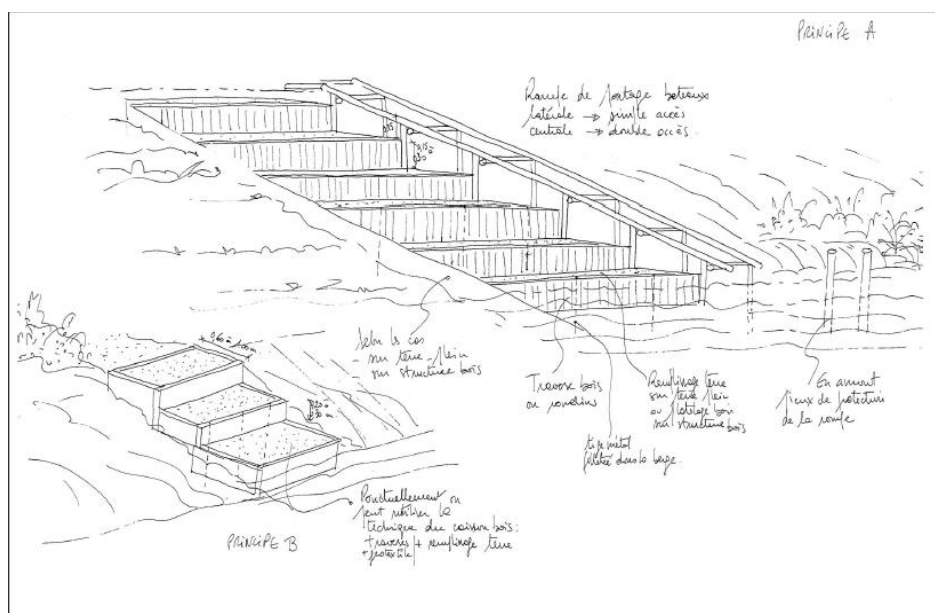
Une attention particulière sera notamment portée sur le choix des matériaux : bois qui grise naturellement, terre, pierres... Les aménagements nécessiteront un suivi régulier et un entretien adapté pour assurer une pérennité des ouvrages, en particulier après chaque crue.

CRITERES A PRENDRE EN COMPTE	
L'impact sur l'environnement	Choix du matériau bois, platelage à claire voie pour faciliter l'écoulement de l'eau mais aussi favoriser la vie sous l'embarcadère : plantes, insectes, batraciens etc.
L'insertion des ouvrages dans le paysage	Volumétrie maîtrisée des ouvrages. L'emploi du bois qui grise naturellement est garant d'une bonne insertion
L'accessibilité pour les usagers	Conception des modules qui permet un accès permanent quelle que soit le niveau de la Leyre Pour les sites PMR : installation de tapis de sols adaptés
Le confort	La glissance : rainurage des planches, bandes de résine granuleuse, entretien régulier, la hauteur de chute sera prise en compte lorsque cela s'avèrera nécessaire : mise en oeuvre d'une lisse bois ou d'un garde-corps, la hauteur des marches sera comprise entre 16 et 24 cm.
La pérennité des ouvrages	En fonction des crues/décrués, hauteur d'eau et pressions variables, les pieux seront fondés pour résister. Un entretien régulier sera effectué.

Figure 42 : Préconisations générales sur les équipements de mises à l'eau (Sportnatura2016)

3 types "d'embarcadères" sont préconisés afin de préserver l'intégrité des berges et sont détaillés dans ce même rapport :

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement ; Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 3-5)



EMBARCADERE PRINCIPE A - variante type B

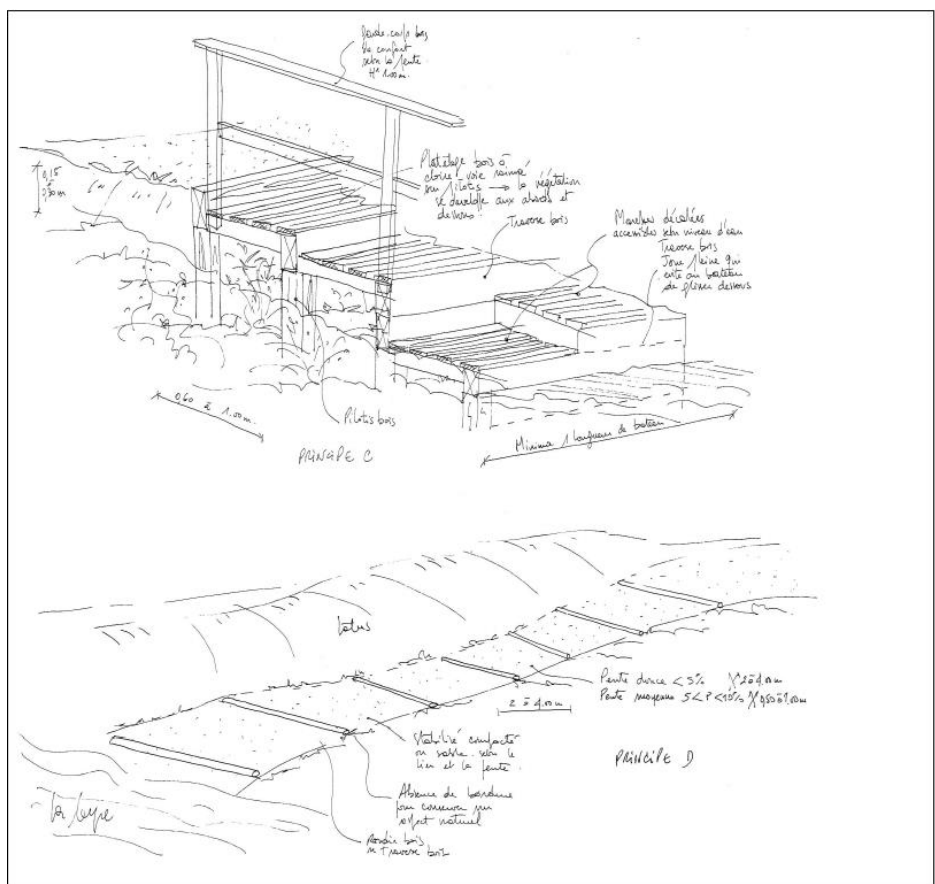
Il s'agit de construire un ouvrage sur une pente marquée à forte. Un principe d'escalier qui compte des marches régulières au giron variable en fonction de la pente. Les contremarches sont en bois, les marches peuvent être en bois ou en remplissage terre pierres. En variante on peut préconiser des caissons préfabriqués en atelier avant mise en œuvre sur la berge. Fondations adaptées au type de sol : pieux battus, ancre d'arrimage, et adapté au marnage.

Une lisse ou un garde-corps peuvent compléter le dispositif.

Pour faciliter la remontée des bateaux, quelques sites seront équipés de rampe de portage en rondins bois, à 0.15/0.30cm du sol maxi.



Mise à l'eau par rampe platelage bois et tasseaux.



EMBARCADERE PRINCIPE C

Il s'agit de construire un ouvrage sur une pente marquée hors sol afin de protéger la berge. Un principe de pas d'ânes qui compte des paliers successifs au giron variable en fonction de la pente. Les paliers sont en platelage bois à claire voie. Dans l'eau, les marches peuvent être décalées pour contrecarrer les différences de niveau d'eau. Fondations adaptées au type de sol : pieux battus, ancre d'arrimage, et adapté au marnage.

Une lisse ou un garde-corps peuvent compléter le dispositif. Pour faciliter la remontée des bateaux, quelques sites seront équipés de rampe de portage en rondins bois, à 0.15/0.30cm du sol maxi.



EMBARCADERE PRINCIPE D

Fixation au sol de rondins ou traverses paysagères qui constituent à la fois des pas d'ânes pour franchir une pente douce à marquée, et facilitent le transport des embarcations.



Aménagement des abords proches des équipements de mise à l'eau :

Parallèlement à l'installation des "embarcadères", il sera nécessaire d'aider à la tenue des berges et à leur renaturation aux abords proches des sites d'accès à la Leyre. La végétation spontanée viendra coloniser naturellement les espaces, progressivement ; elle doit être aidée dans un premier temps.

L'installation de seuils en fascines est une solution douce efficace pour limiter le ravinement et les glissements de berges avant apport de terre (prélevée sur place à proximité de chaque site) et ensemencement d'espèces végétales présentes localement sur les berges (utilisation possible pour la renaturation d'accès existants et prévus à la fermeture). Une attention particulière sera portée à l'utilisation, autant que faire se peut, d'espèces végétales dont l'origine locale est certifiée (marque Végétal Local).

Aménagement des chemins d'accès :

Les chemins d'accès soumis à forte fréquentation peuvent faire l'objet de délimitations douces, tout en laissant la végétation naturelle se développer aux abords :

- Délimitation par des piquets bois (hauteur moyenne de 40 cm) reliés par une corde ou un fil guide
- Installation ponctuelle, aux abords de l'accès à l'eau, d'une lisse bois



Exemples de seuils en fascines, emmarchements, renvois d'eau sur chemins piétons



Exemples de seuils pour effacement doux d'une ravine



Fil guide pour délimiter un cheminement



Ganivelles
CROQUIS SOUTÈNEMENT CHEMIN



Berlinoises

5.2. Incidences du projet sur l'eau et le milieu aquatique - Mesures associées

5.2.1. Eaux superficielles et souterraines

5.2.1.1. Appréciation des impacts du projet sur les eaux superficielles et souterraines

Le schéma prévoit l'aménagement de 25 accès à la Leyre avec trois typologies différenciées (Structurant, découverte, technique nature).

Le schéma d'aménagement des 25 accès aura un impact nul et permanent sur les eaux superficielles et souterraines.

5.2.1.2. Mesures d'atténuation et d'accompagnement

Les différents types d'embarcadère qui seront mis en place en fonction des sites (escaliers, rampe de portage des bateaux, platelage bois pour la mise à l'eau des canoës...) permettront de limiter le piétinement des berges, l'érosion et donc le départ de matières en suspension dans la rivière.

Ces aménagements auront donc une incidence permanente et positive sur la qualité de l'eau.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement ; Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 1 à 3)

5.2.2. Aspects qualitatifs

5.2.2.1. Appréciation des impacts du projet sur la qualité des eaux

Le schéma ne prévoit pas de rejet (direct dans les eaux superficielles ni d'infiltrations) sur les différents sites.

Les impacts potentiels sont liés au risque de pollution du milieu récepteur par les effluents en provenance des surfaces imperméabilisées sur le site. Puisque le projet global ne prévoit pas de zones imperméabilisées à proximité immédiate de la Leyre en dehors d'éventuels installations, sanitaires, vestiaires ou accès PMR (personnes à mobilité réduite), aucun impact sur la qualité des eaux n'est envisagé. En cas de crues d'ampleur, les installations bien que situées pour certaines sur le lit majeur, se retrouvent de fait inexploitées.

5.2.2.2. Mesures d'atténuation et d'accompagnement

En cas de franchissement des seuils réglementaires rattachés à la nomenclature de la Loi sur l'Eau, il appartient aux maîtres d'ouvrage de réaliser une étude complémentaire en cas de projet de création de surfaces imperméabilisées, notamment dans le cadre de l'aménagement des sites structurants ou dans le cas d'aménagements spécifiques PMR (personnes à mobilité réduite). La question du rejet des eaux usées devra être également précisée à cette occasion.

Il est préconisé de réaliser les travaux aux périodes les moins impactantes, soit de fin août à début novembre afin de limiter les impacts sur les espèces aquatiques. La période des travaux est sans aucun doute l'étape la plus sensible de tout projet. Il conviendra de définir précisément, en fonction des choix d'aménagement de chaque projet à venir, les pratiques à mettre en place pour éviter toute pollution accidentelle de la Leyre (par rapport à la circulation des engins, au stockage de matériaux et à la mise en suspension des particules). Un accompagnement par un écologue du PnRLG est préconisé pour limiter les incidences lors de la phase chantier ainsi que pour la définition d'un cahier des charges d'utilisation des installations.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement ; Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 80 à 102, préconisations générales en phase de travaux et d'utilisation des sites d'accès; p. 99, calendrier des enjeux écologiques par mois)

5.2.3. Aspects quantitatifs

5.2.3.1. Appréciation des impacts du projet sur l'hydrologie

Le schéma prévoit peu de zones imperméabilisées sur les différents sites, en dehors, éventuellement des 8 sites structurants qui peuvent accueillir des installations sanitaires, vestiaires ou d'aménagements PMR (personnes à mobilité réduite). Ainsi le projet ne devrait pas modifier les écoulements naturels actuels par l'augmentation du coefficient de ruissellement sur les bassins versants concernés.

5.2.3.2. Mesures d'atténuation et d'accompagnement

En cas de franchissement des seuils réglementaires rattachés à la nomenclature de la Loi sur l'Eau, il appartient aux maîtres d'ouvrage de réaliser une étude complémentaire en cas de projet de création de surfaces imperméabilisées, notamment dans le cadre de l'aménagement des sites structurants ou dans le cas d'aménagements spécifiques PMR (personnes à mobilité réduite), de sanitaires ou de vestiaires. La question de l'évacuation des eaux de ruissellement et de leur infiltration devra être précisée à cette occasion.

5.3. Incidences sur la faune, la flore et les milieux naturels – Mesures associées

L'objectif est que les espaces préservés en bord de la Leyre accueillent des équipements sans que ceux-ci n'exercent aucune pression sur le site et utilisent le minimum de longueur en berge.

La réversibilité des aménagements est une valeur constante, de fait sont préconisés des aménagements doux et respectueux des sites dans lesquels ils sont réalisés.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 23)

Lors des aménagements orientés par ce schéma, des attentions particulières seront portées sur les milieux naturels, notamment sur la ripisylve et les berges du cours d'eau :

- intervention minimale sur la strate arborée et arbustive (hormis pour des contraintes de sécurité et de gestion des espèces exotiques envahissantes)
- conservation d'un maximum d'arbres en berge et favoriser les rejets
- maintien des souches et du bois-mort
- intervention annuelle pour la strate herbacée sans produits phytosanitaires

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 27 à 28)

Le cas échéant, les berges seront stabilisées grâce aux techniques de replantation de végétaux (tressage de saule, fascinage, bouturage, marcottage...). Des déflecteurs peuvent éventuellement être insérés afin de permettre une réorientation du courant vers le centre du lit du cours d'eau en piégeant les sédiments.

Ces interventions nécessiteront du matériel adapté à la fragilité des berges et à la portance des sols. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé.

5.3.1. Appréciation des impacts écologiques du projet sur les habitats naturels, la flore et la faune

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p. 12)

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 14)

39 espèces végétales, 117 espèces animales vivant dans 30 Habitats naturels et modifiés sont concernés par le projet dont 16 Habitats d'intérêt communautaire (HIC) sur 27 recensés dans l'aire des 25 sites d'accès du schéma d'aménagement. La lecture croisée des niveaux globaux d'enjeux écologiques évalués par le bureau d'étude Biotope et de la cartographie des typologies d'accès validé par le comité de pilotage de l'ESI Leyre, permet de voir que les sites à plus fort enjeu sont sur le cours amont et médian de la Leyre, réservé essentiellement à des accès sans projet d'aménagement ou avec des aménagements minimalistes et sobres. Le schéma prévoit sur ces sites à fort enjeu de fermer leur accès public (sites n°4, n°10 et n°14) hors accès réservés aux services (pompiers, entretien de la rivière) ou de préserver leurs fonctions actuelles en affirmant pour toute phase ultérieure leur vocation de sites techniques « nature » de mise à l'eau (sites n°7 et n°13 par exemple) et/ou rattachés à des activités de découverte nature (sites n°9, n°11 et n°12). Sur ces sites, compte-tenu des activités déjà existantes, le schéma évite de nouveaux impacts sur les habitats et les espèces mais veut au contraire contribuer à les atténuer par une meilleure prise en compte des enjeux connus et par la définition claire de vocations et de principes de (non)aménagements.

Concernant les pôles structurants sur tout l'ESI qui ont vocation à offrir plus de services, les enjeux globaux écologiques sont majoritairement faibles à moyens et contrastent avec le niveau d'enjeu fort connu à l'échelle de la vallée. Les impacts potentiels seront donc non significatifs dans la mesure où les préconisations formulées dans ce schéma seront reprises par les futurs maîtres d'ouvrage. Les sites n°6 à Pissos et n°20 au Teich sont plus sensibles du fait des enjeux écologiques connus. Le premier concerne la base de Testarouman dont les propositions du schéma vont aider à réduire les impacts actuels largement dissociés des activités nautiques. Les flux piétons existants ne relèvent pas de l'ESI, s'agissant ici d'une base d'accès public avec une servitude sur les berges d'un domaine public. Par l'organisation de l'espace et les restrictions d'accès motorisé en berge, le schéma contribue à améliorer la situation existante et permet donc de prévoir un impact positif sur les habitats et les espèces.

L'accès n°20 du Pont SNCF du Teich fonctionne étroitement avec la base nautique de Lamothe adjacente (site n°21). Les besoins fonctionnels liés à l'activité nautique publique, dissociée de l'activité fédérale du club local, nécessitent la remobilisation d'un ancien espace industriel en bordure de voie ferrée. La renaturation progressive des berges sur cet espace y a permis de relever divers enjeux potentiels sur la rive opposée ou seulement dans l'aire d'étude élargie de l'accès. Cette sensibilité a été bien appréhendée par la commune du Teich au travers de nouvelles études complémentaires, en particulier dans l'évaluation des incidences Natura 2000 (Amonia, 2018). Considérant le projet avancé du Teich restreint sur ce site à la rive gauche peu sensible, le respect du schéma avec les préconisations formulées dans l'étude Sportnatura et les adaptations du projet au cas par cas par la commune, confirment que les orientations données par le présent schéma sont de nature à réduire tout impact significatif lors de la prise de relais par les futurs maîtres d'ouvrage.

Ces éléments illustrent la complémentarité des études produites à ce jour au titre du présent schéma pour apprécier les impacts potentiels et les éviter : un état des lieux efficace, une juste évaluation des enjeux écologiques, l'affectation cohérente et concordante d'une vocation à chacun des accès, des préconisations générales - voire au cas par cas - de nature à réduire les impacts liés aux possibles intentions d'aménagements et le recours sur les sites structurants à des études complémentaires plus poussées.

Globalement, le schéma d'aménagement des 25 sites d'accès aura un impact permanent et positif sur les habitats naturels et les espèces végétale et animale d'intérêt.

5.3.1.1. Evaluation des impacts liés à la destruction/détérioration des zones humides

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages.

Le projet ne prévoit pas la réalisation d'aménagements de nature à modifier le régime hydrologique des zones riveraines de la Leyre. Les zones humides, en particulier celles au sein du périmètre Natura 2000, sont clairement identifiées et cartographiées pour prescrire leur évitement strict. En absence de drainage et de remblais, les zones humides dans l'aire d'étude élargie de chaque accès ne seront pas modifiées.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 21 à 23)

Des impacts ponctuels sur les zones humides ont été relevés sur un accès devant être revu et aménagé comme celui à Pissos (site n°4). Ces effets potentiels amènent explicitement à conclure au besoin d'études complémentaires poussées, de façon à identifier les différentes alternatives de moindre impact et pour assurer la conformité avec les différentes réglementations et engager au besoin la séquence ERC. Ces études seront à engager par le futur maître d'ouvrage en phase APS/APD avec l'appui technique du PNRLG dès le montage du cahier des charges techniques.

Amonia, 2018, Etude pour le développement et l'aménagement de deux accès à la Leyre Accès Lamothe. Notice d'incidences natura 2000. page 67 page 69.

Ailleurs, l'installation de petits équipements de mises à l'eau concentreront des impacts aujourd'hui diffus et peu maîtrisés sur de plus larges portions de berge. Les études spécifiques venant appuyer le schéma d'aménagement concluent à des impacts très réduits sur les zones humides, probablement inférieurs aux seuils déclaratifs de la Loi sur l'Eau. Les projets les plus avancés du Teich sur les sites n°20 et 22 sont susceptibles d'altérer respectivement 223 et 221 m² de zones humides au titre des équipements indissociables pour l'accueil du public.

5.3.1.2. Evaluation des impacts liés à la destruction/détérioration des milieux aquatiques

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 10 à 75)

Dans chacune des fiches, des préconisations ont été explicitement formulées pour assurer en phase travaux comme en phase d'exploitation, la préservation des milieux aquatiques avec un accent fort et systématique sur la limitation des

phénomènes d'érosion de berges (en l'état actuel mal maîtrisés), la non-intervention sur le fond du lit mineur, la préservation des frayères potentielles à lamproies ainsi que l'évitement des herbiers aquatiques existants et le cas échéant des espèces protégées.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 86 à 102)

Il est à noter que les techniques de protection végétalisée des berges sont cadrées par le schéma et les principes d'aménagement qui y recourent. Leurs mentions ne signifient en aucun cas un recours systématique à un travail de berges. Ces travaux ne seraient engagés qu'au cas par cas après étude préalable et procédure spécifique au titre de la Loi sur l'Eau. Ils sont à remettre dans un contexte global d'un fleuve avec des crues régulières morphogènes, de fonds sableux très mobiles et de berges naturellement érodées par les dynamiques hydromorphologiques d'érosion et de recharge.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 83)

A l'échelle globale de l'ESI, le schéma concourt à canaliser la fréquentation et à restaurer des portions de berges et de ripisylves parfois dégradées, démontrant l'impact positif du projet dans le lit mineur par un évitement d'impacts en phase d'exploitation et en formulant des recommandations pour les phases de chantier. La gestion future des embâcles au droit de chacun des sites est cadrée et affiche une cohérence avec l'approche intégrée mise en œuvre sur le DPF par le PNRLG, qui au demeurant reste seul compétent au titre de la DIG pour l'entretien du DPF d'ici la mise en œuvre effective de la GEMAPI sur ce territoire.

Considérant dès lors que sur les sites les plus fréquentés, l'inaction engendre plus d'impacts que les propositions d'aménagements du schéma, les quelques mètres linéaires cumulés de berges stabilisés et d'embranchements stabilisés par des techniques aujourd'hui bien maîtrisées ne sont pas de nature à engendrer des impacts à l'échelle du réseau hydrographique vaste de 950 km (cours d'eau et affluents sur BD Carthage) avec des interventions potentielles réduites à 0.005% des berges du bassin versant de la Leyre.

5.3.1.3. Evaluation des impacts liés à la destruction/détérioration de stations d'espèces végétales protégées

A l'échelle des 25 accès et considérant que la plupart des accès n'ont pas de travaux définis dans le détail à ce jour, l'évaluation des impacts ne peut être exhaustive. Cependant, les études terrain conduites et la consultation des bases de données fonctionnant en temps réel permettent la prise en compte anticipée des enjeux floristiques et même de raisonner par précaution sur les potentialités d'accueil par type de milieu.

Les cartes et les tableaux de synthèse produits pour chacun des accès au sein de ce schéma donnent des éléments complets et géoréférencés utiles pour respecter les préconisations d'évitement strict et de prévoir les équipements et petits aménagements en conséquence (Biotope, 2016). Il n'y a donc pas d'impact attendu sur les espèces protégées, d'autant plus que pour les sites jugés sensibles, des expertises complémentaires préalables à tous travaux sont recommandées, comme pour le site n°20.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 66)

5.3.1.4. Evaluation des impacts liés à la perturbation des espèces animales protégées

A l'échelle des 25 accès et considérant que la plupart des accès n'ont pas de travaux définis dans le détail à ce jour, l'évaluation des impacts ne peut être exhaustive. Il est toutefois possible de noter que les études terrain conduites et la consultation des bases de données fonctionnant en temps réel permettent la prise en compte anticipée des enjeux faunistiques et de raisonner plus encore que pour la flore sur les potentialités d'accueil par type de milieu.

Prenant l'exemple des études plus poussées sur le Teich (Amonia, 2018), les aménagements, même réduits, sont analysés essentiellement comme sources potentielles de dérangements ponctuels en phases ultérieures de travaux. Le risque de destruction directe est infime eu égard aux faibles linéaires concernés et à la matérialisation recommandée des zones de travaux, quasi-exclusivement déjà empruntées depuis des dizaines d'années.

Amonia, 2018, Etude pour le développement et l'aménagement de deux accès à la Leyre Accès Lamothe. Notice d'incidences Natura 2000. 102p.

Amonia, 2018, Etude pour le développement et l'aménagement de deux accès à la Leyre Accès Pont neuf. Notice d'incidences Natura 2000. 90p.

Globalement, le risque d'impact s'amoindrit d'autant plus par le suivi des recommandations spécifiques évoquées dans ce schéma, moyennant par exemple les expertises préalables lors d'éventuelles interventions sur les arbres de berge. Les impacts du schéma d'aménagement peuvent même apporter un gain si les futurs porteurs de projet saisissent ici l'occasion pour améliorer la transparence des infrastructures routières comme cela est suggéré dans l'étude Sportnatura..

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 87, 103 à 107)

5.3.1.5. Evaluation des impacts liés aux continuités écologiques et mesures associées

Les impacts liés aux continuités écologiques sont définis à partir de l'évaluation de la fonctionnalité des milieux. Globalement, 15 sites offrent un rôle fonctionnel « ordinaire » en termes de continuités écologiques car déjà sous pressions liées à l'urbanisation et/ou sous dérangement potentiels des infrastructures routières (les ponts étant majoritairement qualifiés de peu ou pas transparents avec des obstacles au franchissement pour les espèces semi-aquatiques). 10 sites offrent un rôle fonctionnel très important, en zone de tranquillité pour la faune.

Ces enjeux sont en cohérence avec la typologie des aménagements prévus. Ainsi, l'impact lié à la fragmentation matérielle issue des aménagements est nul voir positif puisque le projet permet de restreindre les accès uniquement sur une rive de la Leyre, jamais de part et d'autre, et privilégiant dès que possible les rives déjà aménagées et donc déjà rendues moins fonctionnelles pour le déplacement des espèces les plus exigeantes. Le projet prévoit la conservation de la ripisylve mais également la renaturation des berges et donc, de ce fait, la restauration de milieux en meilleur état de conservation, plus favorables aux déplacements des espèces. De plus, les travaux seront réalisés en dehors des périodes de forte activité des espèces. Concernant la fragmentation immatérielle, il est évité toute pollution sonore ou lumineuse sur les points d'accès. Enfin, il est à noter que le dérangement lié à la fréquentation des sites reste une fragmentation

immatérielle aux des continuités écologiques. Cependant, le schéma d'aménagement ayant pour objet de maîtriser les impacts de la fréquentation nautique sur ces lieux de mise à l'eau et de sortie d'eau, l'impact peut être considéré comme positif en rapport à une fréquentation désorganisée et non canalisée des sites.

5.3.2. Mesures d'atténuation et d'accompagnement

5.3.2.1. Contexte réglementaire

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages.

Amonia, 2018, Etude pour le développement et l'aménagement de deux accès à la Leyre Accès Lamothe. Notice d'incidences Natura 2000. 102p.

Amonia, 2018, Etude pour le développement et l'aménagement de deux accès à la Leyre Accès Pont neuf. Notice d'incidences Natura 2000. 90p.

Pour la faune et la flore, le rappel du contexte réglementaire est complet et synthétisé en annexe, espèce par espèce. Toute destruction d'espèces ou d'habitats associés est réglementée et nécessite le cas échéant des demandes préalables de dérogation. Pour les habitats naturels, ce sont les habitats d'intérêt communautaire qui sont regardés au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

5.3.2.2. Mesures d'évitement prises lors de la phase conception du projet

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p77 à 109)

A l'échelle globale du projet et compte-tenu des types d'impacts potentiels sur les espèces et milieux à enjeux identifiés, une série de mesures a été rédigée dans le schéma en spécifiant : les sites concernés, les objectifs, les principes de réalisation, les modalités de suivi (lorsque nécessaire), le calendrier prévisionnel, les coûts éventuels et les acteurs concernés. Ces propositions très concrètes inspirées du contexte local sont détaillées une à une et synthétisées sous forme d'un tableau pages 77 à 79.

Une dizaine de mesures à l'échelle du schéma global relèvent de l'évitement d'impacts au travers de différents thèmes souvent transversaux : maintien en l'état de la ripisylve et conservation des arbres gîtes et du bois mort, mise en défens des espèces protégées lors des phases chantier et circonscription des usages non nautiques à des espaces mieux définis, calendrier des travaux, procédures préventives contre les pollutions accidentelles et diffuses et l'introduction des espèces invasives, évitement des herbiers aquatiques, non curage du lit mineur, préservation de tout aménagement des milieux naturels à enjeu écologique...

Ces mesures reprises ultérieurement par les futurs porteurs de projet de chacun des accès sont de nature à garantir l'évitement de tout impact significatif temporaire ou permanent sur la biodiversité à enjeu.

En parallèle, les principes d'évitement convergent aussi avec le maintien des cadres existants, en particulier des RPPN qui évitent toute velléité d'aménagement sauvage ailleurs que sur les accès officiels, interdisent tout feu, interdisent les accès à l'eau de nuit et préservent ainsi la quiétude de la faune...

5.3.2.3. Mesures de réduction prises en phase travaux

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 80 à 109)

Les mesures d'évitement sont complétées avec une douzaine de mesures de réduction d'impact cohérentes avec les interventions en milieux naturels sensibles. Elles dépassent souvent le cadre strict des impacts attendus des aménagements prévus dans ce schéma et relèvent aussi de règles plus générales et de bonnes pratiques d'intervention.

Au titre des réductions d'impact sont développées : le calendrier préférentiel d'intervention avec une fenêtre recommandée de septembre à octobre, les choix de matériaux non polluants, l'expertise préalable à toute intervention sur des arbres gîtes potentiels, les suivis chantier par un écologue, la canalisation des fréquentations autres que celles liées aux activités nautiques... La phase travaux est donc particulièrement bordée de façon à ce que les futurs porteurs de projet de chacun des sites enrichissent leurs cahiers des charges respectifs et les traduisent en clauses techniques particulières.

Les études site par site comme celles du Teich (sites n°20 et 22) illustrent et confirment que le cas par cas, porté par les futurs porteurs de projets à l'issue de ce schéma, s'enrichit d'études plus poussées et donc de propositions complémentaires de réduction d'impact.

Amonia, 2018, Etude pour le développement et l'aménagement de deux accès à la Leyre Accès Lamothe. Notice d'incidences Natura 2000. 102p.

Amonia, 2018, Etude pour le développement et l'aménagement de deux accès à la Leyre Accès Pont neuf. Notice d'incidences Natura 2000. 90p.

5.3.2.4. Mesures de réduction prises en phase d'exploitation

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 80 à 109)

Bien que mentionnés d'ores et déjà dans ce schéma d'aménagement, l'entretien raisonné de la ripisylve (DPF jusqu'au *plenissimum flumen*), la gestion des embâcles, la lutte contre les espèces invasives, la restauration des berges dégradées relèvent de mesures portées par les structures compétentes (GEMAPI/DIG) pour une mise en œuvre cohérente à l'échelle de la rivière au travers des différents programmes déjà existants (PPGCE, Natura 2000, SAGE).

5.3.2.5. Synthèse des mesures et évaluation des impacts résiduels

La très faible proportion d'aménagements prévus par ce schéma en milieux naturels (berges, habitats riverains) et les mesures d'évitement, intégrés dès la conception des schémas d'organisation des accès et des intentions générales d'aménagement, concourent à l'appréciation d'impacts résiduels non significatifs. La formulation de mesures de réduction d'impacts en phase travaux comme en phase d'exploitation cadrent efficacement les attendus lors des reprises ultérieures du projet accès par accès par les collectivités locales. Lorsqu'elles s'avèrent nécessaires (Loi sur l'Eau, permis d'aménager, etc.) des évaluations simplifiées des incidences Natura 2000 pourront compléter, encore au cas par cas, ces principes et ces préconisations générales déjà aptes à rendre tout impact résiduel acceptable à l'échelle des vallées de la Leyre. Lors de la mise en œuvre de ce schéma sur chacun des sites, un repérage des stations éventuelles d'espèces

protégées permettra avant lancement des éventuels travaux de mettre en œuvre au besoin des mises en défens efficaces ou, à défaut, de lancer les procédures règlementaires adaptées.

5.3.3. Incidences du projet sur les sites Natura 2000¹⁶

Conformément à la réglementation et au régime d'évaluation des incidences au titre des listes locales départementales, l'inscription de l'ESI Leyre dans son ensemble dans les PDESI landais et girondin a fait l'objet d'une évaluation simplifiée préalable des incidences Natura 2000 dès 2015 au titre des sites Natura 2000 Leyre et Bassin d'Arcachon. Par courrier du 11 mai 2015, la DDTM33 valide cette évaluation : « *La conclusion de l'évaluation indiquant que ce travail de maîtrise de la fréquentation ne pourra qu'être favorable au site Natura 2000, est partagée par le service nature de la DDTM de la Gironde* ». De la même façon, la DDTM40 par courrier du 19 mai 2015, « *il est pris note par la DDTM des Landes, avec avis favorable, de la conclusion de l'évaluation indiquant que, globalement, le projet est attendu pour avoir à terme une incidence significative positive vis-à-vis de Natura 2000 en participant à la maîtrise des usages et des pratiques nautiques. Par ailleurs, les travaux éventuels proposés au droit de chacun des accès aménagés seront réévalués au titre de Natura 2000* ».

A l'occasion de travaux définis sur des accès particuliers comme ceux du Teich (sites n°20 et 22) en écho au présent schéma, des évaluations des incidences complètes ont bien été conduites en apportant un regard précis sur les mesures à prendre de façon à limiter les incidences sur les habitats et les espèces Natura 2000. La DDTM33 a été associée à cette occasion lors d'échanges avec le bureau d'études autour du cadrage réglementaire et sur la séquence ERC.

Amonia, 2018, Etude pour le développement et l'aménagement de deux accès à la Leyre Accès Lamothe. Notice d'incidences Natura 2000. 102p.

Amonia, 2018, Etude pour le développement et l'aménagement de deux accès à la Leyre Accès Pont neuf. Notice d'incidences Natura 2000. 90p.

5.3.4. Mesures d'accompagnement

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 80 à 109)

L'amélioration de la transparence des ouvrages, la gestion différenciée par les collectivités des abords des accès et les suivis écologiques sont des mesures additionnelles pouvant guider les parties prenantes vers une optimisation environnementale du projet global et de la mise en œuvre du schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre.

Le schéma conclut aussi au besoin d'une communication homogène à l'échelle de la vallée et d'un renfort de la sensibilisation du public, pratiquants ou non d'activités nautiques. Les efforts déjà anciens du PNRLG et de ses partenaires pour informer et sensibiliser les enjeux à la richesse et à la fragilité des vallées de la Leyre et de la rivière vont se poursuivre et se trouver confortés par une signalétique explicite réfléchie en parallèle avec le comité de pilotage ESI Leyre regroupant notamment les services de l'Etat et les collectivités amenées à porter les futurs aménagements. Dans cette dynamique, le PNRLG engage dès 2019 une mission d'écogardes en ayant recours à des services civiques présents 6 mois en saison estivale afin de collecter des données sur le milieu naturel, observer les pratiques des usagers du cours d'eau et informer, sensibiliser les publics aux bonnes pratiques sur la Leyre (ramassage des déchets, bivouac, feu, etc.) et au

¹⁶ PNRLG, 2015. EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES vis-à-vis des sites Natura 2000 « Vallées de la Grande et de la Petite Leyre » et « Bassin d'Arcachon » pour l'inscription de la Leyre aux PDESI Landes et Gironde. 40p

nécessaire respect de ces milieux. Cette mission complète l'engagement des services de Gendarmerie pour des missions de veille, de prévention voire de répression sur la rivière et au niveau des accès.

5.3.5. Stratégie de compensation

Compte-tenu des éléments exposés précédemment, le schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre ne conduit pas à des destructions d'espèces protégées ni à des incidences significatives sur des habitats Natura 2000. A l'échelle des 25 accès, la séquence Eviter-Réduire suffit pour ne pas recourir à des compensations environnementales, nonobstant le besoin ultérieur de réaliser des études complémentaires qui pourraient au cas par cas nécessiter de dérouler entièrement la séquence ERC.

5.3.6. Conclusion des incidences écologiques

- Compte-tenu du pilotage concerté de cette démarche animée par le PNRLG engagé de longue date pour la conservation du patrimoine naturel de la Leyre, des objectifs de la charte du Parc, de l'animation coordonnée de Natura 2000, du SAGE et du PPGCE en faveur d'un usage raisonné de la rivière et d'une maîtrise des activités nautiques sur le domaine public fluvial,
- Compte-tenu des connaissances accumulées sur les vallées de la Leyre, des études réalisées spécifiquement dans le cadre de l'ESI, des intentions d'aménagements formulés dans le schéma tenant compte des enjeux écologiques identifiés et des mesures prises ou à faire prendre avec le concours des collectivités locales lors des futurs travaux sur les accès qui le nécessiteraient,
- Compte-tenu des efforts à poursuivre sur la sensibilisation des usagers et des professionnels de la rivière et de la vallée,
- Compte-tenu qu'il ne s'agit pas ici d'évaluer les impacts d'activités nautiques autorisées de fait par le statut domanial de la rivière et ses accès réputés publics et libres au titre des règlements préfectoraux de police de navigation,

Le schéma d'aménagement des accès à l'ESI Leyre s'avère en mesure de participer à sa hauteur à l'amélioration de la situation actuelle et d'avoir à terme un impact positif sur l'environnement.

5.4. Incidences du projet sur le paysage et le patrimoine – Mesures

5.4.1. Incidences sur le paysage - Mesures

5.4.1.1. Appréciation des impacts du projet sur le paysage

Actuellement, le stationnement parfois anarchique des véhicules en bord de Leyre, pouvant même être constaté jusqu'en bord d'eau, constitue une nuisance visuelle (et environnementale) sur la vallée.

L'objectif du projet est de requalifier les vues sur le cours d'eau. L'espace naturel doit accueillir des aménagements discrets en bord d'eau, qui n'exercent aucune pression sur le milieu et le paysage.

La réversibilité des aménagements est une valeur partagée, constante sur chacun des sites d'accès. Les aménagements proposés seront donc doux et respectueux des sites dans lesquels ils seront réalisés.

N.B. : Le stationnement n'est pas uniquement lié à la pratique nautique estivale mais peuvent être liés aux déambulations pédestres, à la contemplation, à la pêche, à la recherche de champignon, etc.

Selon les configurations locales et les réponses à prévoir pour une meilleure maîtrise des usages sur le foncier terrestre, le stationnement peut être nécessaire ou pas.

Le principe est bien de canaliser ou d'empêcher la présence de véhicules en journée, appartenant à des personnes empruntant ponctuellement le DPF.

C'est pourquoi le stationnement est un élément complémentaire de l'aménagement et de la fonctionnalité des sites mais il n'est en aucun cas systématique.

Ainsi, aucun stationnement n'est préconisé sur les accès techniques nature ; il peut être éventuellement envisagé dans les sites découverte et serait présent dans la plupart des cas sur les sites structurants. Néanmoins, il sera recherché sur ces derniers, tant que faire se peut, l'usage de zones de stationnement déjà existantes et la mise en place d'un lien pédestre jusqu'à l'accès (Exemple réalisé sur Salles, avec le parking de l'école, parking éloigné déjà existant à la halte nautique de México, repositionnement (et éloignement) du parking sans changer la nature du sol à Testarrouman).

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 29)

De plus, du petit mobilier peut être éventuellement mis en place, selon les cas, pour des raisons de confort et de réduction de l'emprise ou de l'étalement des usages.

Quand ce mobilier est nécessaire sur l'un des sites d'accès, il conviendra de veiller à ce qu'il soit sobre, en bois autant que faire se peut (normes PEFC, essence locale).

Il ne sera posé aucun mobilier de ce type sur les sites techniques nature. Il peut être envisagé parfois sur des sites découverte, et prévu le plus souvent sur les sites structurants.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 1, Document de présentation générale. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 75 pages. (p. 30)

Le schéma d'aménagement s'avère en mesure de participer à sa hauteur à l'amélioration de la situation actuelle et d'avoir à terme un impact positif sur le paysage.

5.4.1.2. Mesures d'atténuation et d'accompagnement

Des aménagements légers et intégrés seront réalisés.

Une attention particulière sera notamment portée sur le choix des matériaux : bois qui grise naturellement, sol en mélange terre/ pierres enherbées, compacté et qui vit naturellement...

N.B. : Pour le choix des matériaux des aménagements routiers (et autres cheminements) et de stationnement, il conviendra d'éviter la grave calcaire pour un matériau plus proche de la chimie des sols acides du territoire, type ophite.

CRITERES A PRENDRE EN COMPTE	PRECONISATIONS
Accueillir les véhicules de l'ensemble des usagers : visiteurs locaux, touristes, pratiquants de la Leyre : en canoë, cueilleurs de champignons, pêcheurs	Organiser simplement, en préservant un aspect naturel, des espaces voués au stationnement des véhicules et 2 roues. Eviter un éparpillement des véhicules sur la totalité des sites en stationnant en amont de ceux-ci → les abords de la Leyre deviennent piétonniers, en particulier en juillet août. A cet effet, des parcours piétons permettront de cheminer en sécurité, une signalétique légère d'accompagnement sera nécessaire. Hors saison, certains sites seront rendus en accès libre à la population locale. Les accès à l'eau sont organisés pour les véhicules et remorques des usagers canoë (accès, aire de retournement)
L'impact sur l'environnement	Choix des matériaux : autant que faire se peut, conserver des sols en mélange terre/pierres enherbées. Un sol compacté qui reste perméable et qui vit naturellement. Si nécessaire, pour franchir par exemple une zone humide, il pourra être envisagé, au cas par cas, la mise en place d'un cheminement bois
L'insertion paysagère	Rendre les espaces de stationnement lisibles depuis les voies de desserte. Pour autant, les sites structurants qui accueilleront des aires plus conséquentes verront les emplacements regroupés en alcôves de petite capacité (8/10 places en moyenne) protégées par des massifs arbustifs (essences locales). Aucune matérialisation au sol des places ne sera envisagée, en revanche, des bornes, des bloque-roues pourront aider à contenir les véhicules. Des plantations d'arbres apporteront un ombrage souvent recherché en période estivale.
L'accessibilité pour les usagers	Prévoir un emplacement PMR et cheminement d'accès adapté au regard des potentialités offertes par la topographie du lieu
Le confort	Planter à l'ombre et au soleil Entretien des abords

Figure 43 : Préconisations générales sur les accès véhicules et aires de stationnement (Sportnatura 2016)

5.4.2. Incidences du projet sur les sites, paysages inscrits ou classés et le patrimoine culturel

5.4.2.1. Appréciation des impacts du projet sur les sites, paysages inscrits ou classés et le patrimoine culturel

Le site inscrit du val de l'Eyre et des vallées de la Leyre confirme la valeur paysagère du monument naturel que représente cette vallée. Nous avons vu que **Le schéma d'aménagement s'avère en mesure de participer à sa hauteur à l'amélioration de la situation actuelle et d'avoir à terme un impact positif sur le paysage.**

Par ailleurs le schéma d'aménagement s'inscrit dans l'ensemble des règles du site et ne propose pas la création d'ouvrages ou infrastructure susceptibles de déroger à la réglementation en la matière.

5.4.2.2. Mesures d'atténuation et d'accompagnement

En phase étude, les recommandations des services en charge du paysage et des sites protégés ont été sollicitées et intégrées dans les préconisations.

Dans les outils de mise en œuvre du schéma, le développement d'une signalétique cohérente à l'échelle de la vallée fera l'objet avant mise en œuvre d'une consultation des services d'architecture et de paysages concernés pour confirmation des choix d'esthétique et d'installation des supports.

5.5. Incidences sur le contexte socio-économique et humain

5.5.1. Incidences du projet sur la population

5.5.1.1. Appréciation des impacts du projet sur la population

L'accès à la Leyre au niveau de ces sites est destiné à être ouvert à tous, quel que soit le statut des usagers en berges et/ou qui embarquent : habitants, visiteurs d'un jour ou en séjour, prestataires d'activités, associations, etc.

Il est donc convenu d'aménager, sur certains accès au départ et à l'arrivée de tronçons de la Leyre aisés à naviguer, des cheminements d'accès conformes aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, l'aménagement des accès permet à d'autres usagers de venir rencontrer ces « fenêtres » sur La Leyre et sur l'Eyre : enseignants avec ses classes, éducateurs jeunesse du territoire ou encore animateurs sportifs avec ses groupes (à pied, à vélo, notamment) mais aussi naturalistes, photographes amateurs, artistes ou simples contemplatifs.

C'est pourquoi, ce projet, par sa signalétique et ses aménagements clairs, simples, intégrés et accessibles à tous, devrait avoir un impact positif sur la population.

5.5.1.2. Mesures d'atténuation et d'accompagnement

Il est difficile d'avoir une accessibilité PMR parfaite dans les sites naturels. L'idéal est de permettre la pratique dans le cadre familial avec aidants.

Des aménagements pourront éventuellement être réalisés, essentiellement dans des sites structurants.

Trois parcours référencés "accessibilité améliorée" pour les personnes à mobilité réduite pourraient être proposés le long de la Leyre :

- Base de Mexico / Pont de la Pouloye (accès n°1 et 2 ; sites structurants)
- Pont de Mesplet / Pont de Salles (accès n°12, site découverte et accès n°16, site structurant)
- Pont de Lamothe / Pont Neuf (accès n°21, site structurant et accès n°22, site découverte)

Il conviendra de préciser à l'aide d'un relevé topographique réalisé aux abords des "embarcadères" (conditions d'accès, pentes, hauteur de berge à franchir) si un parcours PMR répondant aux exigences réglementaires peut être proposé sur la portion Pont de Mesplet/ Pont de Salles, les accès plage étant favorables.

Le temps de parcours élevé entre ces deux accès (3h30) pourrait éventuellement être réduit de moitié en envisageant, pour cet usage exclusivement, une possibilité d'accès au pont de l'autoroute A63 (prévu pour être fermé au public).

5.5.2. Incidences du projet sur l'éco-tourisme et les activités culturelles

5.5.2.1. Appréciation des impacts du projet sur l'éco-tourisme et les activités culturelles

Le projet propose d'améliorer qualitativement l'accès à la découverte de la Leyre, de ses paysages et de son environnement. Les préconisations visent à mieux intégrer dans un paysage et un environnement préservés les équipements d'accès à la rivière et susciter ainsi à un meilleur respect du site. Le projet participe de l'animation des réseaux d'écotourisme et d'activités nautiques pour en préserver les valeurs (pratiques de pleine nature intégrées et respectueuses des sites).

Le projet participe donc au rayonnement des sports de nature et aux pratiques responsables tout en promotionnant l'écotourisme et les pratiques de randonnées douces

5.5.2.2. Mesures d'atténuation et d'accompagnement

Note de contexte, page 12, 11

Le projet et sa mise en application est un thème de l'animation collective entreprise avec les prestataires et usagers du cours d'eau en lien avec les réseaux d'écotourisme.

Cette démarche permet de mieux comprendre les caractéristiques et les atouts de la rivière. Elle permet, à chacun des acteurs, d'agir et d'entreprendre de manière responsable, en mettant en œuvre le développement durable dans cet environnement naturel et social, en mobilisant des ressorts de coopération et de cohérence d'actions au bénéfice d'un patrimoine naturel, culturel et paysager commun : la rivière Leyre.

5.6. Synthèse des incidences résiduelles et des mesures associées

Le tableau ci-dessous synthétise les principales incidences résiduelles attendues après analyse des pré-études opérationnelles des différents sites d'accès à la Leyre. Chaque site bénéficie d'une fiche détaillée reprenant des mesures qui lui sont spécifiques.

Les maîtres d'ouvrages devront s'assurer de respecter à minima les préconisations formulées spécifiquement dans ces fiches.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement ; Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 10 à75)

Thématique		Mesures	Incidences résiduelles
Milieu physique	Contexte climatique	Pas de mesure	Pas d'incidence
	Topographie et contexte géologique	- opter pour des équipements réversibles et intégrés au cadre naturel : matériaux, volumétrie, accessibilité, pérennité - renaturer les abords des équipements de mises à l'eau - mieux contenir et délimiter les cheminements d'accès - opter sur les voiries pour des matériaux inertes si requis - éviter les déblais et remblais notables	Incidence permanente et positive en luttant contre l'érosion des berges et le tassement diffus des sols. Incidence positive en luttant contre la banalisation et la dégradation paysagère des accès actuels
Eau et milieu aquatique	Eaux superficielles et souterraines	- opter pour des équipements de mises à l'eau contribuant à éviter et limiter l'érosion des berges et le départ de matières en suspension - éviter les interventions en lit mineur - prendre en compte les frayères potentielles	Incidence permanente et nulle sur les eaux superficielles
	Aspects quantitatifs	- restreindre l'imperméabilisation des sols aux sites structurants et à de faibles surfaces indispensables à l'accueil PMR ou aux installations sanitaires - prévoir des études complémentaires au cas par cas en cas de franchissement des seuils réglementaires LEMA	Pas d'incidence
	Aspects qualitatifs	- restreindre l'imperméabilisation des sols et donc le lessivage des polluants potentiels - canaliser au besoin les eaux de ruissellements dans des noues paysagères pour infiltration - réaliser les travaux d'aménagement en périodes de moindre impact - mettre en œuvre un suivi chantier par un écologue et les mesures de prévention face aux risques de pollution accidentelle et diffuse en phase chantier	Pas d'incidence
Faune, flore et milieux naturels	Faune	- utiliser les infrastructures existantes et les emprises au sol déjà dégradées, autant que faire se peut - contribuer à la quiétude des lieux en affirmant les vocations des sites techniques naturels et leur confidentialité - confirmer la fermeture de certains accès dans les prochains RPPN - contribuer à la régulation des flux ne relevant pas de l'ESI et des pratiques nautiques en circonscrivant les espaces - adapter au cas par cas les projets ultérieurs qui le nécessitent et adapter en conséquence la séquence ERC - maintenir les gros arbres et le bois mort au sol, autant que possible - organiser la coupe d'arbres à gîtes potentiels selon les enjeux liés aux insectes saproxyliques et aux chiroptères	Incidences faibles à moyennes sur les 7 sites structurants Incidences non significatives ailleurs

Thématique		Mesures	Incidences résiduelles
		- mettre en défens les éventuelles zones à enjeux écologiques à proximité de l'emprise des travaux - prendre en compte les frayères potentielles - améliorer selon les opportunités et la maîtrise d'ouvrage la transparence des ponts pour la petite faune	
	Flore	- mieux contenir et délimiter les cheminements d'accès - adapter au cas par cas les projets ultérieurs qui le nécessitent et adapter en conséquence la séquence ERC - éviter les stations d'espèces protégées et patrimoniales et les herbiers aquatiques en général - mettre en défens les éventuelles zones à enjeux écologiques à proximité de l'emprise des travaux - participer à la régulation des EEE - opter en phase travaux pour un calendrier de travaux compatible avec les espèces à enjeux - utiliser une palette de végétaux indigènes adaptés aux conditions locales (+marque Végétal Local), en cas de besoin de plantations	Incidences non significatives
	Habitats naturels	- éviter la dégradation des habitats N2000 par des nouveaux aménagements - utiliser les infrastructures existantes et les emprises au sol déjà dégradées, autant que faire se peut - assurer des interventions minimales sur berges et sur les strates arborées et arbustives - proscrire l'usage des phyto-sanitaires et opter pour une gestion différenciée des abords des accès et des sites ESI en général - mieux contenir et délimiter les cheminements d'accès et installer au besoin des bornes de protection en amont et en aval de l'accès du RPPN pour éviter les accès sauvages et permettre leur végétalisation spontanée - adapter au cas par cas les projets ultérieurs qui le nécessitent et adapter en conséquence la séquence ERC - opter au besoin et au cas par cas pour des techniques végétales de protection de berges, dans le cadre de déclaration Loi sur l'Eau - mettre en place des protocoles simples de gestion du risque d'introduction et de dissémination des espèces exotiques avant, pendant et après les travaux - mettre en œuvre un suivi chantier par un écologue	Incidences peu significatives, faibles à moyennes sur les 7 sites structurants Incidences positives à l'échelle du projet
	Zones humides	- concentration des incidences sur des zones identifiées pour leur moindre impact - adapter au cas par cas les projets ultérieurs qui le nécessitent et adapter en conséquence la séquence ERC	Incidences faibles ponctuelles (à préciser au cas par cas)
	Continuités écologiques	- réduire le risque de fragmentation par l'utilisation majoritaire des infrastructures existantes et les emprises au sol déjà dégradées - restreindre les aménagements à une rive en privilégiant celle déjà utilisée à ce jour pour 24 des 25 accès RPPN - participer à renaturer les accès existants - éviter toute nouvelle source de pollution sonore et lumineuse (trame noire)	Incidences non significatives
Paysage et patrimoine	Paysages	- améliorer l'intégrité paysagère des bâtiments existants : bardage bois, renaturation des sites, circonscription des stationnements - créer une identité d'ensemble par une signalétique sobre et homogène	Incidences non significatives
	Patrimoine culturel et archéologique	Pas de mesure	Incidences non significatives

Thématique		Mesures	Incidences résiduelles
Milieu humain et socio-économique	Population	- installer des panneaux de sensibilisation - faciliter les accès PMR pour certains sites - conférer partout une vocation publique d'accès à la rivière et au domaine public fluvial sans accès privatif à la rivière par les prestataires privés	Incidences positives
	Eco-tourisme et activités culturelles	- participer au rayonnement des sports de nature et aux pratiques responsables - promotion de l'écotourisme et des pratiques de randonnées douces	Incidences positives

Plusieurs fiches de préconisations générales (à respecter pour l'ensemble des sites) et spécifiques (à mettre en œuvre sur les sites identifiés) sont détaillées par le rapport de Sportnatura.

Certaines de ces préconisations n'ont pas été formulées pour pallier une incidence directe du projet mais sont des actions importantes à mettre en œuvre afin d'améliorer la préservation des milieux naturels de ces espaces sensibles.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement ; Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 80 à 109)

5.7. ANALYSE DU CUMUL DES INCIDENCES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES

5.7.1. Autres projets existants ou approuvés

En mai 2015, l'itinéraire nautique de la Leyre a été inscrit aux PDESI des Landes et de la Gironde : il s'agit ici de 90 km de linéaire sur le DPF, entre Commensacq en amont et Le Teich/Biganos en aval, jusqu'à la limite transversale de la mer (DPM).

Pas de projet existant sauf ESI Leyre en 2015.

5.7.2. Analyse des effets cumulés du projet étudié avec les autres projets dans les environs

Pas d'effet cumulés identifiés

6. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

6.1. Compatibilité avec les documents d'urbanisme

6.1.1. Compatibilité avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre est concerné par deux territoires porteurs de SCoT.

- le Sybarval regroupe les 17 communes du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Climat Air Energie. Par jugement du 18 juin 2015, le Tribunal Administratif de Bordeaux a annulé les 2 délibérations de juin et décembre 2013 approuvant le SCoT. Dans un arrêt rendu le 14 décembre 2017, la cour administrative d'appel de Bordeaux confirme l'annulation totale du schéma de cohérence territoriale. L'élaboration d'un nouveau SCOT est en cours. À la vue de ces éléments, la compatibilité du projet avec ce document ne peut donc être étudiée.
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Lande a été approuvé le 6 mars 2018 par le Comité Syndical du PETR Haute Lande. Les axes, orientations et objectifs correspondant au projet sont les suivants :
 - AXE 3 : SOUTENIR LA CRÉATION DE RICHESSES EN HAUTE LANDE
 - Orientation 5 - La modernisation de la vocation touristique du territoire
 - Objectif 3 - Faciliter les mobilités douces et l'itinérance dans le territoire
- Prescription 1 - Développer un maillage d'ensemble Nord/Sud et Est/Ouest en connectant les bases nautiques et de loisirs de la Leyre (Mexico, Testaroman ...) aux autres traversées tout en respectant le fil d'eau de la Leyre. Les emprises nécessaires à ce maillage seront inscrites dans les PLU PLUi (Intérêt d'un foncier public). Dans ce cadre, le schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre est compatible avec les orientations et les objectifs du SCOT de la Haute Lande.

6.1.2. Compatibilité avec les documents d'urbanismes communaux

Sur les 11 communes concernés, 6 PLU ont été approuvés, 3 sont en cours de révision et 2 PLUi sont en cours d'élaboration accompagnés par le Parc. Au-delà de la compatibilité des documents avec la charte du Parc, ce dernier encourage les collectivités à prendre en compte les enjeux liés à la maîtrise et à l'encadrement des points d'accès à la rivière dans leur document d'urbanisme et de se positionner sur les acquisitions foncières requises et/ou traduire les aménagements esquissés sur des emprises volontairement réduites, sur les lieux d'embarquement et de débarquement. Les zonages concernés par les accès autorisent donc les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou services publics à condition d'être nécessaires à l'entretien, la découverte et la mise en valeur du patrimoine naturel et en particulier au bon fonctionnement des usages de sport et loisirs pratiqués sur la Leyre à condition de ne pas être incompatibles avec la charte du PNRLG et de ne pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels, des sites et des paysages.

6.2. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

6.2.1. Généralités

La Charte du Parc Naturel Régional est élaborée par les collectivités territoriales et les acteurs locaux. Projet de développement durable du territoire fondé sur la préservation et la valorisation des patrimoines, elle est adoptée par la Région, les Départements, les communes et l'Etat.

Elle fixe les objectifs à atteindre, et les orientations de protection, de mise en valeur et de développement afin d'assurer la coordination des actions menées sur le territoire.

La Charte 2014-2026 comporte 6 Priorités Politiques

(18 Objectifs opérationnels et 77 Mesures) :

- 1 - Conserver le caractère forestier du territoire
- 2 - Gérer de façon durable et solidaire la ressource en eau
- 3- Les espaces naturels : une intégrité patrimoniale à préserver et à renforcer
- 4 - Pour un urbanisme et un habitat dans le respect des paysages et de l'identité
- 5 - Accompagner l'activité humaine pour un développement équilibré
- 6 - Développer et partager une conscience de territoire

6.2.2. Compatibilité avec la charte du PNR

Les priorités politiques et objectifs susceptibles de concerner le schéma sont les suivantes :

Priorité politique 5 : “Accompagner l’activité humaine pour un développement équilibré”

- Objectif opérationnel 5.1: “Confirmer le positionnement du territoire sur l’écotourisme”
- Objectif opérationnel 5.2: “Accompagner le développement des sports de nature et maîtriser les pratiques consommatrices d’espaces”
 - Mesure 50 : “Développer les sports de nature au service du territoire et de ses habitants”

--> Organiser les sports de loisirs de pleine nature avec le PDESI : identifier les sites et y gérer l’accueil en cohérence avec la préservation du patrimoine naturel.
- Objectif opérationnel 5.3: “Choisir le développement fondé sur les ressources locales”

Participant à la mise en œuvre de la charte du PNRLG, le schéma d’aménagement des sites d’accès à la Leyre est compatible avec la charte du Parc.

6.3. Mesures de protection et de gestion concernant les milieux aquatiques

6.3.1. Articulation avec le SDAGE Adour-Garonne

6.3.1.1. Généralités

Le SDAGE (Schéma Directeur et de Gestion Durable) Adour Garonne 2016-2021 ainsi que le programme de mesures associé ont été arrêtés par le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne le 1er décembre 2015.

Ce nouveau SDAGE s’inscrit dans le cadre de la Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) qui intègre les préconisations de la Directive Cadre sur l’Eau européenne (DCE) de décembre 2000.

Il est constitué par un ensemble de dispositions regroupées sous quatre orientations fondamentales du SDAGE :

- A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- B : Réduire les pollutions,
- C : Améliorer la gestion quantitative,
- D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

6.3.1.2. Compatibilité avec les orientations fondamentales du SDAGE

Le projet est concerné par deux orientations du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 :

- Orientation B visant à "réduire les pollutions", et en particulier la disposition B2 pour "réduire les pollutions dues au ruissellement d’eau pluviale".

Des principes généraux sur la gestion des eaux pluviales (de ruissellement) sont indiqués dans le livret 2 dans les "préconisations générales liées à l'environnement". Des prescriptions particulières sont également précisées sur certains des lieux d'accès.

→ Il conviendra à chaque projet, en fonction des choix effectués, de bien préciser les conditions mises en œuvre et les aménagements réalisés en phase de travaux comme en phase de fonctionnement.

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages.

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement ; Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 109 pages. (p. 15, 16 et 37 pour des précisions sur les aménagements; p. 76, préconisations générales pour l'environnement – fiche G11 – limiter les pollutions accidentelles et diffuses liées à la réalisation des travaux)

- Orientation D visant à "Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques", et en particulier la disposition D27 pour "Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux". Le "Bassin versant de la rivière la Grande Leyre à l'exclusion des ruisseaux de Calesèque, Pince, Mourcaou, Richet, Chouly, Esclaires, Castera et Forge" est identifié comme réservoir biologique dans le SDAGE.

Concernant le projet, la délimitation d'un accès à l'eau va permettre de limiter/éviter le piétinement des berges et de préserver ainsi sur chaque site les habitats d'intérêt communautaire identifiés au titre de Natura 2000 et les espèces liées à ces habitats (ex: Pont de Mesplet, site n°12, présence de gazon vivace amphibie; code Natura 3130 présentant un enjeu fort sur le site et l'herbier submergé enraciné des eaux oligo-mésotrophes calmes à Flûteau nageant; code Natura 3260 présentant un enjeu très fort sur le site).

Il est ainsi bien précisé dans les préconisations d'aménagement au pont de Mesplet, que la préservation des milieux naturels à enjeu écologique (les gazons et herbiers, stations de plantes protégées au niveau départemental et national) présents en bords de rivière sera faite :

- par l'évitement lors de la mise en œuvre des aménagements,
- par la mise en place de plots de protection du côté de la plage,
- Par une sensibilisation du public (via panneau de signalétique au niveau de l'accès canoë)

BIOTOPE, 2016. Projet d'aménagement des sites d'accès à la Leyre : prédiagnostic et préconisations écologiques – Annexe relative à la mission menée par Biotope. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. 124 pages. (p.78 à 83, description du site)

Sportnatura, décembre 2016. Etude d'aménagement des lieux d'accès à la Leyre. Livret 2, Plans et projets d'aménagement, Préconisations générales liées à l'environnement. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne 109 pages. (p. 43 à 46, préconisations d'aménagement pont de Mesplet)

6.3.2. Situation par rapport au SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés"

Le SAGE "Leyre, cours d'eau côtier et milieux associés" a été approuvé par arrêté préfectoral le 5 février 2008 et révisé (2nde approbation) le 13 février 2013. L'objectif global d'un SAGE est de maintenir un équilibre durable entre la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques d'une part, et la satisfaction des usages liés à l'eau d'autre part.

Le PAGD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du SAGE Leyre est composé de 4 enjeux thématiques et d'un enjeu transversal et son règlement comporte deux règles sur les zones humides (lien avec l'enjeu D "Préserver et gérer les zones humides du territoire pour renforcer leur rôle fonctionnel et patrimonial").

Le SAGE Leyre, dans son enjeu D visant à "Préserver et gérer les zones humides" a préconisé, dans la disposition D.4.4. d'"Aménager les accès à l'eau pour le canoë kayak pour une meilleure maîtrise de l'espace". La réalisation du projet est la mise en œuvre directe de cette disposition. Plusieurs étapes ont été ciblées dans la disposition.

SAGE Leyre 2013 Contenu de la disposition D.4.4.	Éléments du projet justifiant la disposition
Etat des lieux préalable des points de débarquement/embarquement par une approche pluridisciplinaire.	Afin de tenir compte des différents domaines de compétences concernés par le projet (naturaliste, paysagère, réglementaire, foncière) une équipe pluridisciplinaire a été constituée pour répondre au mieux au projet.
Travail collectif avec les collectivités et les propriétaires pour favoriser la maîtrise du foncier.	- Avant cette étude, le PNR des Landes de Gascogne associé aux deux départements (Gironde et Landes) a établi un état des lieux des caractéristiques foncières des points envisagés. La maîtrise foncière des différents lieux est un préalable au projet, afin de pérenniser les accès et de mobiliser l'argent public. Cette démarche est régulièrement mise à jour en fonction des évolutions. - Création d'un COPIL/COTECH dès 2015.
Définition puis mise en place d'aménagements rationnels permettant leur intégration paysagère et la limitation des accès.	Pour rappel, les 25 accès à la Leyre sont inscrits au Règlement Particulier de Police de Navigation (RPPN). Les arrêtés préfectoraux en vigueur datent du 28/08/14 dans les Landes et du 01/09/14 en Gironde. Aucun accès supplémentaire ne peut être envisagé. L'aménagement de l'accès a pour but de limiter le piétinement et donc la dégradation des berges et des habitats naturels, mais en aucun cas la limitation du nombre d'utilisateurs sur la Leyre. En effet, cela n'est pas du ressort du PNR des Landes de Gascogne, cette démarche ne pouvant être réalisée que par les services de l'état, propriétaires du DPF, par la prise d'un arrêté préfectoral.

Parmi les autres enjeux et dispositions du SAGE Leyre citons également :

- ENJEU A visant à améliorer la qualité des eaux
- ENJEU B visant à assurer une gestion hydraulique satisfaisante pour les milieux aquatiques, les nappes phréatiques et les usages
- ENJEU C visant à assurer une gestion raisonnée des réseaux superficiels

Le projet vise à organiser les accès afin de limiter le plus possible l'emprise sur les cours d'eau. Des principes généraux d'intervention sont inscrits dans le projet (en particulier lors des travaux) mais également précisés sur certains points (même si le projet définitif n'est pas encore totalement défini à ce niveau d'avancement).

Par exemple la mise en place de noues paysagères pour guider les eaux de ruissellement est déjà ciblée sur Trensacq (La Pouloye), le Pont de Saugnac et Salles (Pas de Pajot), en lien avec la disposition B.3.3. du SAGE Leyre (Favoriser

l'infiltration des eaux de ruissellement en privilégiant les noues enherbées). Les fiches de préconisations générales liées à l'environnement précisent également les principes d'évitement et de réduction des impacts à mettre en œuvre en cohérence avec les enjeux du SAGE Leyre.

En conclusion, les différents éléments cités ci-dessus révèlent que ce projet concourt ainsi à la mise en œuvre du SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" et à l'atteinte des objectifs fixés dans le PAGD.

Il conviendra cependant que chaque projet d'accès veille à la prise en compte effective de ces préconisations en phase de travaux comme en phase d'utilisation des aménagements.

De plus, les aménagements proposés se trouvent en zone humide prioritaire du SAGE Leyre, dont la destruction est interdite dans le règlement du SAGE (pour des surfaces supérieures à 1000 m², seuil de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, rubrique 3.3.1.0). Cependant les projets participent d'une part à la mise en œuvre du SAGE (disposition D.4.4.) et visent dans leur principe général à limiter l'emprise le long du cours d'eau, à assurer une transparence des aménagements pour l'eau et les espèces, à enrayer une fréquentation anarchique des sites.

6.4. Plan Départemental Espaces Sites et Itinérances (PDESI)

En mai 2015, l'itinéraire nautique de la Leyre a été inscrit aux PDESI des Landes et de la Gironde : il s'agit ici de 90 km de linéaire sur le DPF, entre Commensacq en amont et Le Teich/Biganos en aval, jusqu'à la limite transversale de la mer (DPM).

L'objectif de la démarche globale menée par le Parc est qu'il en soit de même pour les accès à la Leyre (au sens foncier du terme), en cohérence avec les RPPN actuels et dans le cadre de la politique de développement maîtrisé des pratiques de pleine nature des deux Départements. Ces sites d'accès seront donc inscrits au PDESI :

- En Gironde : au fur et à mesure*, suite à la présentation en CDESI de chaque projet d'aménagement
- Dans les Landes : présentation en CDESI une fois la maîtrise foncière avérée (ce qui est le cas aujourd'hui)

Les membres des CDESI, dont font partie les services de l'Etat, s'assureront de la cohérence des projets d'aménagement présentés avec l'étude Sportnatura, validée en COPIL ESI Leyre en octobre 2016.

En Gironde, les accès seront inscrits en premier lieu pour une durée d'un an, avant un nouvel examen en CDESI et une éventuelle réinscription pour 3 ans.

Dans les Landes, ils seront inscrits définitivement au PDESI (l'inscription des sites sous maîtrise foncière privée, en conventionnement, est valable pour 5 ans et tacitement reconductible ; dans le cas d'une vente des parcelles, le propriétaire doit en informer la CDESI afin qu'elle statue officiellement la désinscription du site).

*Passage en CDESI : 2 commissions par an dans chaque département

7. MÉTHODES UTILISÉES - REDACTEURS DE L'ETUDE

7.1. Méthodes utilisées pour analyser l'environnement et les effets du projet

La base de la démarche entreprise par le schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre a visé à éviter et réduire les impacts en s'appuyant sur l'analyse initiale de l'environnement et de ses enjeux pour l'ensemble des sites concernés.

En référence à ces études et au schéma validé en COPIL associant toutes les parties, l'analyse de l'environnement et des effets du projet rassemble les connaissances disponibles au Parc naturel régional des Landes de Gascogne et les expertises internes disponibles dans les pôles d'activité du Parc. C'est donc au-delà des études livrées dans le cadre de l'ESI Leyre que l'étude d'impact a mobilisé les moyens du Parc.

7.2. Difficultés rencontrées

La démarche entreprise dans le cadre de l'ESI Leyre est suivie dès l'origine par l'ensemble des parties prenantes et notamment les services de l'Etat dans le cadre du COPIL. La nécessité d'une étude d'impact n'est indiquée au porteur du schéma d'aménagement des sites d'accès à la Leyre qu'en phase finale d'engagement des projets particuliers des maîtres d'ouvrages publics adoptant la démarche de l'ESI.

En mars 2019, le Parc est invité par le Préfet de Région à la réalisation d'un rapport environnemental qui propose d'obtenir les éléments de méthode après des services.

A partir du COTECH du 26 juin 2019 puis du COPIL du 3 juillet 2019 suivant, la confirmation de la nécessité d'une étude d'impact est confirmée sans précision du champ et du degré de précision des informations à fournir dans l'étude d'impact (selon l'article L122-1-2.).

Le PNRLG a réitéré explicitement l'attente d'une trace écrite détaillant dans les meilleurs délais le degré de précision des informations à fournir dans l'étude d'impact.

Deux rencontres techniques avec les services DDTM, désignées par la DREAL pour accompagner le Parc dans la démarche (9 et 16 juillet 2019) ont permis de placer cette réalisation dans une démarche inédite d'instruction de schéma d'aménagement lié à un ESI.

La forme convenue de l'étude cherche ainsi à respecter les attendus globaux des services instructeurs dans un souci d'efficacité calendaire de l'instruction à venir.

7.3. Présentation des rédacteurs de l'étude d'impact

La rédaction de l'étude d'impact a mobilisé les moyens internes et l'expertise des pôles patrimoine naturel, tourisme et paysage / urbanisme du Parc naturel régional des Landes de Gascogne sous la direction du Directeur du Parc.

8. ANNEXES

En pièces jointes sur support numérique et référencées dans l'étude d'impact.

9. Table des illustrations

Figure 1 : Localisation des sites.....	14
Figure 2 : Typologie des sites.....	20
Figure 3: Synthèse de la localisation et de la typologie des sites	21
Figure 4 : Localisation des zones d'embarquement et de débarquement en fonction des accès	23
Figure 5 : Périmètres des aires d'étude	25
Figure 6 : Température en 2018 à Bordeaux-Mérignac.....	33
Figure 7 : Précipitations à Bordeaux-Mérignac.....	34
Figure 8 : Rose des vents de Bordeaux-Mérignac.....	34
Figure 9 : Carte du contexte topographique.....	35
Figure 10 : Carte du contexte géologique.....	36
Figure 11 : Carte du statut réglementaires des cours d'eau et du Delta	38
Figure 12 : Etat des masses d'eau - Etat des lieux 2011-2013 pour le SDAGE 2016-2021 © SIE Adour Garonne, 2019	39
Figure 13 : Etats écologiques et chimiques sur les stations de mesure sur la Leyre (Aval vers amont) - Année 2018 établie avec les données de la période 2016-2018 © SIE Adour Garonne, 2019	40
Figure 14 : Débits caractéristiques © Banque HYDRO, 2019.....	41
Figure 15 : Hydrogrammes à la station "L'Eyre à Salles" - période de 53 ans © Banque HYDRO, 2019.....	41
Figure 16 : Hydrogrammes à la station "L'Eyre à Salles" - année 2016 © Banque HYDRO, 2019	42
Figure 17 : Hydrogrammes à la station "L'Eyre à Salles" - année 2018 © Banque HYDRO, 2019	42
Figure 18 : Zones humides prioritaires du SAGE (2008)	45
Figure 19 : Zonages d'inventaires (ZNIEFF et ZICO)	46
Figure 20 : Zonages de protection	48
Figure 21 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Flore (Biotope 2016)	53
Figure 22 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Amphibiens (Biotope 2016).....	55
Figure 23 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Reptiles (Biotope 2016).....	55
Figure 24 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Poissons (Biotope 2016).....	55
Figure 25 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Oiseaux (Biotope 2016).....	56
Figure 26 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Insectes (Biotope 2016).....	57
Figure 27 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Chiroptères (Biotope 2016).....	57
Figure 28 : Tableau d'enjeu et de sensibilité – Mammifères hors chiroptères (Biotope 2016).....	58
Figure 29 : Carte des continuités écologiques (PNRLG).....	59
Figure 30 : Sensibilité des habitats naturels recensés par accès PNRLG d'après BIOTOPE 2016	61
Figure 31 : Niveau d'intérêt écologique global des 25 sites d'accès	62
Figure 32 : Les éléments inscrits au Plans d'occupation des sols historique et archéologique d'Aquitaine (P.O.S.H.A.) dans le périmètre du site inscrit.....	68
Figure 33 : Sites archéologiques présents dans le périmètre du site inscrit	68
Figure 34 : Population municipale 2010-2015 (Source : INSEE, Populations légales - 2010-2015)	69
Figure 35 : Évolution de la population - Comparatif, base 100	69
Figure 36 : Carte de la densité de population.....	70
Figure 37 : Carte des activités et lieux touristiques	72
Figure 38 : Localisation des hébergements et de leur capacité d'accueil.....	73
Figure 39 : Localisation des prestataires de services canoë et nombre de place disponibles	75
Figure 40 : Tableau synthétique de l'évaluation des enjeux.....	78
Figure 41 : Niveau d'intérêt écologique global des 25 sites d'accès	79
Figure 42 : Préconisations générales sur les équipements de mises à l'eau (Sportnatura2016)	85
Figure 43 : Préconisations générales sur les accès véhicules et aires de stationnement (Sportnatura 2016)	99

